ANNALES PARLEMENTAIRES
DE BELGIQUE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1939

SENAT

Séances du 13 avril au 6 juillet 1939

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

Note : La table contient l'indication des « Pièces imprimées par ordre du Sénat « ou « Documents parlementaires ».
ABRÉVIATIONS : *Doc.* (Documents parlementaires). *Ann.* (Annales parlementaires).

A

Accidents de roulage. — V. Roulage : Responsabilité civile.

Accises. — V. Impôts : Douanes et accises.

Adoption. — V. Droit civil.

Affaires étrangères.

LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ) : CENTENAIRE DE SON INDÉPENDANCE.

Ann. — Au nom du Sénat, M. le président exprime les vœux qu'il forme à l'occasion de la célébration du centenaire de l'indépendance du grand-duché de Luxembourg, p. 32.

PAYS-BAS.

Entreprises néerlandaises de prêts hypothécaires sur navires et bateaux. — Projet de loi approuvant la convention conclue entre la Belgique et les Pays-Bas sur le régime à appliquer aux entreprises néerlandaises de prêts hypothécaires sur navires et bateaux.

Doc. — N° 110. Rapport de M. Dens.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 23 juin 1939, p. 431. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.
Rapporteur : M. Dens.
Pas de discussion générale.
L'article unique est adopté sans observations, p. 622.
L'ensemble du projet de loi est adopté par 119 voix contre 1, p. 656 (5 juillet 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.

Projet de loi approuvant les actes internationaux signés à Londres, le 2 juin 1934, relatifs à la propriété industrielle, à l'enregistrement international des marques de fabrique et de commerce et au dépôt international des dessins et modèles industriels.

Ann. — V. pour le rapport de M. Leyniers, le *Document* n° 57, session ordinaire de 1938-1939, du Sénat.
Pas de discussion générale.
Les articles sont adoptés sans observations, p. 119.
L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 138 membres présents, p. 119 (11 mai 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Agents d'affaires : Interdiction d'exercer une intervention dans l'administration de la justice. — V. Organisation judiciaire : Agents d'affaires.

Agriculture.

INGÉNIEURS DIPLÔMÉS PAR LES INSTITUTS AGRONOMIQUES. — V. Droit pénal : Titres d'enseignement supérieur : Protection.

LAIT ET BEURRE : GRÈVE DES PRODUCTEURS. — V. Interpellations, au nom de MM. Finné et Leuridan.

Alcool.

PROTECTION CONTRE L'ALCOOLISME.

Proposition de loi de protection contre l'alcoolisme.

Doc. — N° 48. Rapport de M. Hanquet sur la recevabilité.
N° 53. Proposition de M. Buisseret.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 182 (31 mai 1939).

RÉGIME DE L'ALCOOL : MODIFICATION.

Proposition de loi portant modification de l'article 3 de la loi du 29 août 1919 sur le régime de l'alcool.

Doc. — N° 99. Proposition de M. Legrand.
N° 104. Rapport de M. Jos. De Clercq.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 540 (30 juin 1939).
Dépôt du rapport par M. Jos. De Clercq, p. 560 (30 juin 1939).
Pas de discussion générale.
L'article unique est adopté sans observations, p. 673.
L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 115 membres présents, p. 726 (6 juillet 1939). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Allocations familiales. — V. Travail.

Amnistie.

AMNISTIE POLITIQUE.

Délits commis le 25 octobre 1936. — Proposition de loi relative à l'amnistie des délits commis à l'occasion des événements du 25 octobre 1936, à Bruxelles.

Doc. — N° 68. Rapport de M. Legrand sur la recevabilité.
N° 75. Proposition de M. Vigneron.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 324 (13 juin 1939).

Amnistie (*suite*)

CRIMES ET DÉLITS CONTRE LA SURETÉ DE L'ETAT.

Interprétation de la loi de 1929. — *Projet de loi interprétant la loi du* 19 *janvier* 1929 *sur l'extinction des poursuites répressives et des peines relatives à certains crimes et délits commis entre le* 4 *août* 1914 *et le* 4 *août* 1919.

Doc. — N° 129. Projet du gouvernement.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Gutt, m. f., p. 688 (6 juillet 1939). — Le projet est renvoyé à la commission compétente.

ENGAGEMENTS DANS LES ARMÉES ESPAGNOLES.

Proposition de loi amnistiant des infractions connexes aux engagements volontaires dans les armées espagnoles.

Doc. — N° 33. Rapport de M. Van Remoortel sur la recevabilité.
N° 40. Proposition de M. Rolin.
N° 69. Rapport de M. Van Remoortel.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 416 (17 mai 1939).
Dépôt du rapport par M. Van Remoortel, p. 322 (8 juin 1939).

Discussion générale.

Discours de MM. Goemans (qui réclame avant tout l'amnistie pour ceux qui ont fait de l'activisme pendant la guerre et déclare que le vote affirmatif de son groupe dépend de cette condition); Hanquet (qui motive son opposition au projet et engage le Sénat à le repousser), p. 412 à 414.

M. le président demande si le Sénat est d'accord avec le bureau pour prendre le texte de la commission comme base du débat; M. Van Remoortel, rapp., déclare que l'auteur de la proposition de loi se rallie au texte de la commission, p. 414.

Discours de MM. Van Remoortel, rapp. (qui précise le but du projet qu'il défend); Tincler (qui se dispose à exposer la situation de l'Espagne sous le régime républicain, puis, à la suite d'observations de M. le président, renonce à la parole, tout en invitant le Sénat à voter le projet); Temmerman (qui invite le Sénat à rejeter le texte de la commission); Van Eyndonck (qui invite les nationalistes flamands à voter le projet); Boon (qui estime que toutes les propositions d'amnistie devraient faire l'objet d'un examen d'ensemble et que le présent projet devrait être renvoyé en commission); Godding (qui approuve le principe de la loi en discussion, mais défend les amendements proposés par son groupe); Rolin (qui répond aux observations de M. Boon, motive son opposition au renvoi en commission et combat les arguments présentés par M. Temmerman contre le projet, notamment en ce qui concerne la légalité), p. 414 à 417. — Observations de MM. le président (qui prie M. Tincler de rester dans l'objet en discussion), Temmerman, p. 415, 416.

M. le président donne lecture d'une proposition de M. Boon tendant au renvoi en commission des différents projets d'amnistie, p. 417. — Sont entendus : MM. Van Dieren (qui appuie la proposition de renvoi), le président (qui prie les orateurs d'être brefs); Van Remoortel, rapp. (qui combat le renvoi en commission); Rolin (qui insiste pour que la proposition d'ajournement soit repoussée), p. 417, 418. — La proposition de renvoi à la commission, mise aux voix par assis et levé, n'est pas adoptée, p. 418.

Reprise de la discussion générale.

Discours de M. Janson, m. j., qui estime que le Sénat agirait sagement en ne votant pas la proposition de loi en discussion et motive son opposition, p. 418.

Un incident se produit à ce moment entre MM. le baron Nothomb et Tincler; M. Van Belle demande la parole pour un rappel au règlement, p. 418.

Discours de MM. Van Remoortel, rapp. (qui défend à nouveau le projet); Borginon (qui motive l'opposition de son groupe et le vote d'abstention qu'il émettra); le président (qui donne lecture de l'amendement présenté par M. Borginon); Bologne (qui appuie et défend la proposition en discussion); Hanquet (qu pose une question au rapporteur au sujet de la portée de l'article 1er); Rolin (qui répond à la question de M. Hanquet), p. 418 à 420. — M. Van Remoortel, rapp., se déclare d'accord sur l'interprétation indiquée par M. Rolin; observation de M. Lysens, p. 420. — La discussion générale est close.

M. le président annonce que M. Tincler demande d'intervenir pour un fait personnel à cause d'une insinuation faite à son sujet par le baron Nothomb. M. le baron Nothomb reconnaît avoir prononcé les paroles incriminées, les maintient et s'explique à ce sujet, p. 420 à 422. — Observations de M. le président (qui prie le baron Nothomb de retirer ses paroles), Rolin, p. 420, 421. — M. Tincler s'explique au sujet des imputations que le baron Nothomb a faites à son sujet et précise son attitude dans l'affaire du recrutement des volontaires pour l'Espagne, p. 422. — M. le président prie les membres de ne pas prolonger cet incident et demande au baron Nothomb s'il maintient ses appréciations, p. 429. — M. le baron Nothomb les maintient et M. le président déclare que, dans ces conditions, il se voit obligé de le rappeler à l'ordre, p. 422. — L'incident est clos.

Amnistie. ENGAGEMENTS DANS LES ARMÉES ESPAGNOLES (*suite*)

Discussion des articles.

Art. 1er. M. le président indique un amendement de MM. Godding et consorts et un amendement de M. Borginon, p. 423. — Sont entendus : MM. Van Remoortel, rapp. (qui combat la partie relative à l'abandon de famille et s'explique à ce sujet), Hanquet (qui déclare que son groupe ne votera ni les amendements ni le projet), Van Dieren (qui estime les articles 1 et 4 contradictoires), p. 423. — L'amendement de MM. Godding et consorts est mis aux voix et n'est pas adopté, p. 423. — M. Borginon défend l'amendement qu'il présente; M. Van Eyndonck estime que l'amendement n'entre pas dans le cadre du projet, tout en se ralliant au principe qu'il pose), p. 423. — M. Van Dieren demande l'appel nominal et l'amendement de M. Borginon est repoussé par 106 voix contre 11 et 7 abstentions, p. 423. — Se sont abstenus : MM. Longville, Missiaen, Pincé, Van Eyndonck, Van Vlaenderen, Vos et De Brouwer, p. 423. — M. le baron Moyersoen demande l'appel nominal sur l'article 1er et l'article est rejeté par 58 voix contre 56 et 11 abstentions, p. 424. — Se sont abstenus : MM. Lysens (Jozef), Vandenbulcke, Van Dieren, Borginon, Debeuckelaere, De Lille, Deumens, D'Haese, Finné, Godding et Goemans, p. 424.

M. le président déclare que le rejet de l'article 1er entraîne le rejet de la proposition de loi, p. 424.

Motion d'ordre de M. Noël qui revient sur l'incident qui a surgi entre MM. le baron Nothomb et Tincler et déclare que certaine parole lancée par M. De Boodt est inadmissible, p. 431. — M. De Boodt reconnaît s'être servi de l'expression incriminée, mais déclare qu'elle s'adressait aux recruteurs en général et non spécialement à M. Tincler, p. 431. — Observations de M. le président, qui déclare l'incident définitivement clos, p. 431.

FAITS DE GRÈVE.

Proposition de loi relative à l'amnistie d'infractions commises à l'occasion de faits de grève.

Doc. — N° 33. Rapport de M. Disière sur la recevabilité.
N° 41. Proposition de M. Rolin.
N° 76. Rapport de M. Disière.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 146 (17 mai 1939).
Rapporteur : M. Disière.

Discussion générale.

Sont entendus : MM. Van Eyndonck (qui précise la portée de la proposition de loi et la défend), Borginon (qui déclare que son groupe présente un amendement en faveur de ceux qui ont commis des infractions à l'occasion de la grève des produits agricoles en 1938 et que leur vote affirmatif ou leur abstention dépendra du sort réservé à cet amendement), p. 424. — La discussion générale est close.

Discussion des articles.

Art. 1er. M. le président donne lecture de l'amendement de M. Borginon, p. 424. — M. Rolin dépose un sous-amendement, p. 424. — Discussion : Observations de MM. Disière, rapp. (qui combat l'amendement), Finné (qui justifie l'amendement), le président (qui donne lecture d'un amendement déposé par MM. Boon et Vigneron), Rolin (qui défend un sous-amendement en faveur des volontaires pour l'Espagne), Van Dieren (qui demande le renvoi à la commission pour examen d'ensemble de toutes les propositions concernant l'amnistie), Boon (qui précise son amendement), Janson, m. j. (qui motive son opposition à la proposition en discussion), p. 425. — M. le président estime que le sous-amendement de M. Rolin n'est pas recevable, sortant du cadre de l'objet en discussion, mais que l'on peut statuer sur l'amendement de M. Boon, p. 425, 426. — Observations de MM. Rolin et le baron Moyersoen (qui demande au Sénat de déclarer également irrecevable l'amendement de M. Borginon), le président (qui se déclare d'accord sur la non-recevabilité de l'amendement de M. Borginon), Van Dieren (qui insiste sur sa proposition de renvoi à la commission), p. 426. — Observations de M. le président au sujet du renvoi en commission et de M. le baron Moyersoen au sujet de la question de recevabilité des amendements présentés, p. 426.

Le renvoi en commission est mis aux voix par assis et levé; l'épreuve étant douteuse, il est procédé au vote par appel nominal et la proposition de renvoi est rejetée par 66 voix contre 62, p. 426.

La recevabilité des amendements de M. Rolin et de M. Borginon est rejetée par assis et levé, p. 427. — L'amendement de M. Boon est adopté par assis et levé, p. 427. — M. le pré-

Amnistie. FAITS DE GRÈVE (*suite*)

sident annonce qu'il va mettre aux voix l'article 1er tel qu'il est amendé par M. Boon; M. le baron Moyersoen demande l'appel nominal, p. 427. — L'article 1er est rejeté par 63 voix contre 55 et 9 abstentions, p. 427. — Se sont abstenus : MM. Vandenbulcke, Van Dieren, De Lille, Deumens, D'Haese, Finné et Goemans, p. 427. — M. le président annonce que le rejet de l'article implique le rejet de la proposition de loi, p. 427.

MILITAIRES.

Projet de loi modifiant et étendant les lois d'amnistie du 28 août 1919, du 31 octobre 1919 et du 28 juin 1921.

Doc. — N° 108. Projet réamendé par la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis, réamendé, par la Chambre des représentants, le 30 juin 1939, p. 588. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

M. Pierlot, p. m., m. a. ét. c. e., demande que la procédure d'urgence soit appliquée à ce projet, qui ne figure pas à l'ordre du jour, p. 688. — Discussion au sujet de l'urgence. Sont entendus : MM. Van Dieren (qui fait toutes ses réserves, le rapport n'étant pas déposé), Borginon (qui s'oppose à l'urgence), Orban (qui demande que la question de l'amnistie soit résolue dans son ensemble), Pholien (qui déclare que, chargé du rapport, il est disposé à faire rapport verbal si la commission se réunit et le juge utile), Jos. De Clercq (qui demande l'ajournement du débat et une solution générale de la question), Pierlot, p. m., m. a. ét. c. e., (qui demande que le Sénat inscrive ce projet en tête de l'ordre du jour au moment de la rentrée), p. 689. — L'incident est clos.

Appareils automatiques. — V. Jeux et paris.

Armée.

AMNISTIE EN FAVEUR DES MILITAIRES. — V. Amnistie : Militaires.

CHEVRONS DE FRONT.

Suppression de la retenue. — Proposition de loi abrogeant l'application de l'article 3, 9°, de la loi du 23 mars 1932 établissant des mesures temporaires destinées à maintenir l'équilibre budgétaire.

Doc. — N° 28. Rapport de M. Vigneron sur la recevabilité.
N° 31. Proposition de M. Boon.
N° 118. Rapport de M. Cools.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la défense nationale, p. 129 (16 mai 1939).

Dépôt du rapport par M. Cools, p. 605 (4 juillet 1939). — M. Cools déclare que la commission demande l'urgence, p. 605.

Motion d'ordre de M. Boon, qui proteste contre la modification apportée à l'ordre du jour, sa proposition de loi ayant été reléguée à la dernière place, p. 674. — M. le président déclare qu'il a apporté cette modification à l'ordre du jour afin de faire examiner en premier lieu les projets ne semblant pas donner lieu à débat, mais que cet objet sera discuté avec l'ampleur nécessaire, p. 674. — Observations de MM. G. Cools et Boon, p. 674.

Discussion générale.

Discours de MM. G. Cools (qui défend le projet et les droits des anciens combattants); Boon (qui défend sa proposition de loi et demande justice pour les anciens combattants, quelle que soit la dépense); M. Pierlot, p. m., m. a. ét. c. e. (qui déclare devoir demander, à son profond regret, le rejet de la proposition de loi dans les circonstances actuelles; reconnaît qu'elle est équitable et en propose l'ajournement, en s'engageant à réenvisager cette question à l'occasion du budget de 1940), p. 711 à 714.

Discussion au sujet de l'ajournement.

Observations de MM. Van Remoortel (qui estime pouvoir accepter l'ajournement), G. Cools, rapp. (qui retient la promesse du ministre et demande que la discussion soit reprise à l'occasion du budget de 1940), Deumens (qui se déclare opposé à l'ajournement), p. 714.

M. Boon demande l'appel nominal sur l'ajournement, p. 714. — La motion d'ajournement est adoptée par 85 voix contre 30 et une abstention, p. 714. — S'est abstenu M. Laboulle, p. 715.

COMBATTANTS (ANCIENS). — V. 1° plus haut : Chevrons de front. — 2° Guerre : Œuvre nationale des anciens combattants, etc. — 3° Amnistie : Militaires.

Armée (*suite*)

MILICE.

Citoyens rappelés sous les armes. — Projet de loi tendant à sauvegarder les droits des citoyens rappelés sous les armes dans des circonstances spéciales.

Doc. — N° 107. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 120. Rapport de M. Laboulle.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 30 juin 1939, p. 588. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Rapporteur : M. Laboulle.

Cet objet venant en ordre utile, le Sénat décide, vu l'absence du ministre de la défense nationale, d'ajourner le débat, p. 676.

Discussion générale.

Est entendu : M. le lieutenant général Denis, m. d. n., qui précise le but du projet et estime qu'il rencontrera l'adhésion unanime du Sénat, p. 689. — La discussion générale est close.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 689, 690.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 115 membres présents, p. 726 (6 juillet 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Engagements volontaires dans les armées espagnoles. — V. Amnistie : Engagements, etc.

Rémunération aux familles des militaires rappelés. — Projet de loi relatif à l'octroi d'une rémunération spéciale aux familles des militaires rappelés sous les drapeaux à l'occasion des mesures prises pour assurer la sécurité du pays.

Doc. — N° 11. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 29. Rapport de M. Cools.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 3 mai 1939, p. 98. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.

Motion d'ordre de M. Van Belle, qui s'étonne de ne pas voir figurer cet objet à l'ordre du jour et demande qu'il y soit inscrit pour être discuté et voté le mardi suivant, p. 119.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. Noël rappelle l'urgence de ce projet, p. 129.

Discussion générale.

Discours de MM. Boon (qui critique la modicité de la rémunération, préconise l'application d'une taxe sur les exemptés militaires et sur les étrangers); Noël (qui demande la majoration de la rémunération, déclare que son groupe votera le projet, avec l'amendement présenté à la Chambre par M. Allewaert et annonce le dépôt d'un amendement subsidiaire); Cools, rapp. (qui indique les raisons que le gouvernement oppose aux amendements proposés, demande si la rémunération ne pourrait être portée à 5 francs par jour et par enfant à charge, puis signale certaines anomalies contenues dans le projet); Gutt, m. f. (qui déclare que le gouvernement s'oppose aux amendements présentés comme au renvoi en commission; défend le point de vue du gouvernement, rappelle qu'il pose la question de confiance et annonce qu'il répondra, pour le surplus, lors de la discussion des articles, p. 150 à 153. — Observations de MM. Harmegnies (concernant les droits des chômeurs) et G. Cools, rapp., 153. — Discours de MM. Bossuyt (qui attire spécialement l'attention sur la situation des chômeurs rappelés); Pierlot, p. m., m. a. ét. c. e. (qui prie la Sénat de voter le projet tel qu'il a été adopté par la Chambre des représentants et de repousser l'amendement proposé; déclare que le gouvernement accepte que la rémunération soit portée à 5 francs par jour après un mois de présence sous les drapeaux et qu'il prendra, le cas échéant, les mesures qui s'imposent en faveur des rappelés menacés de saisie judiciaire); Bouilly (qui demande si les miliciens rappelés pourront rentrer chez eux sans bourse délier); Gutt, m. f. (qui déclare qu'après une semaine de présence les rappelés ont droit au transport ferroviaire gratuit), p. 153 à 155. — La discussion générale est close.

Discussion des articles.

Art. 1er. Adopté sans observations, p. 155.

Art. 2. M. le président indique deux amendements, présentés par M. Finné, et un amendement de MM. Van Dieren et Finné, p. 155, 156. — Observations de MM. Finné (qui défend ses amendements); Van Dieren (qui justifie et défend son amendement augmentant le montant de la rémunération); Rutten) qui se rallie à la proposition du gouvernement et combat l'amendement de MM. Van Dieren et Finné; estime que

Armée. MILICE. *Rémunération aux familles des militaires rappelés (suite)*

l'on peut donner satisfaction à M. Bossuyt sans renvoyer le projet à la Chambre); Van Eyndonck (qui estime que l'amendement augmentant la rémunération devrait être adopté); Gutt, m. f. (qui combat l'amendement relatif aux bénéficiaires des allocations), p. 156 à 158. — M. le président propose de procéder au vote par division et le Sénat marque son accord, p. 158. — Les §§ I à IX sont adoptés, p. 158. — § X et amendements : 1° de M. Finné au litt. *a*; 2° de MM. Van Dieren et Finné au litt. *b*. MM. Finné et Van Dieren demandent l'appel nominal et M. Van Dieren propose de procéder à un seul vote sur les deux amendements, p. 158. — Les amendements sont rejetés par 79 voix contre 66 et 5 abstentions, p. 158. — Se sont abstenus : MM. Vigneron, Boon, Brunet, Cools (G.) et Mignolet, p. 159. — Le § X est adopté, p. 159. — § XI. Adopté, p. 159. — § XII. M. le président rappelle que M. Finné propose la suppression du 3°. M. Finné défend son amendement et demande une explication au ministre des finances, p. 159. — M. Gutt, m. f., déclare que le gouvernement envisage la possibilité d'accorder l'indemnité de chômage aux rappelés, pendant la durée de leurs périodes de congé, p. 159. — Observations de M. Harmegnies, p. 159. — Vote sur le litt. XII, 1° et 2°. Adoptés, p. 159. — 3°, dont M. Finné propose la suppression. Adopté par assis et levé, p. 159. — L'ensemble de l'article 2 est adopté, p. 159.

Art. 3. Alinéas 1er et 2. Adoptés, p. 160. — Alinéa 3. M. le président indique un amendement de MM. Noël et Heyndels, p. 160. — M. Noël défend l'amendement, p. 160. — L'amendement est repoussé par assis et levé, p. 160. — Le 3° est adopté, p. 160. — L'ensemble de l'article 3 est adopté, p. 160.

Art. 4. Adopté sans observations, p. 160.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 147 voix et 1 abstention, p. 161 (17 mai 1939). — S'est abstenu : M. Claessens, p. 161. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Taxe militaire. — Proposition de loi instituant une taxe militaire.

Doc. — N° 12. Rapport de M. Jos. De Clercq sur la recevabilité. N° 15. Proposition de M. Demets.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission des finances, p. 98 (10 mai 1939).

RÉMUNÉRATION AUX FAMILLES DES MILITAIRES RAPPELÉS. — V. plus haut : Milice.

TAXE MILITAIRE. — V. la sous-rubrique : Milice.

Assurance obligatoire des conducteurs de véhicules automoteurs. — V. Roulage : Responsabilité civile, etc.

Assurances sociales.

ALLOCATIONS FAMILIALES. — V. Travail.

CHOMAGE : OFFICE NATIONAL DU PLACEMENT ET DU CHOMAGE. — V. Chômage.

EMPLOYÉS.

Vieillesse et décès prématuré. — Proposition de loi modifiant la loi du 18 juin 1930, portant revision de la loi du 10 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés.

Doc. — N° 16. Rapport de M. Roland sur la recevabilité. N° 22. Proposition de M. Harmegnies.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission du travail et de la prévoyance sociale, p. 114 (11 mai 1939).

VIEILLESSE ET DÉCÈS PRÉMATURÉ.

Salariés. — Proposition de loi relative à l'augmentation des pensions des salariés assujettis à la loi du 15 décembre 1937 et à l'assurance d'une pension à leurs épouses.

Doc. — N° 64. Rapport de Mlle Baers sur la recevabilité. N° 65. Proposition de M. Jauniaux.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission du travail et de la prévoyance sociale, p. 264 (7 juin 1939).

Atteintes à l'intégrité, à la souveraineté ou à l'indépendance du royaume. — V. Droit pénal : Dons d'une organisation étrangère en vue d'une propagande antibelge.

Automobiles : responsabilité civile et assurance obligatoire. — V. Roulage.

Avocats : interdiction aux agents d'affaires d'exercer des activités relevant de cette profession. — V. Organisation judiciaire : Agents d'affaires.

B

Bateau : hypothèque sur un bateau. — V. 1° Droit civil : Privilèges et hypothèques. — 2° Affaires étrangères : Pays-Bas.

Beez : limites séparatives. — V. Communes : Territoire : Namur.

Biens industriels : contribution foncière. — V. Impôts : Fiscalité provinciale et communale.

Boissons alcooliques. — V. Alcool.

Bourgmestre de Lavacherie : Nomination. — V. Interpellations, au nom de M. Clesse.

Bourgmestre : Autorisation, pour les experts des viandes, d'exercer ces fonctions. — V. Communes : Loi communale.

Budgets.

RÈGLEMENTS DÉFINITIFS 1932, 1933 ET 1934.

Projet de loi contenant le règlement définitif des budgets des exercices 1932, 1933 *et* 1934.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 28 juin 1939, p. 496. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

CRÉDITS PROVISOIRES.

Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1939.

Doc. — N° 50. Rapport de M. Mullie.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 30 mai 1939, p. 173.

Dépôt du rapport par M. Mullie, p. 175 (30 mai 1939).

Discussion générale.

Observations de MM. le baron de Dorlodot, Van Dieren, Gutt, m. f., p. 193, 194. — La discussion générale est close.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 194.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 88 voix contre 36, p. 194 (31 mai 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

BUDGETS POUR 1939.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET CLASSES MOYENNES.

Exercice 1939.

Doc. — N° 8. Projet du gouvernement. N° 34. Rapport de M. P. De Smet.

Ann. — Dépôt du rapport par M. P. De Smet, p. 139 (16 mai 1939).

Discussion générale.

Discours de MM. le baron Gillès de Pélichy (qui demande des mesures en vue de sauver l'industrie de la chaussure, notamment celle de la chaussure de luxe); De Wilde (qui défend les intérêts de l'industrie sabotière au pays de Waes); P. De Smet, rapp. (qui émet des considérations relatives à l'organisation professionnelle des métiers et négoces, à la nécessité d'une politique ferme et continue, à l'industrie charbonnière, préconise un système d'entr'aide des charbonnages et termine en critiquant la fermeture d'un charbonnage); Henricot (qui met en doute le désir du ministre d'aider l'industrie, à laquelle il semble préférer l'agriculture, réclame des mesures en vue de favoriser l'exportation et demande un service de documentation et de statistique bien organisé, aborde le problème du statut des adjudications publiques et réclame des exonérations fiscales en faveur de l'industrie), p. 276 à 280.

Discours de M. Coole, qui fait la critique de certains points du rapport, spécialement en ce qui concerne la concurrence étrangère, demande le développement de l'enseignement technique, attire l'attention sur la déficience de notre représentation commerciale à l'étranger et demande des mesures en vue de résorber le chômage, p. 282 à 284.

Discours de MM. Vandewiele (qui recherche les causes des difficultés dans lesquelles se débat l'industrie textile, signale les dangers de la concurrence étrangère et des moyens qu'elle emploie, puis indique diverses mesures de nature à la combattre); Brunet (qui réclame une intervention énergique du gouvernement en vue de relever la vie économique du pays, préconise le troc, signale les charges qui accablent l'industrie, notamment les charges sociales, que l'on veut encore augmenter par l'assurance-chômage obligatoire,

Budgets. AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET CLASSES MOYENNES. *Exercice* 1939 (*suite*)

indique diverses mesures qu'il estime propres à aider l'industrie, réclame notamment des mesures pour entraver la concurrence faite par la main-d'œuvre étrangère au commerce et à l'artisanat); Sasserath (qui défend les intérêts de l'industrie du grès de la Meuse et du Bocq, de l'industrie coutelière de Gembloux et celle des couverts inoxydables, ruinées par la concurrence étrangère, notamment le dumping allemand); Servais (qui attire l'attention du ministre sur la situation inférieure faite aux classes moyennes commerçantes, artisanales et industrielles, réclame le vote du projet sur l'organisation des métiers et négoces, ainsi que la création de l'institut d'études et de documentation, le vote d'une loi réglementant le commerce de détail, aborde le problème des étrangers exerçant le commerce en Belgique, celui de la concurrence étrangère dans différentes branches de l'industrie et demande la simplification de la fiscalité ainsi que d'autres réformes); Tincler (qui recherche les causes des difficultés que rencontrent l'industrie et le commerce, signale la situation désastreuse qui se présente pour les ouvriers dans les charbonnages, dans les carrières, et indique les mesures qu'il préconise pour remédier à cet état de choses, d'après l'exemple de l'Union soviétique); Moulin (qui demande avec insistance la rénovation économique du Tournaisis, dont les industries périclitent de plus en plus); Spreutel (qui fait l'exposé de la situation malheureuse dans laquelle se trouve le Borinage surtout à cause de la fermeture de certains charbonnages, de la diminution d'activité de plusieurs autres industries, notamment par suite du manque de matières premières), p. 296 à 307.

M. F. Demets demande au gouvernement à quel moment il compte déposer un projet de loi abolissant le Conseil des mines, p. 307.

M. le président annonce que le débat sera repris à 14 heures et prie les orateurs de condenser leurs observations, p. 307.

Reprise de la discussion générale.

Discours de M. Debeuckelaere, qui signale les difficultés que présente l'administration des affaires économiques par suite de la dispersion des différents services intéressés, parle des contingentements, de la nécessité de trouver de nouveaux débouchés pour l'industrie, de l'équipement industriel insuffisant ainsi que de l'application de la loi linguistique dans les administrations centrales, p. 309 à 313.

Discours de M. Sap, m. a. éc. et c. m., qui déclare qu'il ne lui est pas possible de donner dès à présent des indications exactes au sujet de la politique qu'il compte poursuivre, n'ayant pas terminé l'étude des différentes questions et des problèmes qui se posent, développe ensuite son point de vue sur la situation économique en général, compare la situation actuelle avec celle d'avant-guerre, repousse toute idée de dévaluation et indique les directives qu'il compte appliquer en vue du relèvement économique du pays, spécialement en ce qui concerne les relations commerciales avec l'étranger; aborde ensuite les problèmes du prix de revient, de l'organisation professionnelle et des classes moyennes, p. 313 à 321. — Observations de MM. Harmegnies, le président, p. 320.

M. le président propose de clore la liste des orateurs, p. 321. — MM. Bouilly, Harmegnies, Godding, R. Bernard demandent encore leur inscription, p. 321. — La liste des orateurs est close.

Discours de MM. H. Vos (qui attire l'attention sur les conséquences graves pour l'industrie anversoise de la non-exécution de l'accord commercial conclu avec la Roumanie); Vanhonsebrouck (qui indique son point de vue sur la politique charbonnière qui devrait être suivie, dans le Limbourg notamment, aborde ensuite la question de l'industrie textile, spécialement en ce qui concerne le commerce avec l'étranger); Van Laerhoven (qui intervient en faveur des délégués ouvriers à l'inspection des mines, demande des modifications au règlement de la police des mines et signale certains abus); H. Bernard (qui développe des considérations concernant l'industrie des carrières et la nécessité de modifier la réglementation actuelle les concernant); Roland (qui critique les bénéfices exagérés réalisés par certaines industries, affirme que le bassin houiller du Borinage est loin d'être épuisé et demande que des sondages soient pratiqués); Deumens (qui se déclare d'accord sur la plupart des directives générales indiquées par le ministre dans son exposé sur le budget, demande une politique économique cohérente, des mesures contre les monopoles et contre la concurrence déloyale, réclame le contrôle d'une intercommunale du Limbourg, l' « Inter-Electra »); R. Bernard (qui défend les intérêts des carrières et demande que les administrations publiques fassent usage de matériaux du pays), p. 324 à 332.

Discours de MM. Bouilly (qui attire l'attention du ministre sur la situation angoissante dans le Borinage, particulièrement par suite de la fermeture des charbonnages du Levant et de Flénu, et critique l'attitude qu'il semble avoir adoptée à ce sujet); Harmegnies (qui défend les intérêts économiques de la Wallonie, notamment de la métallurgie et des charbonnages), p. 334 à 338. — La discussion générale est close.

Budgets. AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET CLASSES MOYENNES. *Exercice* 1939 (*suite*)

Discussion des articles des tableaux.

Art. 1er. M. Harmegnies pose une question au ministre au sujet de la situation dans le Borinage; M. Sap, m. a. éc. et c. m., déclare qu'il s'est expliqué sur ce point devant la Chambre, p. 338. — L'article est adopté, p. 338. — Voir l'annexe aux *Annales parlementaires* du Sénat, séance du 13 juin 1939, p. 350 à 354.

Art. 2 à 35. Adoptés, p. 338. — Voir annexe comme ci-dessus.

Art. 35*bis*, proposé par amendement par MM. Roland et consorts. M. Roland demande si le gouvernement accepte cet amendement ; M. Sap, m. a. éc. et c. m., l'estime inutile, les pouvoirs spéciaux devant permettre au gouvernement de régler certaines questions, p. 338. — Observations de M. Roland, qui retire l'amendement, p. 338.

Articles du projet de loi.

Art. 1er. Adopté sans observations, p. 339.

Art. 2. M. le président indique un amendement de la commission, p. 339. — Est entendu : M. Doutrepont, qui estime l'amendement dangereux et y propose une modification, p. 339. — M. P. De Smet, rapp., défend l'amendement, p. 339. — Observations de M. Doutrepont, p. 339. — L'amendement est adopté par assis et levé, p. 339. — L'article 2, ainsi amendé, est adopté, p. 339.

Le Sénat décide de passer immédiatement au second vote de l'article amendé, p. 339.

L'article 2 est remis aux voix et définitivement adopté, tel qu'il a été admis en première lecture, p. 339.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 78 voix contre 69, p. 340 (13 juin 1939). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR.

Exercice 1939.

Doc. — N° 77. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 87. Rapport de M. Carton de Tournai.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 13 juin 1939, p. 356. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.
Rapporteur : M. Carton de Tournai.

Discussion générale.

Discours de MM. Sobry (qui traite de la question de l'importation de viande de bœuf étrangère, demande des mesures de contingentement, réclame une politique de neutralité indépendante); Boon (qui émet diverses considérations sur la situation défavorable dans laquelle se trouve le commerce extérieur de la Belgique, critique spécialement le traité belgo-américain en ce qui concerne l'industrie automobile, met en garde contre l'installation d'industries et de main-d'œuvre étrangères dans le pays, puis expose son point de vue en matière de politique étrangère et de neutralité et demande des subsides pour la défense antiaérienne); baron Nothomb (qui préconise une politique des mains libres et définit la manière dont il envisage nos relations avec les Pays-Bas et avec le grand-duché de Luxembourg); J. Lysens (qui estime que la commission des affaires étrangères a outrepassé ses attributions en adoptant une motion qui a été rendue publique; annonce le vote négatif des nationalistes flamands, et demande des explications au sujet des pourparlers éventuels avec des états-majors étrangers et du passage d'armées étrangères à travers la Belgique), p. 541 à 550. — Observations de MM. R. Desmedt, le baron de Dorlodot, p. 542, 549. — Discours de M. le baron de Dorlodot, qui estime que l'intérêt de la Belgique exige que, dès à présent, des contacts soient pris avec les états-majors des puissances garantes de notre neutralité, afin de permettre, en cas d'invasion venant de n'importe quel côté, d'obtenir immédiatement l'assistance dont nous aurions besoin pour défendre nos frontières, p. 552 à 555.

Discours de MM. Carton de Tournai, rapp. (qui commente son rapport, préconise l'union en face du danger extérieur et expose les difficultés rencontrées par les industriels et les producteurs par suite de la crise); Noël (qui préconise le système de l'assistance mutuelle et de la sécurité collective, les accords d'états-majors, l'alliance avec la Hollande, recommande l'union de tous les Belges, puis expose le point de vue et l'idéal communistes); Rolin (qui commence par un exposé de la situation internationale, met en doute que notre politique d'indépendance doive rester telle, en regard des événements actuels, demande si la Belgique entend sauvegarder la paix à tout prix, même au prix de sa liberté, préconise la politique « des mains libres » mais fait ses réserves quant aux modalités d'application; aborde ensuite la question de la construction du fort de Sougné-Remouchamps,

Budgets. AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR. *Exercice* 1939 (*suite*)

des contacts d'états-majors, estime que le premier ministre ne devrait pas assumer en même temps les fonctions de ministre des affaires étrangères et s'occupe enfin de l'action internationale générale de la Belgique), p. 563 à 572. — Observation de M. Pierlot, p. m., m. a. ét. et c. e., p. 569.

Discours de M. Pierlot, p. m., m. a. ét et c. e., qui rappelle avoir exposé devant la Chambre la politique que le gouvernement comptait poursuivre en matière de relations extérieures, répond spécialement à certaines questions de M. Rolin, en ce qui concerne les contacts d'états-majors, le fort de Sougné-Remouchamps, le survol de notre territoire par des avions belligérants, en cas de conflit, etc., traite ensuite la question du commerce extérieur de la Belgique et de la politique du gouvernement à cet égard, spécialement en ce qui concerne les accords et traités commerciaux), p. 572 à 577.

Discours de MM. Mullie (qui, parlant au nom du groupe agricole catholique du Sénat, expose certains inconvénients de la convention commerciale conclue avec la Hollande et estime que le parlement aurait dû pouvoir exprimer son avis au sujet de cette convention, reconnaît que la nouvelle convention apporte quelques améliorations, mais déclare que le marché intérieur doit être, avant tout, réservé aux producteurs nationaux et défend les intérêts de l'agriculture); Vos (qui estime que la politique d'autonomie que nous pratiquons répond aux nécessités de notre pays, et expose son point de vue sur cette question, puis traite le problème des accords d'états-majors et préconise la prudence, déclare, enfin, que la Belgique, telle qu'elle est composée actuellement, est une nécessité européenne); Borginon (qui commence par combattre certains arguments de M. Vos, met en doute la volonté du gouvernement de pratiquer pleinement la politique d'indépendance, parle de l'ordre du jour adopté et publié par la commission des affaires étrangères, rencontre ensuite la thèse développée par le baron de Dorlodot, notamment au sujet des contacts d'états-majors et expose son point de vue sur cette question), p. 577 à 582.

Fait personnel de M. Lysens, J., qui, en réponse à une interruption de M. Rolin, déclare que l'invitation qui lui a été adressée d'assister à la réunion de la commission des affaires étrangères lui est parvenue trop tard, p. 582. — L'incident est clos.

Fait personnel de M. Noël, qui relève une remarque faite à son sujet par M. Borginon et déclare que celui-ci ne l'a pas compris, p. 582, 583.

Reprise de l'ensemble de la discussion.

M. Godding renonce à la parole; M. Flagey se rallie aux observations de M. Rolin et renonce à la parole, p. 583. — La discussion générale est close.

Est encore entendu : M. Pierlot, p. m. m. a. ét. et c. e., qui répond à certaines observations de M. Mullie et déclare qu'il en prend bonne note, p. 583.

Les articles du tableau sont adoptés, p. 583. — Voir l'annexe aux *Annales parlementaires de la Chambre des représentants*, séance du 8 juin 1939.

L'article unique du projet de loi contenant le budget est adopté sans observations, p. 583.

M. le baron de Dorlodot motive son vote négatif, p. 583.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 71 voix contre 40 et une abstention, p. 583 (30 juin 1939). — S'est abstenu : M. Debeuckelaere, p. 583. — Le projet est soumis à la sanction royale.

AGRICULTURE.

Exercice 1939.

Doc. — N° 9. Projet du gouvernement.
N° 43. Rapport de M. Limage.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Limage, p. 162 (17 mai 1939).

Discussion générale.

Discours de MM. le baron Gillès de Pélichy (qui demande des renseignements au sujet des mesures en vue de favoriser l'industrie fromagère); Finné (qui critique les diminutions de crédits apportées à ce budget, expose les besoins de l'agriculture, et notamment de la viticulture, parle de l'industrie du lait, de l'assèchement de terres de culture, demande des renseignements au sujet de l'Office national pour la vente des produits agricoles et horticoles et annonce le vote hostile de son groupe); Bouilly (qui critique les compressions faites sur ce budget, défend les intérêts des agriculteurs, notamment en matière de stomatite aphteuse, de dégâts causés par le doryphore, de bail à ferme, de culture de tabacs, etc. et annonce le vote négatif du groupe socialiste); Sobry (qui signale les difficultés que rencontre l'économie agricole, attire l'attention sur l'importante question des prix de revient, estime que les prix de vente de certains produits agricoles devraient être relevés, demande des mesures efficaces contre

Budgets. AGRICULTURE. *Exercice* 1939 (*suite*)

les maladies qui ravagent le cheptel ainsi que la suppression de la taxe sur l'abatage d'urgence des bovidés); Housiaux (qui s'attache à faire le bilan de notre agriculture nationale, puis intervient en faveur de l'industrie de la betterave sucrière et demande la valorisation des céréales, termine en exprimant sa confiance au gouvernement); Leysen (qui attire l'attention sur l'importance de l'apiculture et sur les mesures à prendre pour la favoriser); Nihoul (qui demande une politique agricole efficace, puis traite la question sucrière et celle du crédit agricole), p. 166 à 179.

Discours de MM. le baron de Dorlodot (qui plaide la cause des différentes catégories d'agriculteurs : producteurs de viande, de lait, de pommes de terre, de céréales et demande des mesures en faveur de ceux qui ont été éprouvés par la stomatite aphteuse ou les gelées anormales, puis soulève la question de la revision cadastrale et du bail à ferme); R. Desmedt (qui émet des considérations relatives aux agronomes de l'Etat, à l'enseignement agricole potscolaire, a la nécessité de la réassurance contre la mortalité du bétail, à la lutte contre le doryphore, au service du recensement agricole, etc., demande enfin la revalorisation des céréales); Limage, rapp. (qui signale au ministre l'état désastreux, au point de vue pécuniaire, des organismes officiels agricoles, parle de l'enseignement agricole et réclame des mesures en faveur de l'élevage chevalin); De Boodt (qui tient à répondre aux reproches adressés aux représentants de la droite agricole, spécialement par M. Finné, défend le « Boerenbond », demande la protection des producteurs de pommes de terre, la revalorisation du seigle, des mesures en faveur des produits laitiers et une meilleure politique agricole); De Wilde (qui signale diverses mesures à prendre en vue de protéger l'agriculture, défend les intérêts de l'arboriculture et de l'horticulture et demande que les contingentements soient ajustés)); Leurquin (qui demande que le département de l'agriculture réponde avec exactitude aux questions qui lui sont posées par les parlementaires, parle de la falsification du beurre et de la valorisation des céréales, des difficultés que rencontre l'élevage et préconise la création d'un fonds de protection agricole), p. 182 à 191. — Observations de Mlle Baers, p. 183.

Discours de MM. Vandenbulcke (qui réclame une politique hardie en matière agricole, demande des mesures protectrices en faveur de la culture du houblon); Clesse (qui critique les compressions exercées dans ce budget, parle principalement des cultivateurs du Luxembourg dont les récoltes sont ravagées par le gibier); Mullie (qui désire connaître les modalités de l'accord commercial avec les Pays-Bas et parle spécialement de la culture fruitière et houblonnière); Heyndels (qui réclame la protection des petits cultivateurs contre les fermages élevés, les prix exagérés des engrais, estime que les crédits pour le contrôle sanitaire et pour le service vétérinaire sont insuffisants), p. 197 à 201.

Observations de M. le président au sujet de la suite du débat, M. le président insiste spécialement afin que les membres qui ont posé des questions au ministre soient présents, estime qu'une séance du matin sera nécessaire le lendemain et rappelle qu'une interpellation de M. Finné doit être entamée ce même jour, à 16 heures, p. 201. — Observations de MM. De Boodt (qui propose de poursuivre le débat et de remettre l'interpellation au lendemain matin); le président (qui s'en remet à la décision du Sénat); Borginon (qui proteste contre la remise de l'interpellation); le baron Moyersoen (qui estime qu'il est préférable de poursuivre la discussion du budget); Finné (qui s'élève contre toute modification de l'ordre du jour), p. 201. — La proposition tendant à poursuivre le débat sur le budget est adoptée par assis et levé, p. 201.

Reprise de la discussion générale.

Discours de M. le comte d'Aspremont Lynden, m. a., qui répond aux observations présentées et expose la politique agricole suivie par le gouvernement, p. 202 à 208. — Observations de MM. Finné, Nihoul, p. 202, 204. — La discussion générale est close.

Discussion des articles du tableau.

Art. 1 et 2. Adoptés sans observations. — V. l'annexe à la séance du 1er juin, des *Annales parlementaires* du Sénat, p. 225 à 233.

Art. 3. Observations de M. le baron Orban de Xivry, concernant les plants de pommes de terre sélectionnés, p. 310 — M. le comte d'Aspremont-Lynden, m. a., répond à M. Orban de Xivry, p. 210. — L'article 3 est adopté, p. 210. — V. l'annexe, comme ci-dessus.

Art. 4 à 18. Adoptés sans observations, p. 210. — V. annexe.

Art. 19. M. le président indique un amendement de M. Finné, p. 211. — M. Finné défend son amendement; M. le comte d'Aspremont-Lynden, m. a., déclare ne pas l'accepter, p. 211. — L'amendement de M. Finné est rejeté par assis et levé, p. 211. — L'article 19 est adopté, p. 211. — V. l'annexe comme ci-dessus.

Art. 20 à 30. Adoptés sans observations, p. 211. — V. l'annexe,

Budgets. AGRICULTURE. *Exercice* 1939 (*suite*)

Art. 31. M. Finné défend un amendement qu'il présente, relatif à la lutte contre le doryphore, p. 211, 212. — M. le comte d'Aspremont-Lynden, m. a., déclare ne pouvoir accepter l'amendement, p. 212. — L'amendement, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté; l'article est adopté, p. 212. — V. annexe.

Art. 32. Adopté sans observations, p. 212. — V. annexe.

Art. 33. Amendement de M. Finné, concernant le dédommagement aux cultivateurs éprouvés par la stomatite aphteuse. M. Finné défend son amendement et demande l'appel nominal; M. De Boodt combat l'amendement; M. Van Dieren l'appuie; M. le comte d'Aspremont Lynden, m. a., motive son refus d'accepter l'amendement, p. 212, 213. — Observations de M. Finné, p. 213. — L'amendement de M. Finné est repoussé par 90 voix contre 19 et 12 abstentions, p. 214. — Se sont abstenus : MM. Pincé, Yernaux, Bernard (Louis), Clesse, De Wilde, Diriken, Donvil, Goblet, Hans, Longville, Missiaen et Molet, p. 214. — L'article 33 est adopté, p. 214. — V. l'annexe.

Motion d'ordre de M. Moulin qui fait remarquer que son abstention n'a pas été actée et motive son abstention, p. 214.

Les articles du projet de loi contenant le budget sont adoptés sans observations, p. 214.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 77 voix contre 57, p. 214 (1er juin 1939). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

COLONIES (*Dépenses métropolitaines*).

Exercice 1939.

Doc. — N° 45. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 58. Rapport de M. Devos.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 23 mai 1939, p. 164. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies, p. 164.

Rapporteur : M. Devos.

Voir, pour la discussion générale de ce budget, la sous-rubrique : Congo belge et Ruanda-Urundi : Budgets et projets coloniaux : Discussion générale d'ensemble.

Les articles du tableau sont adoptés, p. 257. — V. l'annexe aux *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants, séance du 17 mai 1939.

L'article unique du projet de loi contenant le budget est adopté sans observations, p. 257.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 79 voix contre 65, p. 281 (7 juin 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

COMMUNICATIONS (TRANSPORTS, P. T. T. ET I. N. R.).

Exercice 1939.

Doc. — N° 83. Rapport de M. le chevalier Dessain sur les dépenses relatives à l'administration des postes.
N° 86. Rapport de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes sur les dépenses relatives aux transports.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 juin 1939, p. 410. — Le projet est renvoyé à la commission des transports et à la commission des p. t. t.

Motion d'ordre de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, qui fait remarquer que le rapporteur désigné par la commission des transports pour faire rapport sur la partie du budget concernant les communications, n'a pas mandat pour s'occuper de celle qui a trait aux postes, télégraphes et téléphones et I. N. R.; M. le comte de la Barre d'Erquelinnes propose, par conséquent, que la commission des p. t. t. désigne un rapporteur qui sera chargé du rapport sur cette partie du budget des communications, p. 322. — M. le chevalier Dessain appuie cette motion et estime que l'on pourrait joindre à la discussion le projet relatif à la régie des t. t., p. 322. — La proposition de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes est admise, p. 322.

Rapporteurs : MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes et le chevalier Dessain.

Budget des communications pour l'exercice 1939 *et projet de loi relatif aux comptes de prévision de la régie des télégraphes et des téléphones pour l'exercice financier* 1939.

Discussion générale d'ensemble.

Discours de MM. Sobry (qui défend les intérêts des pêcheurs, spécialement ceux de la pêcherie de Nieuport, expose diverses revendications et traite la question de la pêche en eaux territoriales); Vinck (qui émet des considérations au sujet du problème de l'aéronautique et insiste pour que cette industrie soit encouragée; défend la Sabena et ses initiatives); baron Gendebien (qui parle du renouvellement éventuel de la concession accordée à la Compagnie du Nord-belge, et indique

Budgets. COMMUNICATIONS (TRANSPORTS, P. T. T. ET I. N. R.). *Exercice* 1939 (*suite*)

les raisons pour lesquelles il estime que cette concession devrait être prolongée); De Wilde (qui se fait l'écho des revendications des ingénieurs des télégraphes et téléphones et défend les intérêts du personnel ouvrier); Leysens, E. (qui attire l'attention du ministre sur l'organisation anormale de l'administration des postes à Herselt et demande que cette commune soit mieux outillée à ce point de vue; demande en outre, de meilleures relations ferroviaires entre Aarschot et Heyst-op-den-Berg); Godding (qui estime insuffisants les traitements des sous-percepteurs des postes); Moulin (qui s'élève contre la retenue de 3 p. c. supplémentaires prévue sur les traitements et salaires, puis demande la construction d'un bureau des postes à Leuze et l'amélioration des communications ferroviaires dans le Tournaisis), p. 454 à 465. — Observations de M. Marck, m. c., p. 454 à 460, 463.

Motion d'ordre de M. le baron Moyersoen qui demande que la discussion de ces projets soit épuisée le jour même, 28 juin, p. 469.

Reprise de la discussion générale.

Discours de MM. Roland (qui réclame l'égalité pour les employés, en matière de congés payés, demande l'aménagement de la gare d'Ecaussinnes d'Enghien, ainsi que de meilleures communications ferroviaires entre le Centre et la capitale et critique la gestion de la S. N. C. F. B., tant au point de vue du matériel que des services et du personnel), p. 471 à 473.

Discours de MM. Rolin (qui attire l'attention sur la situation créée du fait que la S. N. C. F. B. doit supporter la charge de pensions octroyées pour le personnel non repris à son service, lorsque l'Etat a cessé de gérer les chemins de fer); le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp. (qui appuie le point de vue de M. Rolin au sujet des agents du chemin de fer non repris par la S. N. C. F. B.), p. 474, 475.

Discours de M. Marck, m. c., qui répond aux observations présentées, principalement en ce qui concerne le problème de la marine marchande, celui de l'aviation civile et celui de la S. N. C. F. B., p. 475 à 480. — Observations de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp., p. 477 à 479.

Discours de MM. le chevalier Dessain (qui regrette que le ministre n'ait pas abordé la question de la résiliation de la concession conclue en faveur de l'I. N. R.); Mignolet (qui demande où en est la question de la coordination des transports, défend les intérêts du personnel, critique certaines mesures prises par la S. N., expose certaines revendications, notamment pour le pays de Liége, et demande une meilleure politique du tourisme); P. De Smet (qui traite le problème de l'électrification du réseau; demande notamment une ligne électrique Amsterdam-Bruxelles); de la Barre d'Erquelinnes (qui demande au ministre de faire une déclaration en ce qui concerne l'intention de la S. N. de construire elle-même une partie de son matériel roulant); Marck, m. c. (qui déclare que c'est par suite d'une décision du conseil d'administration de la S. N. C. F. B. que la construction d'autorails dans les ateliers de la société a été décidée); Heyndels (qui parle de la situation déficitaire de la S. N. et demande l'examen du problème dans son ensemble; plaide la cause des porteurs de dépêches); Casterman (qui proteste contre la construction, par les ateliers de la S. N., de matériel dont la fourniture devrait revenir à l'industrie belge); Bouilly (qui estime insuffisante l'indemnité de résidence accordée aux agents habitant Mons, proteste contre la suppression du trafic sur certaines lignes, estime que la S. N. est un mauvais patron pour son personnel, réclame l'achèvement de certains travaux dans la région de Mons, passe ensuite à la critique du budget des t. t. et de la radio, et termine en demandant la réorganisation de l'administration de l'aéronautique); Leuridan (qui attire l'attention sur les économies réalisées par la S. N. C. F. B. au détriment de son personnel, critique ses méthodes, demande l'application stricte des lois linguistiques, puis intervient en faveur de l'industrie de la pêche); Lalemand (qui expose les justes revendications des invalides du travail et de la paix et demande des renseignements au sujet du service des porteurs de bagages dans les gares); De Lille (qui émet une série de considérations au sujet de l'I. N. R. et des P. T. T.); Carton de Tournai (qui défend les intérêts de la commune de Rumes en matière ferroviaire), p. 480 à 493.

M. Van Dieren demande si le ministre ne répondra pas, avant la discussion des articles, aux nombreuses questions qui lui sont posées, p. 493. — M. Marck, m. c., déclare avoir traité, dans son discours, les différents points abordés par les derniers orateurs, sauf en ce qui concerne l'I. N. R. et donne quelques explications à ce sujet, p. 493. — M. Van Dieren demande si le contrat avec l'I. N. R. sera résilié en temps voulu et M. Marck, m. c., déclare qu'il proposera une nouvelle réglementation, p. 493. — La discussion générale est close.

Articles du budget des communications.

Les articles des tableaux sont adoptés, p. 494. — V. l'annexe aux *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants, séance du 15 juin 1939.

Budgets. COMMUNICATIONS (TRANSPORTS, P. T. T. ET I. N. R.). *Exercice* 1939 (*suite*)

Les articles du projet de loi contenant le budget sont adoptés sans observations, p. 494.

L'ensemble du projet de loi est rejeté par 68 voix contre 66, p. 512. — Observation de M. le président, p. 513.

M. le président annonce que ce projet, rejeté la veille par suite de l'absence d'un grand nombre de membres de la majorité, a été représenté à la Chambre, et voté par cette assemblée; M. Pierlot, p. m., m. a. ét. c. e., demande l'urgence, p. 561. — M. le président fait remarquer qu'il s'agit d'une simple formalité et que le renvoi aux commissions ne s'impose pas, p. 561. — Discussion au sujet de l'examen et du vote : Observations de MM. Borginon, Marck, m. c., Vinck, le baron Moyersoen, Van Dieren, Pierlot, p. m., m. a. ét. c. e., le président, p. 561, 562. — Le Sénat décide de procéder immédiatement au vote, p. 562. — Observations de M. Borginon au sujet du temps trop réduit accordé par l'I. N. R. aux émissions de « Vlanara »; M. Marck, m. c., déclare qu'il interviendra auprès du conseil de gestion, p. 562.

Pas de discussion générale.

Les articles des tableaux et les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 562. (Voir les annexes *A* et *B* aux *Annales parlementaires* de la Chambre, séance du 15 juin 1939.)

L'ensemble du projet de loi est adopté par 72 voix contre 52 et 12 abstentions, p. 562 (30 juin 1939). — Se sont abstenus : MM. Van Belle, Van Remoortel, Vinck, Brunet, Disière, Doutrepont, Gob, Jauniaux, Missiaen, Rolin, Rombaut et Mme Spaak, p. 563. — Le projet est soumis à la sanction royale.

CONGO BELGE ET RUANDA-URUNDI.

Exercice 1939.

Extraordinaire. — Projet de loi contenant le budget des recettes et des dépenses extraordinaires du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1939.

Doc. — N° 61. Rapport de M. Devos.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 6 juin 1939, p. 241. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Voir, pour la discussion générale de ce budget, ci-après : la sous-rubrique : Budgets et projets coloniaux : Discussion générale d'ensemble.

Rapporteur : M. Devos.

Les articles des tableaux sont adoptés, p. 258. — Voir l'annexe aux *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants, séance du 1er juin 1939.

Les articles du projet de loi contenant le budget sont adoptés sans observations, p. 259, 260.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 79 voix contre 65, p. 281 (7 juin 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Exercice 1939.

Ordinaire. — Projet de loi contenant le budget ordinaire du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1939.

Doc. — N° 56. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 57. Rapport de M. Devos, J.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 6 juin 1939, p. 241. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Voir, pour la discussion générale de ce budget, ci-après : Budgets et projets coloniaux : Discussion générale d'ensemble.

Rapporteur : M. Devos.

Les articles des tableaux sont adoptés, p. 257. — Voir l'annexe aux *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants, séance du 1er juin 1939.

Les articles du projet de loi contenant le budget sont adoptés sans observations, p. 257, 258.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 79 voix contre 65, p. 281 (7 juin 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Budgets et projets coloniaux.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, le 30 mai, M. le président propose d'entamer le débat sur les projets coloniaux le mardi suivant, à 10 heures du matin et de terminer la discussion le jour même, si possible, le ministre des colonies devant se rendre aux Etats-Unis, pour y représenter la Belgique, p. 165. — Le Sénat marque son accord.

M. le président rappelle la décision prise, p. 208.

Budgets. CONGO BELGE ET RUANDA URUNDI. *Exercice* 1939 (*suite*)

Au début de la séance du mardi 6 juin, M. le président annonce que le Sénat ne peut aborder l'examen de ces projets, la Chambre ne les ayant pas encore votés; déclare que, à la demande du gouvernement, le débat a été fixé à 15 heures, ce même jour, dès que les projets seront transmis par la Chambre, proteste contre la hâte imposée au Sénat pour la discussion de projets aussi importants, et fait remarquer que, en aucun cas, cette procédure ne pourra constituer un précédent, p. 236.

M. Van Dieren propose, pour protester contre la hâte imposée au Sénat, de voter les budgets coloniaux sans les discuter, p. 237. — M. le président déclare qu'une décision sera prise au moment d'aborder le débat, p. 237.

Au moment d'ouvrir la discussion générale sur les différents budgets et projets coloniaux, M. le président met aux voix la motion de M. Van Dieren tendant à voter ces projets sans discussion, p. 242. — Cette proposition, mise aux voix par assis et levé, n'est pas adoptée, p. 242.

Budget du ministère des colonies pour 1939 (*dépenses métropolitaines*). — *Budget ordinaire du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour* 1939. — *Budget des recettes et des dépenses extraordinaires du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour* 1939. — *Projet de loi portant approbation de l'arrêté royal du* 29 *octobre* 1938 *ordonnant des virements de crédits aux budgets des dépenses ordinaires du Congo belge pour les exercices* 1937 *et* 1938 *et ouvrant un crédit supplémentaire au budget des dépenses ordinaires du Congo belge pour* 1937. — *Projet de loi portant approbation de l'arrêté royal du* 29 *mars* 1939 *ordonnant des virements de crédits au budget des dépenses ordinaires du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour* 1938. — *Projet de loi majorant de* 25 *centimes additionnels extraordinaires, au profit exclusif de la colonie, la taxe mobilière prévue par la loi du* 21 *juin* 1927 *relative à l'impôt sur les revenus des entreprises belgo-coloniales.*

Discussion générale d'ensemble.

M. le président engage M. le ministre des colonies à prendre connaissance, avant son départ si possible, de la protestation élevée par le Sénat au sujet des conditions anormales dans lesquelles il est amené à délibérer sur les projets coloniaux; M. le président rappelle que le Sénat espère que cette méthode de travail ne constituera pas un précédent, p. 242.

Discours de M. De Vleeschauwer, m. c., qui commence par déclarer qu'il prend acte de la protestation du Sénat au sujet de la hâte qui lui est imposée par les circonstances, et le remercie pour avoir bien voulu accélérer la discussion; déclare vouloir se borner à compléter brièvement les explications fournies devant la Chambre sur l'économie générale du Congo et sur quelques points spéciaux, notamment l'agriculture, les concessions minières, la main-d'œuvre, les lois sociales, l'application des lois linguistiques, etc., p. 242 à 245. — Observations de M. Gabriel, p. 244.

Motion d'ordre de M. Loumaye, qui propose de disjoindre de la discussion et de renvoyer à la commission le projet de loi concernant la majoration de la taxe mobilière relative à l'impôt sur les revenus des sociétés belgo-coloniales; motive sa proposition et attire l'attention sur la gravité de la mesure envisagée, p. 245, 246. — Discours de MM. Godding (qui appuie la motion de renvoi à la commission et critique la hâte apportée à l'examen de ces projets); De Vleeschauwer, m. c. (qui répond aux observations de M. Godding, combat la proposition de renvoi à la commission, qu'il estime inutile, l'équilibre du budget devant être assuré), p. 246. — M. Godding maintient la proposition de renvoi et estime que des ressources peuvent être fournies par le bénéfice de la loterie coloniale, p. 246. — M. Leyniers fait remarquer que les fonds obtenus au moyen de la loterie coloniale devraient être affectés exclusivement à la colonie, au lieu d'être partiellement distribués à divers organismes, p. 246, 247. — M. De Vleeschauwer, m. c., fait remarquer que les subventions prélevées sur le bénéfice de la loterie coloniale en faveur de certains organismes ne sont accordés qu'en vertu d'une loi et engage le Sénat à voter le projet visé par la motion de M. Loumaye, p. 247. — La proposition de M. Loumaye est mise aux voix par assis et levé et n'est pas adoptée, p. 247.

Reprise de la discussion générale.

Discours de MM. J. Devos, rapp. (qui défend les projets en discussion, attire l'attention sur les nombreuses améliorations apportées dans différents domaines dans la colonie, notamment au point de vue sanitaire, et demande au Sénat de voter les projets); De Bruyne (qui attire l'attention spéciale du ministre sur la question de la formation des agents coloniaux et indique les mesures qu'il préconise dans ce but); Godding (qui motive son vote négatif sur le projet relatif à la taxe mobilière sur les revenus des entreprises belgo-coloniales); Olyff (qui rappelle les considérations qu'il a émises à l'occasion de la discussion des budgets coloniaux l'année précédente; signale les dangers que court notre colonie et réclame un renforcement de sa défense; préconise la colonisation, ainsi que la création d'un « fonds de pension », puis

Budgets. CONGO BELGE ET RUANDA URUNDI. *Exercice* 1939 (*suite*)

demande que l'on recule, pour les anciens coloniaux, l'âge d'admission aux fonctions et emplois publics); Tincler (qui combat la subvention métropolitaine accordée à la colonie, critique la loterie coloniale, affirme que les indigènes sont mal traités, s'élève contre les bénéfices réalisés par les sociétés exploitantes établies au Congo et signale les différents périls qui menacent notre colonie; déclare que son groupe votera contre les budgets coloniaux, sauf en ce qui concerne l'augmentation de la taxe sur les revenus des sociétés belgo-coloniales); E. Vos (qui traite spécialement la question de l'enseignement dans la colonie et réclame la création d'un enseignement officiel neutre; demande l'application des lois linguistiques dans la colonie); Van Dieren (qui se rallie aux observations de MM. De Bruyne et Vos au sujet de la situation linguistique dans la colonie, parle de la colonisation et défend les petits colons, notamment ceux d'expression flamande), p. 247 à 256. — Observations de M. De Vleeschauwer, m. c., le président (qui invite les orateurs à abréger), p. 247, 251, 253.

Discours de M. De Vleeschauwer, m. c., qui répond aux observations présentées, p. 256, 257. — Observations de M. De Bruyne et Van Dieren, p. 256, 257. — La discussion générale est close.

Voir pour la discussion des articles, les différents projets et budgets coloniaux dont les titres sont indiqués au début de cette discussion.

DÉFENSE ACTIVE DU TERRITOIRE CONTRE LE PÉRIL AÉRIEN.

Exercice 1939.

Doc. — N° 55. Projet du gouvernement.
N° 70. Rapport de M. Crokaert.

Budget de la défense active du territoire contre le péril aérien pour 1939. *Budget de la défense passive du territoire contre le péril aérien pour* 1939.

Ann. — M. le président propose de joindre la discussion de ces deux budgets, p. 344. — Assentiment du Sénat.

Discussion générale.

Discours de MM. Flagey (qui examine les différents problèmes que pose la défense des populations civiles contre le péril aérien, développe la situation faite aux communes et demande qu'une terminologie adéquate soit trouvée pour souligner le caractère civil du service de protection); Noël (qui estime qu'il y a encore beaucoup à faire pour mettre au point l'organisation de la défense antiaérienne; déclare que, sous certaines réserves, son groupe votera ces budgets); Crokaert, rapp. (qui estime que la défense antiaérienne est possible et examine spécialement les mesures à prendre pour assurer la défense passive et l'organisation des services qu'elle doit comporter); Boon (qui traite spécialement un point du rapport concernant le rétablissement du corps des sapeurs-pompiers et critique cette suggestion), p. 344 à 348.

Discours de M. le lieutenant-général Denis, m. d. n., qui répond aux observations présentées, déclare notamment que le matériel nécessaire sera fourni par l'industrie belge d'une façon presque exclusive et répond à quelques points spéciaux soulevés dans le rapport, p. 348, 349. — Observations de M. F. Demets, qui estime que l'emploi des sirènes étant d'usage courant dans les usines, il importe de donner une tonalité différente aux sirènes d'alarme ou de prendre d'autres mesures, p. 349. — La discussion générale est close.

Les articles du tableau du budget concernant la défense active du territoire sont adoptés, p. 356. — Voir l'annexe *A* aux *Annales parlementaires* du Sénat, séance du 14 juin 1939, p. 375, 376.

Les articles du projet de loi contenant le budget sont adoptés sans observations, p. 356.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 131 voix contre 8, p. 360 (14 juin 1939). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

DÉFENSE PASSIVE DU TERRITOIRE CONTRE LE PÉRIL AÉRIEN.

Exercice 1939.

Doc. — N° 63. Projet du gouvernement et tableaux.
N° 71. Rapport de M. Crokaert.

Ann. — Rapporteur : M. Crokaert.

La discussion générale de ce budget est jointe à celle du budget pour la défense active du territoire contre le péril aérien. — Voir donc ci-dessus : Défense active.

Les articles du tableau sont adoptés, p. 357. — Voir l'annexe *B* aux *Annales parlementaires* du Sénat, séance du 14 juin 1939, p. 377, 378.

Budgets. DÉFENSE PASSIVE DU TERRITOIRE CONTRE LE PÉRIL AÉRIEN. *Exercice* 1939 (*suite*)

Articles du projet de loi.

Art. 1er. Discours de M. D'Haese, qui annonce que son groupe ne votera pas ce budget à cause des traductions néerlandaises défectueuses qui ont été adressées aux autorités flamandes, puis émet diverses critiques, notamment au sujet du rattachement des services de la défense passive au ministère de la défense nationale, p. 357, 358. — Discours de M. le lieutenant-général Denis, m. d. n., qui rappelle le but du projet et répond aux observations de M. D'Haese, p. 358, 359. — L'article 1er est adopté, p. 359.

Art. 2 et 3. Adoptés sans observations, p. 359.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 131 voix contre 8, p. 360 (14 juin 1939). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

DETTE PUBLIQUE.

Exercice 1939.

Doc. — N° 13. Rapport de M. Beauduin.

Ann. — Rapporteur : M. Beauduin.

A la proposition de M. le président, la discussion générale de ce budget est jointe à celle du budget des finances, p. 98. — V. donc la sous-rubrique : Budget des finances.

Discussion des articles du tableau.

Art. 1er. Observations de M. le chevalier Dessain concernant les dettes consolidées des provinces et des communes, p. 114, 115. — L'article 1er est adopté, p. 115. — V. l'annexe *B* à la séance du 8 décembre des *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants.

Art. 2 à 45. Adoptés sans observations, p. 115. — V. l'annexe *B*, comme ci-dessus.

Art. 46. Observations de M. Deumens au sujet de l'attribution, aux familles nombreuses membres de « Vlaamsche Kinderzege », d'une partie des fonds prévus à cet article, p. 115. — L'article 46 est adopté, p. 115. — V. l'annexe, comme ci-dessus.

Art. 47 à 57. Adoptés sans observations, p. 115. — V. l'annexe comme ci-dessus.

Article unique du projet de loi.

Discours de M. Gutt, m. f., qui s'attache à établir nettement la situation exacte de la dette publique, p. 115, 116. — M. Doutrepont marque son accord avec le ministre, p. 116. — L'article unique, contenant le budget, est adopté, p. 116.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 72 voix contre 65 et 4 abstentions, p. 118 (11 mai 1939). — Se sont abstenus : MM. Mignolet, Vigneron, Boon et Brunet, p. 119. — Le projet est soumis à la sanction royale.

DOTATIONS.

Exercice 1939.

Doc. — N° 44. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 54. Rapport de M. Jos De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 23 mai 1939, p. 164. — Le projet est renvoyé à la commission des finances, p. 164.

Dépôt du rapport par M. Jos. De Clercq, p. 224 (1er juin 1939).

Discussion générale.

Discours de M. Noël, qui rappelle une réclamation formulée par certains fonctionnaires de la Cour des comptes, au sujet du barème de leur traitement, p. 342, 343. — Observations de MM. F. Demets, Bologne, Jos. De Clercq, p. 343. — La discussion générale est close.

Les articles du tableau sont adoptés, p. 343. — V. l'annexe aux *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants, séance du 17 mai 1939.

L'article unique du projet de loi contenant le budget est adopté, p. 343.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 115 voix contre 14, p. 343 (13 juin 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

EXTRAORDINAIRE. — V. plus loin : Recettes et dépenses extraordinaires.

FINANCES.

Exercice 1939.

Doc. — N° 7. Projet du gouvernement.
N° 114. Rapport de M. le baron Moyersoen.

Budgets. FINANCES. *Exercice* 1939 (*suite*)

Ann. — Rapporteur : M. le baron Moyersoen.

A la proposition de M. le président, la discussion générale du budget de la dette publique est jointe à celle du budget des finances, p. 98.

Budget des finances; budget de la dette publique.

Discussion générale.

Discours de MM. Doutrepont (qui examine l'organisation de certains services de ce département, demande que l'on supprime, dès 1940, les adjonctions aux budgets, critique l'existence des organismes parastataux, parle de la réforme de l'administration des finances, de l'administration fiscale, de l'administration des douanes, etc., puis critique le rapport de M. Beauduin sur le budget de la dette publique); Sobry (qui proteste contre la taxe sur les abatages forcés); Beauduin, rapp. du budget de la dette publique (qui répond aux critiques lui adressées par M. Doutrepont et défend le rapport de la commission); Vandewiele (qui défend la cause des déportés civils qui n'ont pas été indemnisés); Deumens (qui pose diverses questions au ministre des finances au sujet de la situation financière, demande des mesures en vue de rembourser de petits épargnants, parle du crédit professionnel, ainsi que de certains abus, au service de conservation des hypothèques à Hasselt), p. 98 à 108. — Observations de M. Doutrepont, p. 104.

Discours de M. Gutt, m. f., qui répond aux observations présentées, notamment en ce qui concerne la réforme administrative, puis expose la politique financière que poursuit le gouvernement, p. 108 à 111. — Observations de MM. Doutrepont, Harmegnies, p. 109, 110. — La discussion générale est close.

Discussion des articles du tableau du budget des finances.

Art. 1er. Discours de MM. Van Dieren (qui s'occupe de la proportion de fonctionnaires flamands et wallons au département des minances, affirme que la Flandre est plus imposée que la Wallonie, puis pose une question au ministre au sujet d'une émission éventuelle de bons du Trésor); Van Roosbroeck (qui défend les intérêts de l'industrie de la carroserie et expose la situation malheureuse dans laquelle elle se trouve), p. 116 à 118. — M. Van Dieren se plaint de n'avoir pas reçu de réponse du ministre, p. 118. — L'article 1er est adopté, p. 118. — V. l'annexe à la séance du 11 mai des *Annales parlementaires* du Sénat.

Art. 2 à 50. Adoptés sans observations, p. 118. — V. l'annexe, comme ci-dessus.

Les articles du projet de loi contenant le budget sont adoptés sans observations, p. 118.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 72 voix contre 65 et 4 abstentions, p. 118 (11 mai 1939). — Se sont abstenus : MM. Mignolet, Vigneron, Boon et Brunet, p. 119. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

JUSTICE.

Exercice 1939.

Doc. — N° 10. Projet du gouvernement et tableaux.

N° 72. Rapport de M. Hanquet.

N° 74. Amendement du gouvernement.

Discussion générale.

Ann. — Rapporteur : M. Hanquet.

Discours de MM. E. Leysen (qui plaide la cause des instituteurs-éducateurs de la prison-école de Hoogstraeten et présente leurs revendications); Vigneron (qui demande que l'on statue enfin sur le projet de loi attribuant la qualité d'officier de police judiciaire auxiliaire du procureur du Roi à certains sous-officiers du corps de la gendarmerie et défend ce projet, signale ensuite certaines réformes qu'il préconise en matière judiciaire et parle notamment de l'immunité parlementaire); Van Dieren (qui émet des considérations d'ordre général, notamment au point de vue de l'application des lois linguistiques, de l'amnistie, de l'équilibre entre les fonctionnaires flamands et wallons, puis traite quelques questions techniques et parle des magistrats ayant exercé dans la colonie), p. 366 à 372.

Observations de M. le président au sujet de la suite de la discussion, p. 372.

Reprise de la discussion générale.

Discours de MM. Borginon (qui déclare qu'il développera, à l'occasion de cette discussion, l'interpellation qu'il comptait présenter au sujet de la politique de nominations suivie dans ce département, spécialement par rapport à l'application des lois linguistiques en matière judiciaire, parle spécialement de la situation dans le pays d'Ypres, dans le Limbourg, à Anvers et, enfin, à Bruxelles); Rolin (qui attire l'attention sur la situation lamentable des réfugiés et spécialement des réfugiés politiques); Hanquet, rapp. (qui traite le problème des réfugiés, spécialement des réfugiés israélites, et conseille la prudence, parle ensuite de l'attitude de l'Etat vis-à-vis des comités de patronage, dont on diminue à la fois l'activité et les subsides, demande que le taux de la journée d'entretien des enfants de justice soit établi de façon plus équitable, parle de la réforme du régime des aliénés, de la question des jeux et de celle de l'alcool); Gob (qui demande quand un troisième juge sera nommé à la Chambre allemande du tribunal de Verviers), p. 380 à 388. — Observations de MM. Janson, m. j., le président (qui prie les orateurs de condenser leurs observations), p. 385, 386.

Discours de M. Janson, m. j., qui répond aux observations des différents orateurs, p. 388 à 391.

Discours de MM. Deumens (qui signale le danger que représente, pour les classes moyennes, l'immigration en masse d'étrangers et demande un contrôle actif); Crokaert (qui traite la question de l'instruction contradictoire, estime que tout le Code d'instruction criminelle serait à revoir, réclame la nomination d'un plus grand nombre de juges d'instruction, notamment à Bruxelles, défend les intérêts des greffiers des juges d'instruction et demande que les pénalités soient plus variées et appropriées aux délits); Doutrepont (qui défend les intérêts du personnel administratif de ce département, ceux du personnel de surveillance dans les établissements pénitentiaires, puis aborde le problème des pensions des agents de l'Etat et des retenues que l'on prévoit de ce chef sur les traitements); De Boodt (qui proteste contre les crédits prévus pour la colonie israélite de Merxplas, demande que l'on renonce à toute préoccupation en matière de nominations dans le personnel des établissements de Merxplas, Wortel et Hoogstraeten); J. De Clercq (qui insiste afin que tous les magistrats nommés aux fonctions judiciaires en pays flamand possèdent les connaissances linguistiques requises), p. 391 à 396. — Observations de M. Van Eyndonck, p. 392. — La discussion générale est close.

Articles du tableau.

Art. 1 à 39. Adoptés, p. 396. — Voir l'annexe aux *Annales parlementaires* du Sénat, séance du 15 juin 1939, p. 401 à 408.

Art. 40. M. le président indique une modification de texte proposée par amendement par le gouvernement, p. 396. — M. De Boodt pose une question au ministre, p. 396. — L'amendement du gouvernement est adopté par assis et levé, p. 396. — L'article 40, ainsi amendé, est adopté, p. 396. — Voir l'annexe, comme ci-dessus.

L'article unique du projet de loi contenant le budget est adopté sans observations, p. 397.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 69 voix contre 52, p. 397 (15 juin 1939). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

POSTES, TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES ET T. S. F. — V. plus haut : COMMUNICATIONS.

RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Exercice 1939.

Doc. — N° 81. Projet transmis par la Chambre des représentants.

N° 88. Rapport de M. Beauduin.

Ann. — Rapporteur : M. Beauduin.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. Doutrepont rappelle qu'une interpellation qu'il a introduite doit être jointe à ce budget, p. 471. — Voir pour le libellé exact de l'interpellation, cette rubrique, au nom de M. Doutrepont.

Discussion générale du budget et de l'interpellation qui y est jointe.

Discours de MM. Tirou (qui défend les intérêts du Hainaut, surtout au point de vue industriel, demande la création d'un canal à grande section); Hans (qui traite le problème du chômage dans l'industrie du bâtiment et demande l'exécution de travaux d'utilité publique pour occuper les ouvriers chômeurs), p. 496 à 500.

M. le président constate l'absence des orateurs inscrits et propose d'entendre l'interpellation de M. Doutrepont, p. 500. — Assentiment du Sénat.

M. Doutrepont développe son interpellation, p. 500 à 503. — M. le président annonce que le ministre répondra à l'interpellation au cours de la séance de l'après-midi, p. 503.

Reprise de la discussion générale du budget.

Discours de MM. Laboulle (qui traite certains points du rapport de M. Beauduin concernant les travaux publics et insiste en particulier sur les difficultés que rencontrent les communes qui veulent organiser des distributions d'eau potable); le chevalier David (qui estime que la technique du budget extraordinaire doit être réformée et indique les modifications qu'il estime devoir être apportées à la présentation de ce budget);

Budgets. RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. *Exercice* 1939 (*suite*)

Yernaux (qui se fait l'interprète du groupe sénatorial socialiste du Hainaut pour demander que l'on prenne en considération la situation malheureuse de cette région et réclame la construction du canal Léopold III), p. 503 à 505.

Au moment où M. Loumaye doit prendre la parole, au début de la séance de l'après-midi, le ministre des finances étant absent, M. Loumaye cède son tour de parole à M. le baron Nothomb, p. 507.

Discours de M. le baron Nothomb, qui estime que des compressions massives sont possibles dans ce budget et en critique divers postes, notamment en matière de travaux pour les locaux de l'enseignement moyen et normal, pour le musée d'histoire naturelle, etc., et motive son vote négatif, p. 508 à 512.

Observations de M. le président, qui demande avec insistance que l'on s'abstienne d'interrompre afin de permettre de terminer normalement les travaux du Sénat, p. 509.

Reprise de la discussion générale.

Discours de M. Vanderpoorten, m. t. p. r. c., qui répond à plusieurs questions qui lui ont été posées à l'occasion du budget ordinaire et en ce qui concerne la partie du budget relative aux travaux publics, parle spécialement de l'accident récent du canal Albert, de la politique routière du gouvernement, des travaux d'utilité publique, etc., p. 513 à 516. — Observations de M. Leuridan, p. 516.

Discours de MM. Harmegnies (qui relève et combat un point du discours de M. Nothomb, lequel a critiqué certains crédits prévus pour des travaux dans la région de Quaregnon, réclame des travaux d'utilité publique pour occuper les chômeurs et défend l'amendement de M. Bouilly relatif aux charbonnages du Levant); Loumaye (qui expose son point de vue sur la politique financière que le gouvernement devrait adopter afin de redresser l'économie nationale gravement compromise par la crise, réclame ensuite une amélioration notable du réseau routier), p. 516 à 520. — Observations de M. le baron Moyersoen, p. 519.

Discours de M. Gutt, m. f., qui reconnaît qu'il y a beaucoup à critiquer dans la manière dont l'Etat est administré, indique les mesures qu'il prend en vue d'éviter que le gouvernement ne se trouve engagé dans des dépenses plus importantes qu'il n'avait été prévu, répond spécialement aux observations de M. Loumaye au sujet de la politique financière et bancaire du gouvernement, à celles de différents autres orateurs et enfin à l'interpellation de M. Doutrepont et donne des explications concernant le régime des caisses de pensions, p. 520 à 526. — Observations de M. Bouilly, p. 522, 523. — M. Doutrepont relève différents points de la réponse du ministre, avec lequel il n'est pas d'accord, s'élève à nouveau contre la retenue supplémentaire de 3 % et invite le Sénat à voter l'ordre du jour qu'il a déposé, p. 526, 527.

Observations de M. le président au sujet de la suite du débat, p. 527.

Reprise de la discussion du budget.

Discours de MM. Olyff (qui traite en ordre principal la question du canal Albert et annonce qu'il retire son interpellation et fait confiance au ministre); Missiaen (qui répond aux observations du baron Nothomb concernant les dépenses en faveur de l'enseignement moyen et normal, déclare qu'il votera contre le budget, réclame la construction du canal Ypres-Comines et appuie un amendement de M. Leuridan à ce sujet); Deumens (qui présente diverses observations concernant le fonds des grands travaux et proteste parce que son groupe a été écarté de la commission spéciale pour le budget extraordinaire, puis traite la question du canal Albert); Leuridan (qui défend les intérêts de la région d'Ypres, déclare retirer un de ses amendements mais maintenir les autres); Vinck (qui préconise une politique de grands travaux, réclame des canaux dans la région d'Ypres; parle de l'Albertine et estime que l'emplacement du Mont des Arts est le meilleur); L. Bernard (qui réclame l'aménagement d'une piste cyclable sur la route n° 6 Bruxelles-Beaumont); Brunet (qui motive le vote négatif de son groupe); Mullie (qui déclare qu'il se mettra en rapport direct avec le ministre pour discuter la question des voies navigables dans la région d'Ypres-Comines), p. 527 à 534. — Observations de MM. Vanderpoorten, m. t. p. r. c. et le baron Gendebien, p. 530, 531, 534.

La discussion générale est close.

Discussion des articles des tableaux.

I. — Tableau des dépenses extraordinaires.

Art. 1er à 12. Adoptés sans observations, p. 534. — Voir l'annexe aux *Annales parlementaires* de la Chambre, séance du 14 juin 1939.

Budgets. RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. *Exercice* 1939 (*suite*)

Art. 13. Est entendu : M. Rogister, qui proteste contre le fait qu'une commande importante a été passée par l'Etat à une firme allemande, alors qu'une firme belge était en mesure de l'exécuter, p. 535. — L'article est adopté, p. 535. — Voir annexe comme ci-dessus.

Art. 14 à 63. Adoptés. Voir l'annexe comme ci-dessus.

Art. 64. M. Leuridan demande que son amendement soit soumis au vote, p. 535. — Le vote sur l'amendement et sur l'article sont réservés, p. 535. — Reprise du vote : M. Leuridan demande l'appel nominal, p. 555. — L'amendement est rejeté par 72 voix contre 65 et 2 abstentions, p. 555. — Se sont abstenus : MM. Vigneron et Brunet, p. 556. — L'article 64 est adopté, p. 556.

Art. 65. Le vote sur un amendement de M. Leuridan et sur l'ensemble de l'article sont réservés, p. 535. — Le vote est repris et l'amendement est repoussé par assis et levé, p. 556. — L'article est adopté, p. 556.

Art. 66 à 68. Adoptés sans observations, p. 535. — Voir l'annexe comme ci-dessus.

Art. 69. M. Leuridan déclare retirer un amendement qu'il avait présenté, p. 535. — L'article est adopté, p. 535. — Voir l'annexe.

Art. 70 à 84. Adoptés, p. 535. — Voir l'annexe.

M. le président annonce que MM. Bouilly et cons. proposent un article 84*bis*, prévoyant un crédit en faveur des charbonnages du Levant, p. 535. — Discours de MM. Bouilly (qui motive et justifie l'amendement); André (qui appuie l'amendement); le comte de la Barre d'Erquelinnes (qui motive son vote négatif sur l'amendement), p. 535 à 537.

L'article et l'amendement sont réservés, p. 537. — Le vote est repris et M. Bouilly demande l'appel nominal, p. 556. — L'amendement est rejeté par 80 voix contre 56 et 3 abstentions, p. 556. — Se sont abstenus : MM. Vigneron, Brunet et Leuridan, p. 556.

Art. 85 à 125. Adoptés, p. 537. — Voir l'annexe comme ci-dessus.

II. — Tableau des recettes extraordinaires.

Art. 1 à 7. Adoptés, p. 537. — Voir l'annexe comme ci-dessus.

Les articles du projet de loi contenant le budget sont adoptés sans observations, p. 556, 557.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 72 voix contre 63 et 3 abstentions, p. 557 (30 juin 1939). — Se sont abstenus : MM. Vigneron, Bouilly et Brunet, p. 558. — Le projet est soumis à la sanction royale.

SÉNAT. — V. Chambres législatives-Sénat : Dotation sénatoriale.

TRANSPORTS, P. T. T. ET I. N. R. — V. plus haut : COMMUNICATIONS.

TRAVAUX PUBLICS ET RÉSORPTION DU CHÔMAGE.

Exercice 1939.

Ann. — Rapporteur : M. Van Belle. — Voir pour le projet et pour le rapport de M. Van Belle, les *Documents* 5-IX et 104 de la session ordinaire 1938-1939.

Avant d'ouvrir la discussion générale, M. le président engage les membres du Sénat à prendre leurs dispositions en vue de pouvoir épuiser le débat, le cas échéant, le mardi suivant, p. 120.

Discussion générale.

Discours de M. Vanderpoorten, m. t. p. et r. c., qui défend son budget, parle du problème des routes et termine en déclarant qu'il faut en ce moment une politique d'équilibre, d'attente et de préparation, en matière de travaux publics, p. 120 à 122. — Discours de MM. Moulin (qui attire l'attention sur la situation angoissante qui se présente dans le bassin calcaire du Tournaisis, parle des grands travaux dans cette région; traite ensuite le problème de la voirie); Coole (qui attire l'attention sur les difficultés de l'industrie linière, en Flandre); Lalemand (qui demande des mesures en vue de sauver l'industrie de la pierre); Gabriel (qui émet des considérations relatives aux travaux hydrographiques publics en Flandre orientale et demande des mesures pour remédier à la pollution des eaux); Harmegnies (qui insiste en vue du reclassement des routes et demande certains travaux urgents dans le Hainaut), p. 122 à 126. — Observations de M. le président au sujet de la suite du débat, p. 126.

Reprise de la discussion générale.

Discours de MM. Smets (qui attire l'attention sur la situation angoissante qui se présente par suite du chômage, dans le Limbourg notamment, et critique l'emploi exagéré de main-d'œuvre étrangère dans les charbonnages); Rod. Bernard (qui parle en ordre principal du problème des routes et de la circulation, spécialement dans la province de Liége, et de

Budgets. TRAVAUX PUBLICS ET RÉSORPTION DU CHOMAGE. *Exercice* 1939 (*suite*)

l'emploi de matériaux belges pour les réfections nécessaires); Diriken (qui défend les intérêts du personnel limbourgeois de la régie des ponts et chaussées, puis demande l'aménagement des bâtiments de l'athénée de Tongres); Doutrepont (qui intervient en faveur du personnel du département des travaux publics, et de celui des voies navigables); Vandenbulcke (qui demande la remise en état du canal Ypres-Comines, puis réclame l'amélioration et la réfection de nombreuses routes en Flandre occidentale), p. 129 à 134.

Discours de MM. De Wilde (qui signale les améliorations à apporter à certaines routes en Flandre orientale, réclame des mesures pour prévenir les inondations et insiste pour qu'un nouveau cahier des charges général soit établi en matière de travaux à exécuter pour l'Etat); Toch (qui demande l'exécution de divers travaux dans les environs immédiats de Gentbrugge); Heyndels (qui estime que certains travaux, surtout au réseau routier, sont indispensables, dans l'intérêt bien compris du pays, demande s'il est question de réduire le petit personnel, parle de la bibliothèque Albert Ier, de la situation désastreuse des carrières belges et annonce le vote négatif de son groupe); Hans (qui parle des subsides aux communes obligées d'entamer de grands travaux, puis de la police du roulage); Sasserath (qui défend les intérêts du personnel adjoint et subalterne du département des travaux publics et des voies navigables, proteste contre les nombreux licenciements de surveillants et de dessinateurs); De Lille (qui émet des considérations au sujet du recrutement des chômeurs par les administrations publiques subalternes, proteste contre le mode de répartition des subsides aux communes et propose un nouveau régime en matière de secours-chômage; demande enfin des subsides pour l'établissement de pistes cyclables dans les environs de Maldeghem); Devos (qui expose au Sénat la situation lamentable de Termonde et de la région de la Dendre et demande des mesures pour remédier à la pollution des eaux de cette région); Boon (qui soulève la question des moyens de transport, notamment en ce qui concerne les trolleybus, celle de la signalisation des routes et estime que le bilinguisme est indispensable; parle de la police de la route et de l'assurance obligatoire, ainsi que des cahiers des charges des travaux publics, puis annonce l'abstention de son groupe), p. 138 à 144.

Observations de M. le président au sujet de la suite du débat, p. 144.

Reprise de la discussion générale.

Discours de M. Vanderpoorten, m. t. p. r. c., qui répond aux observations des orateurs, p. 146 à 148. — La discussion générale est close.

Discussion des articles du tableau.

Art. 1er. Discours de MM. Hanquet (qui pose une question au ministre sur le projet qui existerait de « rectifier » le cours de l'Ourthe, entre Angleur et Tilff); Van Dieren (qui traite la question de la répartition des emplois entre Flamands et Wallons, dans ce département), p. 148, 149. — M. Vanderpoorten, m. t. p. et r. c., déclare qu'il répondra ultérieurement à la question de M. Hanquet et qu'il tiendra compte des observations de M. Van Dieren, p. 149. — L'article 1er est adopté, p. 149.

Art. 2 à 38. Adoptés sans observations, p. 149. — Voir l'annexe aux *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants, séance du 23 décembre 1938.

L'article unique du projet de loi contenant le budget est adopté sans observations, p. 150.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 81 voix contre 60 et 4 abstentions, p. 161 (17 mai 1939). — Se sont abstenus : MM. Vigneron, Boon, Brunet et Mignolet, p. 161. — Le projet est soumis à la sanction royale.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES, RÉGULARISATIONS, TRANSFERTS.

Projet de loi autorisant des régularisations et des transferts, réduisant certains crédits ouverts pour l'exercice 1939 et allouant des crédits supplémentaires pour des dépenses se rapportant aux exercices 1938 et antérieurs et à l'exercice 1939.

Doc. — N° 111. Rapport de M. Ronse.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 28 juin 1939, p. 496. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Ronse, p. 605 (4 juillet 1939).

Discussion générale.

Discours de MM. Doutrepont (qui déclare n'avoir pas satisfaction en ce qui concerne les réponses faites par le gouvernement aux questions posées par la commission, critique les errements et abus qui persistent, en matière budgétaire, puis revient sur la question de la retenue supplémentaire de 3 p. c. sur les traitements et motive le vote hostile du groupe socialiste); Leyniers (qui fait confiance au ministre, mais déclare

Budgets. CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES, RÉGULARISATIONS, TRANSFERTS. *Exercice* 1939 (*suite*)

que si l'an prochain la situation n'était pas apurée, il voterait contre tout projet de crédit supplémentaire); Gutt, m. f. (qui défend le projet, donne certaines explications, répond à M. Doutrepont et combat ses arguments, tout en se déclarant, sur certains points, d'accord avec lui), p. 661 à 663. — Observations de M. Doutrepont, p. 662, 663. — La discussion générale est close.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 663 à 668.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 71 voix contre 43, p. 725 (6 juillet 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Congo belge : 1937 et 1938. — Projet de loi portant approbation de l'arrêté royal du 29 octobre 1938 ordonnant des virements de crédits aux budgets des dépenses ordinaires du Congo belge pour les exercices 1937 et 1938 et ouvrant un crédit supplémentaire au budget des dépenses ordinaires du Congo belge pour l'exercice 1937.

Doc. — N° 59. Rapport de M. Devos.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 6 juin 1939, p. 241. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

V., pour la discussion générale de ce projet, sous la même rubrique : Budgets, la sous-rubrique : Congo belge et Ruanda-Urundi : Budgets et projets coloniaux : Discussion générale d'ensemble.

Rapporteur : M. Devos.

L'article unique est adopté sans observations, p. 261.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 79 voix contre 65, p. 281 (7 juin 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Ruanda-Urundi : 1938. — Projet de loi portant approbation de l'arrêté royal du 29 mars 1939, ordonnant des virements de crédits au budget des dépenses ordinaires du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1938.

Doc. — N° 60. Rapport de M. Devos.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 6 juin 1939, p. 241. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Voir, pour la discussion générale de ce projet, sous la même rubrique : Budgets, la sous-rubrique : Congo belge et Ruanda-Urundi : Budgets et projets coloniaux : Discussion générale d'ensemble.

Rapporteur : M. Devos.

L'article unique est adopté sans observations, p. 261.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 79 voix contre 65, p. 281 (7 juin 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

EQUILIBRE BUDGÉTAIRE : POUVOIRS SPÉCIAUX.

Projet de loi attribuant au Roi certains pouvoirs, en vue de réaliser l'assainissement et l'équilibre des finances publiques, de créer des conditions plus favorables au développement de l'économie nationale et de pourvoir à d'autres nécessités urgentes.

Doc. — N° 5. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 6. Rapport de M. Ronse.

Ann. — M. le président annonce qu'il y a lieu de constituer la commission spéciale chargée de l'examen de ce projet et propose de procéder le lendemain jeudi, à 10 heures, au scrutin pour la nomination des 22 membres qui composeront cette commission, pour laquelle 23 candidatures sont présentées, p. 35. — Observations de M. Van Belle (qui fait remarquer que le règlement ne s'oppose pas à ce que la commission soit formée de 23 membres, ce qui permettrait de la nommer immédiatement et d'aborder sans délai le débat); Van Dieren (qui se rallie au chiffre de 23 membres, mais proteste contre la hâte que l'on semble vouloir mettre à examiner et voter ce projet); Henricot (qui propose de porter à 24 le nombre des membres de la commission spéciale); le baron Moyersoen (qui insiste pour la nomination immédiate de la commission et propose la candidature de M. Servais comme 24e candidat); le président (qui constate l'accord du Sénat en vue de la nomination immédiate de la commission, dont il indique la composition, et de sa réunion le lendemain, jeudi, pour l'examen du projet), p. 35, 36. — Observations de MM. Van Dieren et le baron de Dorlodot, p. 36.

Rapporteur : M. Ronse.

Discussion générale.

Discours de M. Pierlot, p. m., qui complète certains points de la déclaration ministérielle, notamment en ce qui concerne les réformes les plus urgentes, justifie la demande de pouvoirs spéciaux formulée par le gouvernement et expose son point de vue notamment en matière de politique économique, linguistique et sociale, p. 38 à 41.

Budgets. ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE : POUVOIRS SPÉCIAUX (*suite*)

Discours de M. Doutrepont, qui défend le parti socialiste contre les imputations dont les autres partis l'ont chargé, s'attache à justifier la politique suivie par son parti, combat le projet en discussion, l'estimant inconstitutionnel, et en critique diverses dispositions tout en déclarant que la gauche socialiste votera la disposition relative à la défense nationale, p. 41 à 46.

Observations de M. le président au sujet de la suite du débat, p. 46.

Discours de M. le baron de Dorlodot, qui exprime sa méfiance à l'égard du nouveau gouvernement, puis demande des précisions concernant l'aide à donner à l'agriculture et la défense du territoire, p. 46, 47.

M. le président annonce que plusieurs orateurs ont renoncé à la parole et demande à l'opposition de faire un effort dans ce sens, p. 47.

Discours de M. Van Overbergh, qui motive la confiance que la droite accorde au nouveau gouvernement ainsi que son vote affirmatif sur le projet en discussion, puis présente au ministre des finances quelques recommandations, p. 49 à 51.

Discours de M. Gutt, m. f., qui expose au Sénat la situation budgétaire, ainsi que celle de la trésorerie, puis examine les diverses mesures de nature à faciliter le redressement financier nécessaire, notamment les impôts nouveaux envisagés; préconise la politique de l' « open market », telle que la pratique l'Angleterre, estime que la dévaluation, dans les circonstances actuelles, serait non seulement criminelle, mais absurde, p. 51 à 55.

Discours de MM. Ronse, rapp. (qui expose le point de vue de la commission en matière de pouvoirs spéciaux et défend le projet); Henricot (qui appuie le projet et annonce le vote affirmatif de la gauche libérale, regrette que l'on ait abandonné le projet de taxation des exemptés du service militaire et réclame la revision de la loi sur l'alcool, puis attire l'attention sur les difficultés créées à l'industrie par les charges sociales); Barnich (qui estime possible de trouver les sommes nécessaires à l'équilibre du budget sans recourir à de nouveaux impôts, préconise un contrôle plus sérieux en matière d'impôts et demande une protection plus efficace de l'industrie); Godding (qui demande au gouvernement d'user des pouvoirs spéciaux avec prudence, traite ensuite la question de la constitution de réserves alimentaires pour la population civile et celle des obligations militaires des étrangers et promet sa confiance au gouvernement), p. 56 à 63.

M. le président propose à ce moment de suspendre la séance à 19 heures pour la reprendre à 20 h. 30, ce qui permettrait probablement de terminer vers 23 h. 30, p. 63. — M. Van Dieren se déclare d'accord au sujet de la suspension de séance à 19 heures, mais propose de poursuivre le débat le lendemain matin, p. 63. — M. le président renouvelle sa proposition, estimant qu'il serait inopportun de tenir séance le lendemain matin, p. 63, 64. — M. Bologne propose de reprendre la séance à 20 heures et le Sénat marque son accord, p. 64.

Reprise de la discussion générale.

Discours de MM. Harmegnies (qui annonce qu'il ne votera ni le projet, ni la confiance et motive son attitude; pose certaines questions au gouvernement); Van Remoortel (qui rappelle que le groupe socialiste votera affirmativement sur la partie du projet se rapportant à la défense nationale, parle ensuite de la propagande antibelge dans les cantons rédimés et de la défense de la population contre le péril aérien en cas de guerre); Heyndels (qui défend les intérêts des petits agriculteurs et des classes moyennes, critique les nouveaux impôts envisagés, demande des mesures en vue de la défense de la population civile, demande une politique de sécurité collective et annonce son vote négatif sur le projet); Vinck (qui critique la politique économique du gouvernement, demande des mesures en vue de résorber le chômage et annonce son vote négatif); Orban (qui se déclare disposé à voter la confiance au gouvernement, mais, n'approuvant pas le projet de pouvoirs spéciaux, annonce qu'il s'abstiendra au vote; estime que les Flamands n'ont pas, dans le gouvernement actuel, la place qui leur revient, puis met en doute la constitutionnalité des pouvoirs spéciaux, p. 64 à 69. — Observations de MM. Van Remoortel et Ronse, rapp., p. 68, 69. — La séance est suspendue.

Reprise de la discussion générale.

Discours de MM. Van Dieren (qui recherche à qui incombe la responsabilité de la situation financière actuelle qu'il attribue aux fautes des trois partis gouvernementaux; estime qu'il faut réformer la Belgique en Etat fédéral pour résoudre la question linguistique et défend ce point de vue); Boon (qui critique la manière dont le gouvernement a été formé, ainsi que certains points de la déclaration gouvernementale; déclare que le groupe rexiste pratiquera une politique nationale et aidera le gouvernement si celui-ci a en vue l'intérêt supérieur du pays et se débarrasse de toute influence socialiste); Deumens (qui estime que certaines dispositions de la loi seront nuisibles aux classes peu fortunées, combat le projet et réclame l'autonomie pour le peuple flamand); Jauniaux (qui, au nom de son groupe, présente des observations relatives au programme social du gouvernement et annonce le dépôt d'une proposition de loi attribuant des compléments de pension à certains vieux salariés); Finné (qui exprime sa méfiance à l'égard de la politique agricole du gouvernement et réclame des mesures efficaces en faveur des agriculteurs); Sobry (qui insiste pour que les griefs flamands reçoivent une solution, demande le maintien de la politique d'indépendance et subordonne sa confiance à une meilleure politique agricole), p. 71 à 82. — De violentes interruptions étant faites pendant certains discours, M. le président rappelle l'assemblée au calme et menace de suspendre la séance, p. 77, 78. — La discussion générale est close.

Discussion des articles.

Art. 1er, § 1er. Adopté sans observations, p. 82, 83. — § 2. M. le président indique un amendement de MM. Van Dieren et Borginon concernant l'équilibre entre fonctionnaires flamands et fonctionnaires wallons dans les administrations et services de l'Etat. Discussion : MM. Van Dieren (qui défend l'amendement); Vermeylen (qui motive son opposition à l'amendement); Borginon (qui défend l'amendement); Orban (qui appuie l'amendement, mais déclare qu'il s'abstiendra étant adversaire des pouvoirs spéciaux); Pierlot, p. m. (qui demande au Sénat de rejeter l'amendement); Vos (qui motive son vote négatif sur l'amendement); Goemans (qui appuie l'amendement), p. 83, 84. — Observations de M. Van Dieren, p. 84. — L'amendement est repoussé par 151 voix contre 12 et une abstention, p. 84. — S'est abstenu : M. Orban, p. 85. — Le § 2 est adopté, p. 85. — §§ 3 et 4. Adoptés sans observations, p. 85. — § 5. M. le président indique un amendement de MM. Van Dieren et Borginon relatif à la défense du territoire, p. 85. — Observations de MM. Deumens (qui défend l'amendement et demande l'appel nominal), Vos (qui combat l'amendement), Doutrepont (qui déclare que son groupe s'oppose aux pouvoirs spéciaux, mais annonce que ce groupe votera le § 5, dont il demande la disjonction, ainsi que le vote par appel nominal), p. 85, 86. — A ce moment, M. le président menace M. Van Dieren d'un nouveau rappel à l'ordre à cause de ses constantes interruptions, p. 86. — M. Van Dieren proteste et demande le retrait du rappel à l'ordre, p. 86. — Observations de M. le président qui consulte le Sénat sur le rappel à l'ordre infligé à M. Van Dieren, p. 86. — Le rappel à l'ordre est maintenu par 133 voix contre une et 19 abstentions, p. 86. — Se sont abstenus : MM. De Lille, Deumens, Finné, Goemans, Leuridan, Lysens (Jozef), Mertens, Orban (Mauritz), Vandenbulcke, Van Dieren, Van Eyndonck, Verstraete, Vigneron, Vos, Boon, Borginon, Brunet, Claessens et Debeuckelaere, p. 87. — Vote sur l'amendement de MM. Van Dieren et Borginon : L'amendement est rejeté par 146 voix contre 11, p. 88. — Le § 5 est adopté, p. 88. — §§ 6 et 7. Adoptés sans observations, p. 88. — M. le président indique un paragraphe final que MM. Van Dieren et Borginon proposent d'ajouter à l'article 1er, amendement accordant l'amnistie pour des délits politiques, p. 88. — Sont entendus : MM. Van Dieren (qui attire l'attention sur le 2e alinéa du § 7); Vos (qui combat l'amendement); Finné (qui défend l'amendement), p. 88, 89. — Observations de MM. Van Dieren (qui défend l'amendement), Deumens (qui appuie l'amendement), Goemans (qui défend l'amendement), p. 89. — La clôture, demandée par plusieurs membres, est mise aux voix par assis et levé et est adoptée, p. 89. — M. Boon motive le vote affirmatif de son groupe sur l'amendement, p. 89. — L'amendement est rejeté par 105 voix contre 14 et 31 abstentions, p. 89. — Se sont abstenus : MM. De Boodt, De Brouwer, De Bruyne, de Man, Demets (Adolphe), De Nauw, Diriken, Heyndels, Leysen (Edmond), Longville, Missiaen, Neels, Noël, Orban (Mauritz), Pincé, Rombaut, Sobry, Tincler, Toch, Van Dieren, Van Eyndonck, Van Remoortel, Van Roosbroeck, Van Vlaenderen, Verbrugge, Vergeylen, Vos, Wittevrongel, Bossuyt, Claessens et Coole, p. 90. — L'article 1er est adopté, p. 90.

Art. 2 et 3. Adoptés sans observations, p. 90.

M. Vinck fait remarquer que le groupe socialiste n'a pas demandé un vote spécial sur la disposition concernant la défense nationale, afin d'épargner le temps du Sénat, p. 90.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 84 voix contre 71 et 6 abstentions, p. 90 (28 avril 1939). — Se sont abstenus : MM. Mignolet, Orban (Mauritz), Vigneron, Boon, Bossuyt et Brunet, p. 91. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Retenue sur la rente des chevrons de front : Suppression. — V. Armée : Chevrons de front.

Bureau définitif. — V. Chambres législatives-Sénat.

C

Caisse autonome de pension des veuves et orphelins du personnel de l'Etat. — V. Interpellations, au nom de M. Doutrepont.

Canal Albert : Rupture d'une digue. — V. 1° Catastrophes et accidents. — 2° Interpellations, au nom de : *a)* M. Deumens; *b)* M. Olyff; *c)* M. Vanhonsebrouck.

Carte d'identité professionnelle pour voyageurs de commerce. — V. Professions : Voyageurs de commerce.

Catastrophes et accidents.

RUPTURE D'UNE DIGUE AU CANAL ALBERT.

Voir aussi la rubrique : INTERPELLATIONS, au nom de M. Deumens, de M. Olyff et de M. Vanhonsebrouck.

Ann. — Communication de M. Vanderpoorten, m. t. p., au sujet de la catastrophe causée par la rupture d'une digue du canal Albert, dans la région de Hasselt, donne des explications au sujet des circonstances de l'accident qui a causé la mort d'un ingénieur des travaux, déclare qu'un examen technique est en cours et qu'il est impossible de tirer dès à présent des conclusions, p. 435.

Observations de M. le président, qui rappelle que trois interpellations sont introduites au sujet de cette catastrophe, qu'il est interdit de discuter une communication du gouvernement, mais que les interpellateurs peuvent se mettre d'accord avec le ministre pour développer leur interpellation, p. 436. — Observations de MM. Van Dieren (qui réclame l'urgence); Pierlot, p. m. (qui estime que toute discussion serait prématurée); Deumens (qui fait diverses observations tendant à la discussion immédiate des interpellations); Olyff (qui insiste sur l'urgence); Vanderpoorten, m. t. p. (qui déclare ne pouvoir accepter l'urgence), p. 436, 437. — L'urgence, mise aux voix par assis et levé, n'est pas adoptée, p. 437.

Fait personnel de M. Deumens, qui déclare que, contrairement à ce qu'a dit le ministre, il l'avait averti du danger de rupture des digues du canal à un endroit déterminé et qu'une enquête avait été promise, p. 437. — L'incident est clos.

Chambres législatives-Sénat.

AJOURNEMENT DU SÉNAT.

Ann. — A la fin de la séance du 17 mai, le Sénat s'ajourne au 30 courant, p. 162.

A la fin de la séance du 6 juillet, le Sénat s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure, p. 728.

BUREAU DÉFINITIF.

Formation.

Ann. — A la fin de la séance du 25 avril, M. le président, doyen d'âge, Lalemand, propose au Sénat de procéder le lendemain à l'élection du bureau définitif, p. 26.

Président du Sénat : M. Van Overbergh, au nom de la droite, appuie la candidature de M. Gillon; M. Henricot remercie la droite, présente la candidature de M. Gillon et rend hommage à M. Moyersoen, président sortant; M. Laboulle présente la candidature de M. Vinck, p. 29. — Il est procédé au scrutin. M. Gillon et M. Vinck obtiennent chacun 80 suffrages, p. 30. — Il est procédé à un scrutin de ballottage. M. Gillon obtient 83 suffrages; M. Vinck obtient 80 suffrages. En conséquence, M. Gillon est proclamé président du Sénat, p. 30.

Vice-présidents du Sénat : M. Laboulle présente la candidature de M. Vinck pour la première vice-présidence; M. Van Overbergh, au nom du groupe catholique, présente la candidature de M. Leyniers pour la deuxième vice-présidence et celle de M. Mullie pour la troisième vice-présidence; M. Van Overbergh propose en outre d'élire les trois candidats présentés par acclamations, p. 30. — La proposition de M. Van Overbergh est admise et MM. Vinck, Leyniers et Mullie sont proclamés respectivement premier, deuxième et troisième vice-présidents du Sénat, p. 30.

Secrétaires du Sénat : M. Van Overbergh, au nom de la droite, propose la candidature de MM. J.-J. De Clercq, Hanquet et Joris Devos; M. Vinck, au nom de la gauche socialiste, propose la candidature de MM. Van Roosbroeck et Matagne; M. Henricot présente, au nom de la gauche libérale, la candidature de M. F. Demets, p. 30. — M. Henricot propose d'élire les six secrétaires par acclamations, p. 30. — Le Sénat marque son accord et MM. J.-J. De Clercq, Van Roosbroeck, Matagne, F. Demets, Hanquet et J. Devos sont proclamés secrétaires du Sénat, p. 30.

Chambres législatives-Sénat (*suite*)

COMMISSIONS PERMANENTES.

Composition. — V. aussi, plus loin : Listes.

Ann. — Communication de M. le président, qui rappelle les attributions des quatorze commissions permanentes dont les membres sont à désigner; annonce que 23 candidatures sont présentées, alors que ces commissions ne se composent que de 22 membres chacune et propose de fixer le scrutin au mardi suivant, p. 35. — Assentiment du Sénat.

M. le président rappelle la procédure réglementaire pour la nomination des commissions permanentes, p. 93, 94.

Composition du bureau des scrutateurs, p. 94.

La séance est suspendue pendant le dépouillement du scrutin.

La séance est reprise et M. le président énumère les noms des candidats de la liste n° 4 qui n'ont pas été élus dans les différentes commissions permanentes, p. 94.

Composition des commissions permanentes ainsi que de la commission des pétitions et de la commission des naturalisations, p. 95, 96.

Commission permanente de vérification des pouvoirs : Nomination.

Ann. — M. le président, doyen d'âge, Lalemand, annonce que le nombre de candidats présentés pour cette commission étant égal à celui des mandats à conférer, il y a lieu de déclarer élus les membres dont il indique les noms, p. 3. — Le Sénat marque son accord; les dossiers relatifs aux élections sont renvoyés à l'examen de la commission de vérification des pouvoirs, qui pourra faire rapport le mardi suivant, p. 3.

Mutations.

Ann. — M. Noël remplace M. Heyndels comme membre de la commission des P. T. T. et M. Heyndels remplace M. Noël comme membre de la commission de l'intérieur, p. 164.

Commission de la défense nationale : M. Housiaux remplace M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, p. 356.

Commission des colonies : M. Moyersoen remplace M. Housiaux, p. 356.

COMPTE RENDU ANALYTIQUE.

Ann. — Motion d'ordre de M. Borginon, qui rappelle que le groupe flamand du Sénat a protesté à plusieurs reprises contre le retard apporté à la publication du *Compte rendu analytique* flamand et demande que le personnel du service de traduction soit renforcé de façon à permettre la publication simultanée des deux éditions du *Compte rendu*, p. 563. — M. le président déclare que le bureau tiendra compte de cette motion.

DÉCÈS.

Ann. — Notification du décès de MM. Lanier et Van Ormelingen, anciens sénateurs, p. 32.

DÉMISSIONS.

Ann. — Annonce de la démission de M. Vermeulen, élu sénateur de l'arrondissement de Courtrai-Ypres, p. 12.

DOTATION SÉNATORIALE.

Exercice 1939.

Doc. — N° 66. Rapport du collège des questeurs : MM. Jos. De Clercq, Van Belle, comte de la Barre d'Erquelinnes, Beauduin et Diriken.

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Ann. — *Séance du 2 mai :* M. le président propose de laisser au bureau le soin de convoquer les commissions et de décider du moment le plus opportun pour réunir le Sénat en séance publique, p. 94. — Observations de MM. Van Dieren (qui demande la distribution du rapport sur le projet créant un Conseil d'Etat, puis insiste afin que les soldats rappelés et qui sont pères de familles soient remplacés par des éléments plus jeunes), Harmegnies (qui propose de siéger le lendemain pour entamer l'examen des budgets), Van Remoortel (qui annonce que le rapport sur le Conseil d'Etat sera déposé le jour même, afin que la commission puisse l'examiner), p. 94. — Les propositions de M. le président sont admises.

Séance du 10 mai : M. le président rappelle l'article 17 du règlement et propose, aucune urgence n'existant pour le moment dans les travaux du Sénat, de décider que le Sénat siégera, jusqu'à nouvel ordre, de 2 à 5 heures pour autant que l'encombrement des travaux n'oblige pas à prendre d'autres mesures, p. 98. — Assentiment du Sénat.

Chambres législatives-Sénat. FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR (*suite*)

Séance du 16 *mai* : M. le président indique les différents objets qui figurent à l'ordre du jour du lendemain, déclare que, par suite de la visite officielle de la Reine des Pays-Bas, le Sénat ne pourra se réunir la semaine suivante : M. le président indique les budgets et projets restant à examiner et estime que le Sénat pourrait se séparer vers le 15 juin, p. 128, 129. — Sont entendus : MM. Van Belle (qui rappelle l'urgence du projet relatif aux dégâts miniers, puis demande que l'on résolve la question de l'assurance-chômage obligatoire), le président (qui estime que M. Van Belle aura satisfaction), Bologne (qui insiste en vue de la discussion du projet relatif à l'adoption), Noël (qui rappelle le projet concernant la rémunération spéciale aux familles des miliciens rappelés); Hanquet (qui estime que le projet sur l'adoption pourrait venir en discussion sans délai), Pierlot, p. m., m. a. ét. c. e. (qui rappelle qu'il est question de constituer une commission spéciale pour l'examen de la question de l'assurance-chômage), Deumens (qui demande le règlement de la question de l'organisation professionnelle des classes moyennes), p. 128, 129.

Séance du 30 *mai* : M. le président rappelle les différents budgets restant à examiner, fait diverses propositions au sujet des prochaines séances du Sénat et de l'ordre des travaux, puis estime que l'examen du projet relatif au Conseil d'État pourrait être épuisé en trois séances, ce qui permettrait au Sénat de se séparer vers le 25 juin, p. 165. — Observations de M. Noël, qui estime que l'interpellation de M. Borginon, dont M. le président vient de faire mention, pourrait être jointe à la discussion du budget de la justice, p. 165. — M. le président déclare que c'est d'accord avec le ministre compétent que l'interpellation de M. Borginon a été fixée à la séance du jeudi, puis annonce à M. Finné que son interpellation pourra être discutée le lendemain mercredi, p. 165.

Séance du 14 *juin* : A la fin de cette séance, M. le président fait des observations au sujet de la suite du débat sur les budgets relatifs à la défense antiaérienne et estime que, vu l'état d'avancement des travaux du Sénat, il ne sera pas nécessaire de siéger la semaine suivante, p. 372. — Observations de MM. Hanquet (qui demande si les projets d'amnistie seront discutés le lendemain), Van Dieren (au sujet de la date des vacances du Sénat et des objets restant à examiner), Borginon (qui signale l'urgence du projet concernant le Conseil d'Etat), le président (qui répond aux questions posées et estime que les budgets qui doivent encore être transmis par la Chambre et le projet relatif au Conseil d'Etat pourraient être achevés en deux semaines), p. 375.

Séance du 15 *juin* : M. le président estime qu'il n'y aura pas lieu de siéger le mardi suivant, indique les objets qui figureront à l'ordre du jour de la séance du mercredi et annonce que le Sénat se constituera en comité secret ce jour-là en vue d'examiner les propositions de revision du règlement, p. 400. — Les propositions du président sont admises, p. 400.

Séance du 27 *juin* : M. le président rappelle les objets urgents figurant à l'ordre du jour : Projet relatif au Conseil d'État, budgets des communications, des affaires étrangères et extraordinaire; M. le président indique au Sénat la procédure qu'il propose pour épuiser cet ordre du jour en temps voulu, p. 441. — M. Van Dieren proteste contre la hâte imposée à l'assemblée pour les discussions importantes et demande à quel moment la discussion sur l'assurance-chômage sera reprise, p. 441. — M. le président déclare que M. Van Dieren pourra parler le lendemain, p. 441. — Observations de MM. Devèze, m. j., le baron de Dorlodot, le président (qui insiste pour que les budgets soient votés avant que les crédits provisoires ne soient épuisés), p. 442. — La procédure proposée par M. le président est mise aux voix et adoptée par assis et levé, p. 442.

Séance du 28 *juin* : Motion d'ordre de M. le baron Moyersoen, qui demande que la discussion du budget des communications soit terminé ce même jour, de façon à disposer d'une journée entière pour chacun des budgets : extraordinaire et affaires étrangères, p. 469.

M. le président appuie la motion du baron Moyersoen, fait remarquer que le Sénat doit terminer ces travaux pour le vendredi suivant, demande aux orateurs d'être concis et fait diverses propositions au sujet de la procédure à suivre pour la discussion des budgets, p. 470. — Observations de MM. Van Belle (qui estime qu'il sera impossible d'en finir dans le courant de la semaine), le président (qui estime que le Sénat devra siéger encore la semaine suivante, mais insiste afin que la discipline des groupes soit renforcée et que les orateurs soient plus concis), le baron de Dorlodot (qui fait ses réserves et estime que chaque membre doit avoir le droit et le loisir d'exprimer son opinion), Doutrepont (qui se déclare d'accord avec le président et rappelle qu'une interpellation qu'il a déposée doit être jointe au budget extraordinaire), Van Dieren (qui émet diverses considérations au sujet des méthodes de travail imposées au Sénat), p. 470, 471. — Les propositions de M. le président sont adoptées par assis et levé, p. 471.

Chambres législatives-Sénat. FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR (*suite*)

Dernière séance de la session : Motion d'ordre de M. Orban, qui propose de procéder immédiatement aux votes par appel nominal qui doivent avoir lieu, puis de suspendre la séance pour la reprendre à 20 h. 15, p. 703. — M. Van Belle estime qu'il est possible de terminer rapidement l'ordre du jour en fixant le temps de parole à cinq minutes dans la discussion générale du projet restant à examiner et à deux minutes dans la discussion des articles p. 703. — M. Borginon s'oppose à la proposition de M. Van Belle; M. le baron Moyersoen prie M. Van Belle de ne pas insister sur sa proposition, p. 703. — Observations de M. le président, qui annonce qu'il est obligé de mettre la proposition de M. Orban aux voix et signale les inconvénients qu'elle présente, p. 704. — M. Orban déclare ne pas insister p. 704.

INCIDENTS.

Ann. — Projet de loi accordant au gouvernement des pouvoirs spéciaux. Discussion générale. M. le président inflige un rappel à l'ordre à M. Van Dieren à cause de ses continuelles interruptions, p. 86. — M. Van Dieren proteste, estimant que le rappel à l'ordre n'est pas justifié, p. 86. — Le Sénat consulté, confirme le rappel à l'ordre par 133 voix contre 1 et 19 abstentions, p. 86.

Interpellations de MM. Finné et D'Haese, au sujet de l'application des lois linguistiques en matière d'enseignement, dans l'agglomération bruxelloise. M. Borginon rappelle que le Sénat a décidé de lever ses séances de l'après-midi à 5 heures et propose de poursuivre le mardi suivant la discussion de l'interpellation en cours, p. 224. — Observations de M. le président, MM. Borginon, Rolin, Olyff, p. 224.

Proposition de loi d'amnistie en faveur des engagés volontaires dans les armées espagnoles. Discussion générale. M. le baron Nothomb ayant émis des appréciations injurieuses au sujet de l'attitude de M. Tincler en ce qui concerne les recrutements pour l'Espagne, M. Van Belle proteste contre ces paroles, p. 418. — Observations de MM. le président, Tincler, Hanquet, Van Remoortel, rapp., le baron Nothomb, p. 418, 419. — Fait personnel de M. Tincler : M. le président prie M. Nothomb de retirer ses appréciations, M. le baron Nothomb maintient ses affirmations et s'explique à ce sujet, p. 420 à 422. — M. Tincler répond à M. le baron Nothomb et précise son attitude dans l'affaire du recrutement, p. 422. — M. le président demande à M. le baron Nothomb s'il maintient ses appréciations et, celui-ci répondant par l'affirmative, déclare que le règlement ne permet pas de dire certaines choses et qu'il se voit obligé de rappeler M. Nothomb à l'ordre, p. 422. — L'incident est clos.

Motion d'ordre de M. Noël, qui rappelle une injure adressée par M. De Boodt à M. Tincler, et estime qu'une sanction doit être prise; M. De Boodt reconnaît s'être servi du terme incriminé mais déclare qu'il s'adressait aux recruteurs en général et non spécialement à M. Tincler, p. 431. — Observations de M. le président, qui estime l'incident définitivement clos, p. 431.

Rupture d'une digue au canal Albert : Fait personnel de M. Deumens, qui déclare que, contrairement à ce qu'a dit le ministre, il l'avait averti du danger de rupture des digues, à un endroit déterminé, et qu'une enquête avait été promise, p. 437.

Projet de loi relatif à la régie des télégraphes et téléphones. Au moment du vote en seconde lecture sur l'article unique, le vote par assis et levé donne un résultat douteux, M. le baron Moyersoen demande l'appel nominal et fait un rappel au règlement parce qu'il n'y est pas procédé, p. 512. — M. le président fait remarquer qu'un appel nominal ne peut être réclamé que si la contre-épreuve, par assis et levé, donne également un résultat douteux, p. 512.

Budget des affaires étrangères pour 1939. Fait personnel de M. Lysens, J., qui relève une interruption de M. Rolin et fait remarquer que l'invitation qui lui a été adressée en vue d'assister à la séance de la commission des aff. étr. lui est parvenue tardivement, p. 582. — Fait personnel de M. Noël, qui relève une remarque faite à son adresse par M. Borginon et estime que celui-ci ne l'a pas comprise, p. 582, 583.

Projet de loi complétant le titre Ier du livre II du Code pénal. Discussion de l'article unique. A la suite d'une interruption de M. De Wilde, de violentes protestations s'élèvent du groupe nationaliste flamand, des injures sont échangées et, le tumulte augmentant, M. le président suspend la séance, p. 708. — La séance est reprise. M. le président fait diverses observations, déclare que les paroles de M. De Wilde auraient amené son rappel à l'ordre s'il les avaient entendues, annonce que, de part et d'autre, des regrets ont été exprimés, puis insiste afin qu'on s'abstienne d'interrompre et de créer ainsi des incidents, p. 706. — L'incident est clos.

LISTES.

Doc. — N° 1. Liste alphabétique des membres du Sénat.

N° 2. Liste des membres du Sénat et de leurs suppléants.

N° 3. Liste des projets et propositions de loi dont le Sénat est saisi.

N° 4. Liste des commissions permanentes et des commissions spéciales.

Chambres législatives-Sénat (*suite*)

OUVERTURE DE LA SESSION.

Ann. — M. le président, doyen d'âge Lalemand, déclare ouverte la session extraordinaire de 1939, p. 3.

POURSUITES A CHARGE DE MEMBRES DU SÉNAT.

Poursuites engagées contre M. le sénateur Leuridan.

Doc. — N° 49. Rapport de M. Legrand.

Ann. — Discussion du rapport : Discours de M. Leuridan, qui conclut en demandant la levée de l'immunité parlementaire qui le couvre, p. 195. — M. Van Dieren cède son tour de parole à M. Borginon, p. 195. — Discours de MM. Borginon, Legrand, rapp., qui justifie le point de vue de la commission); Van Dieren, Rolin (qui déclare que la commission maintient son point de vue); Vos (qui déclare qu'il ne se ralliera pas aux conclusions du rapport), p. 196, 197. — La discussion est close.

M. le président rappelle les termes des conclusions du rapport, qui conclut à la non-suspension des poursuites, p. 197. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 197.

Poursuites engagées contre M. le sénateur Vigneron.

Doc. — N° 36. Rapport de M. Coenen.

Ann. — Discussion du rapport : Est entendu : M. Noël, qui critique le fait que les réunions de commissions ont lieu pendant les heures de séances publiques, combat les conclusions du rapport et déclare que son groupe ne les votera pas, p. 165, 166. — Les conclusions du rapport, tendant à ne pas lever l'immunité parlementaire, sont adoptées par assis et levé, p. 166.

PRÉSIDENT DU SÉNAT.

Voir aussi, plus loin, la rubrique spéciale.

Ann. — Au nom des différents groupes du Sénat, MM. le baron Moyersoen, Vinck, F. Demets, Van Dieren et Boon rendent hommage au président et à la manière dont il a dirigé les débats de l'assemblée, p. 728. — M. le président Gillon remercie, declare que l'aide qu'il a rencontrée sur les bancs de l'assemblée a facilité sa tâche et remercie les membres des différents services du Sénat qui ont été mis à dure épreuve pendant la session qui se termine, p. 728.

PROCÉDURE PARLEMENTAIRE.

Réunions de commissions.

Ann. — Communication de M. le président, qui annonce que, contrairement à l'ordre du jour fixé, le bureau a été obligé de porter en tête des travaux de cette séance la discussion du budget des affaires économiques, les budgets coloniaux qui devaient être discutés par le Sénat ne pouvant être votés par la Chambre qu'à 15 heures. M. le président annonce que le gouvernement insiste afin que les budgets coloniaux soient votés d'urgence, le ministre des colonies devant partir pour l'étranger, regrette que l'assemblée se trouve dans l'obligation d'examiner en hâte des projets de cette importance, proteste contre ces pratiques et insiste sur le fait qu'elles ne peuvent servir de précédent, p. 236. — M. le baron Moyersoen se rallie aux observations de M. le président et fait remarquer que, d'autre part, diverses commissions sont réunies à ce moment, ce qui empêche les membres d'assister à la séance publique; M. le baron Moyersoen demande que des mesures soient prises, puis proteste contre le fait que le rapporteur d'un projet est désigné avant l'examen des projets en commission, p. 236. — Observations de MM. Bologne (qui estime que la présence du ministre n'est pas indispensable pour la discussion des projets coloniaux); le président (qui insiste une fois de plus sur le caractère exceptionnel de la discussion d'urgence de projets de loi); Van Dieren (qui se rallie aux observations faites et propose, en manière de protestation, de voter les budgets coloniaux sans discussion); Coenen (qui insiste afin que les réunions de commission soient ajournées), p. 236, 237. — M. le président déclare être d'accord au sujet de l'inopportunité des réunions de commissions pendant les heures de séance publique, mais fait remarquer que de nombreux membres en sont partisan, déclare que, en ce qui concerne la proposition de M. Van Dieren tendant à voter les budgets coloniaux sans discussion, le Sénat pourra se prononcer au moment où les projets seront transmis à l'assemblée, p. 237.

Votes.

Pendant le second vote sur l'article unique du projet relatif à la régie des T. T., le vote par assis et levé donne un résultat douteux; M. le baron Moyersoen demande l'appel nominal et, par rappel au règlement, proteste parce qu'il n'a pas été procédé à ce vote, p. 512. — Observations de M. Van Roosbroeck, p. 512. — M. le président fait remarquer que, d'après les dispositions réglementaires, le vote par appel nominal doit être demandé avant le vote et que, par conséquent, lorsqu'une première épreuve par assis et levé est douteuse, le contre-épreuve est de droit et que c'est seulement lorsque cette seconde épreuve est également douteuse qu'un vote par appel nominal peut être réclamé, p. 512.

Projet de loi relatif au conseil d'Etat. A l'occasion du débat sur la suite de la discussion de ce projet, M. Rolin fait remarquer que le projet devra probablement être renvoyé en commission avant le second vote, des amendements étant présentés; M. le président fait remarquer qu'il y a un précédent, la loi de 1935 sur l'emploi des langues en matière judiciaire ayant été votée, en seconde lecture, le jour même, avec l'assentiment unanime du Sénat et estime que ce précédent sera suivi, p. 616.

QUESTEURS DU SÉNAT.

Ann. — Au nom de la droite, M. Van Overbergh propose la candidature de MM. Joseph De Clercq et du comte de la Barre d'Erquelinnes; M. Henricot, au nom de la gauche libérale, présente celle de M. Beauduin; M. Vinck, au nom de la gauche socialiste, propose la candidature de MM. Van Belle et Diriken; M. Finné propose la candidature de M. Van Dieren, p. 30. — Il est procédé au scrutin et MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes, Van Belle, J. De Clercq, Diriken, Beauduin sont proclamés questeurs du Sénat, p. 30.

RAPPELS A L'ORDRE ET RAPPELS AU RÈGLEMENT. — V. la sous-rubrique : Incidents.

RÈGLEMENT DU SÉNAT.

Durée des séances.

Ann — Au début de la séance du 10 mai, M. le président rappelle l'article 17 du règlement portant que les séances du Sénat sont fixées de 2 à 5 heures de l'après-midi, sauf urgence, et propose de s'en tenir à l'application de cette disposition, p. 98. — Assentiment du Sénat.

Modifications diverses au règlement du Sénat.

Doc. — N° 79. Rapport complémentaire de M. Leyniers.
N° 90. Deuxième rapport complémentaire de M. Leyniers.

Proposition de revision du règlement.

Motion d'ordre de M. Van Dieren, qui déclare avoir reçu une convocation pour assister, le lendemain, à une réunion de la commission de revision du règlement; proteste contre la hâte mise à cette réunion et propose de la reporter au mercredi suivant, p. 179. — M. le président annonce être disposé à remettre au jeudi la réunion projetée mais ne pouvoir faire droit à la demande d'ajournement formulée par M. Van Dieren, p. 179. — M. Van Dieren insiste, faisant remarquer que les amendements proposés par M. Van Roosbroeck ne seront distribués que le lendemain; M. Borginon appuie les observations de M. Van Dieren, p. 179, 180. — M. le président déclare que la réunion aura lieu, non le lendemain mais le surlendemain, jeudi, à 10 heures, p. 180.

Au moment d'aborder la discussion, M. Gillon, président, estime devoir céder le fauteuil présidentiel à M. Vinck, vice-président, p. 693.

Discussion générale.

M. Van Dieren fait diverses observations et déclare que, après la séance à huis clos, il est apparu des signes de rapprochement entre la majorité et l'opposition, laquelle est d'accord sur de nombreux points et ne fera de réserves que sur certains articles, p. 694. — M. Boon déclare que les amendements présentés par son groupe sont retirés et qu'il se rallie, tout au moins pour les points essentiels, aux modifications proposées, p. 694. — La discussion générale est close.

Discussion des articles du règlement.

Art. 9. La modification apportée au 1er alinéa est adoptée, p. 694.

Art. 15. Observation de M. Van Dieren, p. 694. — L'article modifié est adopté, p. 694.

Art. 17. M. Van Dieren propose une modification de forme, qui est admise, p. 694. — L'article, ainsi modifié, est adopté, p. 694.

M. le président rappelle que l'article 17*bis*, primitivement proposé par la commission, n'a pas été maintenu, p. 694.

Art. 24. Adopté sans observations, p. 694.

Art. 25. M. Van Dieren formule certaines objections au sujet des alinéas 4 et suivants, spécialement en ce qui concerne les modalités de certains votes et propose une modification de texte, p. 695. — Observations de MM. le président (qui fait remarquer que la commission a longuement délibéré à ce sujet, donne quelques explications et prie M. Van Dieren de ne pas insister); Rolin (qui préconise un texte plus précis, qu'il indique); Leyniers (qui rappelle que le texte a été longuement discuté et mûri et prie M. Van Dieren de ne pas

Chambres législatives-Sénat. RÈGLEMENT DU SÉNAT (*suite*)

insister); Boon (qui appuie les observations de M. Van Dieren); Borginon (qui estime préférable de maintenir la règle existante, sauf à modifier le règlement si des abus se produisent), p. 695. — L'amendement de M. Van Dieren est rejeté, par assis et levé, p. 695. — Les trois derniers alinéas de l'article 25 et l'ensemble de l'article sont successivement adoptés, p. 696.

Art. 26. Adopté, tel qu'il est complété par la commission, p. 696.

Art. 27. Adopté, avec la nouvelle rédaction proposée par la commission, p. 696.

Art. 28. Observations de MM. Van Dieren et Leyniers, p. 696. — L'article est adopté, p. 696.

Art. 32. — Observations de MM. Van Dieren et le président au sujet de la possibilité, pour les membres du Sénat, d'adresser des questions aux ministres, pendant les vacances parlementaires, p. 696, 697. — L'article est adopté, p. 697.

Art. 33. Observations de M. Rolin au sujet de l'interprétation, en ce qui concerne les interpellations, p. 697. — L'article est adopté, p. 697.

Art. 35, 36 et 37. Adoptés, avec la rédaction proposée par la commission, p. 697.

Art. 56*bis* nouveau, proposé par la commission. M. le président indique un amendement de M. Leyniers; M. Leyniers défend son amendement, p. 698. — Discussion : Observations de M. Deumens (qui demande que le président ait le droit de choisir un orateur, par groupe, parmi les inscrits dans une discussion); le président (qui estime que l'article 22 donne satisfaction à M. Deumens); Bouilly (qui fait remarquer certains inconvénients de l'amendement de M. Leyniers); Orban (qui expose son point de vue); Borginon (qui demande des explications au sujet de la portée de l'amendement); le chevalier Dessain (qui estime qu'il y a contradiction entre l'amendement et l'article 22 du règlement), p. 698, 699. — L'amendement de M. Leyniers est adopté et l'article, ainsi amendé, est adopté, p. 699.

Art. 58. M. le président indique la rédaction proposée par la commission pour le 1er alinéa, p. 699. — L'article, ainsi modifié, est adopté, p. 699.

Art. 60. Adopté, avec la modification de la commission à l'avant-dernier alinéa, p. 699.

Art. 61. M. Finné déclare que son groupe présente un amendement tendant à ce que le rapporteur soit désigné tantôt parmi les membres de langue française, tantôt parmi ceux de langue flamande, au sein des commissions, p. 699. — Discussion : Observations de MM. Leyniers (qui estime l'amendement irrecevable); Borginon (qui combat les arguments de M. Leyniers contre l'amendement); Rolin (qui marque son accord avec le groupe nationaliste-flamand); Catteau (qui estime qu'il faut laisser aux commissions la latitude de nommer les rapporteurs les plus qualifiés); Orban (qui appuie l'amendement Finné); le président (qui estime dangereux de s'immiscer dans le travail des commissions); Carton de Tournai (qui combat l'amendement, estimant que le travail parlementaire en souffrira); le baron Moyersoen (qui indique les difficultés que susciterait l'adoption de l'amendement et prie les nationalistes de ne pas insister); H. Vos (qui propose d'étudier, pendant les vacances, la manière dont une difficulté semblable a été résolue en Afrique du Sud), p. 699 à 700. — M. Finné déclare se rallier à la proposition de M. Vos, à condition que la solution du problème intervienne dès le début de la session prochaine, p. 700. — La décision est ajournée et l'article n'est pas modifié.

Art. 63*bis*, nouveau, proposé par la commission, et relatif à l'ordre des travaux. M. Van Dieren demande des précisions et propose une légère modification, p. 701. — M. Leyniers se déclare d'accord sur les modifications indiquées par M. Van Dieren, p. 701. — L'article, ainsi modifié, est adopté, p. 701.

M. le président déclare que le règlement, ainsi modifié, entrera en vigueur dès la prochaine session. p. 701.

SÉNATEURS COOPTÉS.

Ann. — A la fin de la séance du 18 avril, la validation des pouvoirs des sénateurs élus par le corps électoral et par les conseils provinciaux étant terminée, M. le président, doyen d'âge, Lalemand, rappelle qu'il reste à procéder à l'élection des sénateurs cooptés, indique la procédure à suivre pour ces élections, et propose de procéder le mardi 25 avril, à 15 heures, à l'élection des sénateurs cooptés, p. 22, 23. — Les propositions de M. le président sont admises, p. 23.

Observations de M. le président au sujet de la procédure qui va être suivie pour le scrutin, p. 25. — La séance est suspendue pour permettre au bureau de dépouiller le scrutin, p. 25.

Résultat du scrutin.

M. le président déclare élus : Pour la liste n° 1 : MM. Diriken, Jauniaux, Mme Spaak, MM. de Man, Rolin, Mertens, Bologne, André, Vermeylen. — Pour la liste n° 2 : MM. Gillon, Coulonvaux, Olyff. — Pour la liste n° 3 : M. le baron Moyersoen, Mlle Baers, MM. Broekx, Pholien, Rutten, Limage, De Bruyne, chevalier David, De Smet (Pierre). — Pour la liste n° 4 : M. Borginon, p. 26. — La prestation de serment des sénateurs cooptés est remise au lendemain, p. 26.

M. J.-J. De Clercq fait rapport sur l'élection des sénateurs cooptés et conclut à l'admission des candidats, p. 29. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 29. — Les élus, sauf M. Jauniaux, prêtent serment, p. 29.

VALIDATION DES POUVOIRS.

Ann. — Nomination de la commission permanente de vérification de pouvoirs, p. 3.

Elections des arrondissement : d'Anvers; de Malines-Turnhout.

Ann. — M. De Nauw fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf en ce qui concerne les suppléants : MM. De Graef (lequel n'a pas atteint l'âge requis), Verbruggen, Desmedt, A. Wuyts et Lamberts (auxquels la commission propose d'accorder un délai de huit jours pour justifier de leurs conditions d'éligibilité), p. 6 à 8. — M. De Nauw, rapp., rappelle la jurisprudence suivie jusqu'à ce jour pour l'admission des candidats suppléants et estime que ces règles doivent être respectées, p. 8. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 8.

Elections des arrondissements de : Arlon-Marche-Bastogne; Neufchâteau-Virton.

Ann. — M. F. Demets fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, p. 22. — Les conclusions du rappotr sont adoptées, p. 22.

Eelctions des arrondissements de : Bruges; Courtrai-Ypres; Roulers-Thielt; Furnes-Dixmude-Ostende.

Ann. — M. J.-J. De Clercq fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf en ce qui concerne le suppléant M. Luchene, auquel il propose d'accorder un délai de huit jours pour justifier de ses conditions d'éligibilité, p. 11, 12. — M. J.-J. De Clercq, rapp., déclare que la commission propose de remplacer M. Vermeulen, élu sénateur pour l'arrondissement de Courtrai-Ypres et démissionnaire, par le premier suppléant de sa liste, M. Leuridan, p. 12. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 12.

Elections des arrondissements de : Bruxelles; Louvain; Nivelles.

Ann. — M. Mullie fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf en ce qui concerne les suppléants MM. Van Cauwenberghe (F.), et Francken (auxquels la commission propose d'accorder un délai de huit jours pour justifier de leurs conditions d'éligibilité), Musick et Klein (qui ne réunissent pas les conditions d'éligibilité voulues), p. 9, 10. — Les conclusions du rapport sont adoptés, p. 10.

Elections des arrondissements de : Gand-Eecloo; Termonde-Saint-Nicolas; Audenarde-Alost.

Ann. — M. Van Eyndonck fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf en ce qui concerne les suppléants MM. Van Limbergen (lequel n'a pas atteint l'âge requis), Pets, Sacré et Vander Linden (auxquels la commission propose d'accorder un délai de huit jours pour justifier de leurs conditions d'éligibilité), p. 13, 14. — M. Van Eyndonck annonce que la commission a été saisie d'une réclamation tendant à l'annulation des élections du 2 avril, en ce qui concerne l'arrondissement d'Audenarde-Alost, à la suite du refus d'acceptation d'une liste dite « Bloc de rénovation nationale »; la commission, estimant que les opérations du bureau électoral se sont déroulées conformément aux dispositions légales réglant la matière, propose de rejeter la réclamation, la Chambre des représentants ayant d'autre part rejeté une réclamation analogue, p. 14. — Discours de M. Boon, qui expose les motifs de la réclamation introduite au sujet de l'élection dans l'arrondissement d'Audenarde-Alost et combat les conclusions du rapport, p. 14 à 16. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 16.

Elections des arrondissements de : Hasselt; Tongres-Maeseyck.

Ann. — M. Bossuyt fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf en ce qui concerne le suppléant M. Roppe, auquel la commission propose d'accorder un délai de huit jours pour justifier de ses conditions d'éligibilité, p. 18. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 18.

Elections des arrondissements de : Liège, Huy-Waremme; Verviers.

Ann. — M. le baron Boël fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf en ce qui concerne les suppléants MM. Roberti (lequel n'atteint pas l'âge requis), Basse

Chambres législatives-Sénat. VALIDATION DES POUVOIRS (*suite*)

et Moreau (auxquels la commission propose d'accorder un délai de huit jours pour justifier de leurs conditions d'éligibilité), p. 16 à 18. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 18.

Elections des arrondissements de : Mons-Soignies; Charleroi-Thuin; Tournai-Ath.

Ann. — M. Hanquet fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf en ce qui concerne le suppléant M. Navaux, auquel la commission propose d'accorder un délai de huit jours pour justifier de ses conditions d'éligibilité, p. 19, 20. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 20.

Elections des arrondissements de : Namur; Dinant-Philippeville.

Ann. — M. Yernaux fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf en ce qui concerne le suppléant M. Mincé de Fontbaré de Fumal, auquel la commission propose d'accorder un délai de huit jours pour justifier de ses conditions d'éligibilité, p. 21. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 21.

Sénateurs cooptés. — V. la sous-rubrique spéciale.

Sénateurs provinciaux :

Sénateurs élus par le conseil provincial d'Anvers.

Ann. — M. De Nauw fait rapport sur cet élection et conclut à l'admission des candidats, p. 8. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 9.

Sénateurs élus par le conseil provincial du Brabant.

Ann. — M. Mullie fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 10, 11. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 11.

Sénateurs élus par le conseil provincial de la Flandre occidentale.

Ann. — M. J.-J. De Clercq fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 12, 13. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 13.

Sénateurs élus par le conseil provincial de la Flandre occidentale.

Ann. — M. Van Eyndonck fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 16. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 16.

Sénateurs élus par le conseil provincial du Hainaut.

Ann. — M. Hanquet fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 20, 21. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 21.

Sénateurs élus par le conseil provincial de Liége.

Ann. — M. le baron Boël fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 18. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 18.

Sénateurs élus par le conseil provincial du Limbourg.

Ann. — M. Bossuyt fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 18, 19. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 19.

Sénateurs élus par le conseil provincial du Luxembourg.

Ann. — M. F. Demets fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 22. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 22.

Sénateurs élus par le conseil provincial de Namur.

Ann. — M. Yernaux fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 21. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 21.

Vérification complémentaire des pouvoirs de certains sénateurs suppléants, qui n'avaient pas justifié de leurs conditions d'éligibilité.

Ann. — M. J.-J. De Clercq dépose le rapport sur cette vérification de pouvoirs et annonce que la commission conclut à l'admission de MM. Verbruggen, Van Cauwenberghe (Félix), Pets, Sacré, Vander Linden, Basse, Moreau et Mincé du Fontbare, et à la non-admission de MM. Wuyts, Lamberts, Francken, Navaux, Roppe, Desmedt (Alfons) et Van Luchene, p. 28, 29. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 29.

Charbonnages. — V. Mines.

Chemins de fer. — V. Transports.

Chevrons de front. — V. Armée.

Chômage et résorption du chômage.

CONTRIBUTIONS DES EMPLOYEURS.

Projet de loi prorogeant la loi du 24 décembre 1938 obligeant les employeurs à contribuer aux charges de l'Office national du placement et du chômage.

Doc. — N° 82. Rapport du R. P. Rutten.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 13 juin 1939, p. 356. — Le projet est renvoyé à la commission du travail et de la prévoyance sociale.
Dépôt du rapport par le R. P. Rutten, p. 415 (21 juin 1939).

Discussion générale.

Discours de MM. Boon (qui critique et combat le projet); Rogister (qui demande qu'une solution définitive intervienne enfin, estime le précompte indispensable et demande que la commission compétente du Sénat ne soit pas dessaisie du projet sur l'assurance-chômage obligatoire); Claus (qui critique et combat le projet et déclare ne pouvoir le voter), p. 432 à 435. — Observations de M. le baron Moyersoen, p. 433, 434.

Discours de MM. Rutten, rapp. (qui estime que les chômeurs pourraient être utilisés pour certains travaux communaux, puis explique pour quelles raisons la commission a rejeté l'amendement Jauniaux); Carton de Tournai (qui motive son opposition au projet, qu'il trouve injuste, et estime que c'est toute l'organisation de l'assistance et de l'assurance-chômage qui doit être réalisée); Jauniaux (qui approuve le projet, déclare que le groupe socialiste le votera et défend l'amendement qu'il avait présenté), p. 437 à 440.

Discours de M. Delfosse, m. t. p. s., qui remercie le rapporteur et se déclare d'accord avec lui, reconnaît que le projet est regrettable, mais que, étant données les circonstances, il est nécessaire de le voter, en précise la portée exacte et déclare que, avant la fin de l'année, un projet réglementant l'ensemble du problème sera déposé, p. 440, 441. — Observations de M. Jauniaux, p. 441.

Observations de MM. Van Dieren et le président au sujet de la suite du débat, p. 441.

Discours de MM. Van Dieren (qui déclare que son groupe votera contre le projet); Dierckx (qui, au nom de plusieurs de ses amis libéraux, justifie le vote négatif qu'ils émettront sur ce projet et demande le dépôt d'urgence d'un projet sur l'assurance-chômage prévoyant le précompte); le baron Moyersoen (qui déclare que plusieurs membres de la droite ne voteront le projet que sous les plus expresses réserves), p. 468, 469. — Observations de M. Ronvaux, qui propose une session extraordinaire, p. 469.

Discours de M. Delfosse, m. t. p. s., qui déclare que le gouvernement s'engage à déposer, avant la fin de l'année, un projet définitif sur l'assurance-chômage et à le faire voter, si possible, par le parlement dans ce délai, p. 469.

Discours de MM. Leyniers (qui motive l'abstention de son groupe); Mertens (qui prend acte de la promesse du ministre du travail en ce qui concerne le vote rapide d'une loi sur l'assurance-chômage, puis combat quelques arguments avancés par M. Dierckx), p. 469, 470. — La discussion générale est close.

Discussion des articles.

Art. 1er. Adopté sans observations, p. 470.

M. le président donne lecture d'un article 1*bis*, proposé par amendement par M. Jauniaux; cet amendement, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté, p. 470.

Art. 2. Adopté sans observations, p. 470.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 89 voix contre 28 et 26 abstentions, p. 474 (28 juin 1939). — Se sont abstenus : MM. Flagey, baron Gendebien, Godding, Guinotte, Hanquet, Leurquin, Leyniers, Loumaye, Nihoul, Olyff, Pholien, vicomte Simonis, Temmerman, Tirou, Carton de Tournai, Coenen, Coulonvaux, Criquelion, chevalier David, De Bruyne, F. Demets, Dens, chevalier Deesain, Dewals, Dierckx et Gillon, p. 474. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Circulation. — V. Roulage.

Citoyens rappelés sous les armes. — V. Armée : Milice.

Code civil. — V. Droit civil.

Code d'instruction criminelle. — V. Instruction criminelle.

Code pénal. — V. Droit pénal.

Colonies.

BUDGETS COLONIAUX.

V. Budgets : *a*) Congo belge et Ruanda-Urundi; *b*) Colonies (dépenses métropolitaines).

DÉCRETS. — PROJETS DE DÉCRETS DÉPOSÉS SUR LE BUREAU PENDANT TRENTE JOURS DE SESSION, CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 15 DE LA LOI SUR LE GOUVERNEMENT DU CONGO BELGE.

Trois projets de décret approuvant trois conventions par lesquelles MM. Gastrell, Du Bois et Vigneron sont autorisés à rechercher les mines dans les territoires du Ruanda-Urundi.

Deux projets de décret approuvant l'octroi de permis d'exploitation à M. Verjus et à la Société de Recherches et d'Exploitation au Maniéma.

Trois projets de décret approuvant la prorogation des droits miniers détenus par la Compagnie coloniale minière, la Compagnie du Kivu et M. Lohnberg.

Projet de décret approuvant une convention intervenue, le 11 février 1939, entre la colonie et la Société d'Elevage et de Culture au Congo belge, et relative à la prolongation du droit de choix de 8,500 hectares de terres qui lui ont été apportées par l' « American Congo Company ».

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 32.

Projet de décret approuvant une convention intervenue, le 8 décembre 1938, entre le Comité spécial du Katanga et la Compagnie d'Elevage et d'Alimentation du Katanga, et relative à la concession d'un droit de pâturage sur 400 hectares situés sur la rivière Kivura, près de Jadotville.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 128.

IMPOT SUR LES REVENUS DES ENTREPRISES BELGO-COLONIALES.

Projet de loi majorant de 25 centimes additionnels extraordinaires, au profit exclusif de la colonie, la taxe mobilière prévue par la loi du 21 juin 1927, relative à l'impôt sur les revenus des entreprises belgo-coloniales.

Doc. — N° 62. Rapport de M. J. Devos.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 6 juin 1939, p. 241. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Rapporteur : M. Devos.

Voir, pour la discussion générale de ce projet, ainsi que pour une motion d'ordre de M. Loumaye, tendant au renvoi du projet à la commission, la discussion générale d'ensemble sur les différents budgets et projets coloniaux : Rubrique : Budgets : Congo belge et Ruanda-Urundi : Budgets et projets coloniaux.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 261.

Un vote simultané des divers projets coloniaux étant décidé, M. le président estime que ce projet devra faire l'objet d'un vote séparé, p. 281. — Assentiment du Sénat.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 89 voix contre 28 et 15 abstentions, p. 282 (7 juin 1939). — Se sont abstenus : MM. Leyniers, le baron Nothomb, Pholien, vicomte Simonis, Temmerman, van Ackere, Van Dieren, Verheyden, Carton de Tournai, Coenen, De Clercq (Joseph), baron de Dorlodot, baron Gendebien, Hanquet et Janssens, p. 282. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Combattants. — Voir. 1° Armée : Chevrons de front. — 2° Guerre : Œuvre nationale des anciens combattants, déportés, etc. — 3° Amnistie : Militaires.

Commerce et industrie.

V. aussi : Travail.

DROITS DES CITOYENS RAPPELÉS SOUS LES ARMES. — Voir : Armée : Milice : Citoyens rappelés.

DUCROIRE.

Quatrième rapport de l'Office national du ducroire relatif à l'exercice 1938.

Ann. — Transmis le 26 avril 1939, p. 32.

EMPLOYÉS : VIEILLESSE ET DÉCÈS PRÉMATURÉ. — V. Assurances sociales : Employés.

EXPERTS-COMPTABLES. — V. Professions.

MÉTIERS ET NÉGOCES.

Proposition de loi sur l'organisation professionnelle des métiers et négoces.

Doc. — N° 19. Rapport de M. Houben sur la recevabilité.
N° 24. Proposition de M. van Ackere.

Commerce et industrie (*suite*)

MINES. — V. la rubrique spéciale.

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE : CONVENTION INTERNATIONALE A CE SUJET. — V. Affaires étrangères : Propriété industrielle.

PRUD'HOMMES. — V. Organisation judiciaire.

SALAIRES. — V. Travail.

VOYAGEURS ET REPRÉSENTANTS DE COMMERCE. — V. Professions.

Commissions permanentes. — V. Chambres législatives-Sénat : *a*) Listes; *b*) Commissions permanentes.

Communes.

EXPERTS DES VIANDES : INCOMPATIBILITÉ ENTRE CES FONCTIONS ET ET CELLES DE BOURGMESTRE OU DE CONSEILLER. — V. plus loin : Loi communale.

FISCALITÉ COMMUNALE. — V. Impôts : Fiscalité provinciale et communale.

LOI COMMUNALE.

Proposition de loi permettant aux experts des viandes d'exercer les fonctions de conseiller communal ou de bourgmestre.

Doc. — N° 20. Rapport de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes sur la recevabilité.
N° 25. Proposition de M. Mullie.
N° 123. Rapport de M. le chevalier Dessain.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de l'intérieur, p. 114 (11 mai 1939).
Dépôt du rapport par M. le chevalier Dessain, p. 639 (5 juillet 1939).

TERRITOIRE.

Flandre orientale. — Projet de loi tendant à modifier les limites des communes de Kemzeke et de Sint-Pauwels.

Doc. — N° 96. Rapport de M. Yernaux.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 29 juin 1939, p. 540. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.

Rapporteur : M. Yernaux.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 540.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 134 membres présents, p. 559 (30 juin 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Liége. — Projet de loi modifiant les limites de la ville de Liége et de la commune de Herstal.

Doc. — N° 35. Rapport de M. Vander Stegen.

Ann. — M. Devèze, m. i., motive l'urgence du projet et demande au Sénat de l'examiner le jour même, p. 153. — L'urgence est déclarée, p. 153.

M. Vander Stegen donne lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption du projet, p. 160 (17 mai 1939).

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 160.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 138 membres présents, p. 161 (17 mai 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Namur. — Projet de loi modifiant les limites des communes de Beez et de Lives.

Doc. — N° 95. Rapport de M. Yernaux.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 29 juin 1939, p. 540. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.

Rapporteur : M. Yernaux.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 540.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 134 membres présents, p. 559 (30 juin 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Compte rendu analytique. — V. Chambres législatives-Sénat.

Congés scolaires. — V. Enseignement : Enseignement primaire : Durée des cours et congés.

Congo. — V. Colonies.

Conseil de gestion de l'I. N. R. — V. Radiotélégraphie.

Conseil d'Etat. — V. Droit public.

Conseiller communal : Autorisation, pour les experts des viandes, d'exercer cette fonction. — V. Communes : Loi communale.

Construction de la nouvelle gare du Nord, à Bruxelles : Mise en adjudication. — V. Interpellations, au nom de M. de la Barre d'Erquelinnes et consorts.

Contrat de louage de service des travailleurs domestiques. — V. Travail : Contrat de louage, etc.

Contribution foncière. — V. 1° Impôts : Impôts directs. — 2° Fiscalité provinciale et communale.

Contribution foncière des biens industriels. — V. Impôts : Fiscalité provinciale et communale.

Conventions avec des pays étrangers. — V. Affaires étrangères.

Cour des comptes.

DISSENTIMENTS ENTRE LE COLLÈGE DE LA COUR DES COMPTES ET DES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS.

Exposé d'un dissentiment entre le collège de la Cour des comptes et le département des finances concernant l'application de certaines dispositions visant les fonctions accessoires ayant cessé d'être rémunérées plus d'un an avant la mise à la retraite.

Ann. — Transmis par M. le premier président de la Cour des comptes, p. 32.

Créances garanties par une hypothèque sur un bateau. — V. Droit civil : Privilèges et hypothèques.

Crédits provisoires et crédits supplémentaires. — V. Budgets.

Crimes et délits contre la sûreté de l'Etat. — V. Amnistie.

D

Décès de sénateurs ou anciens sénateurs. — V. Chambres législatives-Sénat : Décès.

Décès prématuré : pensions. — V. Assurances sociales : *a*). Vieillesse et décès prématuré; *b*) Employés.

Décrets. — V. Colonies.

Défense du territoire contre le péril aérien. — V. Budgets.

Défense nationale. — V. Armée.

Dégâts houillers. — V. Mines.

Démissions. — V. Chambres législatives-Sénat.

Délais pour les pourvois en cassation. — V. Instruction criminelle.

Déportés. — V. Guerre : Œuvre nationale des anciens combattants, déportés, prisonniers politiques, etc.

Dessins et modèles industriels : Dépôt international. — V. Affaires étrangères : Propriété industrielle.

Dissentiments entre la Cour des comptes et des départements ministériels. — V. Cour des comptes.

Domestiques. — V. Travail : Contrat de louage des domestiques.

Dons d'une organisation étrangère en vue d'une propagande antibelge. — V. Droit pénal.

Dotation sénatoriale. — V. Chambres législatives-Sénat.

Douanes et accises. — V. Impôts.

Droit civil.

ADOPTION.

Projet de loi sur l'adoption.

Doc. — N° 46. Rapport de M. Hanquet.
N° 78. Texte adopté par le Sénat au premier vote.

Ann. — Rapporteur : M. Hanquet.

Discussion générale.

Discours de MM. Hanquet, rapp. (qui étend et commente le projet, défend les amendements de la commission); Rolin (qui défend également le point de vue de la commission et justifie les amendements qu'il présente), p. 359 à 361. — La discussion générale est close.

M. le président propose, l'article unique du projet transmis par la Chambre modifiant différents articles du Code civil, de procéder par division, p. 361. — Assentiment du Sénat.

Article unique.

Art. 1er. Un amendement de M. Rolin propose de modifier comme suit l'intitulé de l'article : au lieu de « Les articles 343 à 370 sont modifiés, etc. », dire : « Les articles 343 à 360 sont modifiés, etc. », p. 361. — L'amendement est adopté par assis et levé, p. 361. — Texte de la Chambre. Art 344. Amendement de la commission substituant l'âge de 40 ans à celui de 35 ans. Est entendu : M. Janson, m. j., qui motive son opposition à l'amendement, p. 361. — L'amendement de la commission n'est pas adopté; l'article 344 est adopté, p. 361. — Art. 345 et 346. Adoptés, p. 362. — Art. 347. M. le président indique un amendement de la commission à l'alinéa 2, p. 362. — M. Rolin défend l'amendement, p. 362. — L'amendement est adopté et l'article, ainsi amendé, est adopté, p. 362. — Art. 348. Adopté, p. 362. — Art. 349. Adopté avec la nouvelle rédaction proposée par la commission, p 362. — Art. 351 à 357. Adoptés, p. 363. — Art. 358. Adopté avec l'amendement de la commission, p. 364. — Art. 359 à 367. Adoptés, p. 364, 365. — M. le président indique un amendement de la commission tendant à insérer un article 368 (disposition fiscale), p. 365. — Observations de MM. Buisseret (qui combat l'amendement); Rolin (qui défend l'amendement); Hanquet, rapp., (qui estime que l'amendement peut être retiré); Janson, m. j. (qui motive son opposition à l'amendement), p. 365. — L'amendement est rejeté par assis et levé, p. 365. — Dispositions transitoires. M. le président indique l'amendement de la commission : maintien des articles 361 à 370 du Code civil, et le sous-amendement de M. Rolin, tendant à présenter ces dispositions sous forme d'un article 2 nouveau et déclare qu'il suffit à ceux qui partagent l'avis de la commission et de M. Rolin, de rejeter les dispositions transitoires faisant l'objet du texte de la Chambre, p. 365, 366. — Les dispositions transitoires sont rejetées par assis et levé, p. 366.

Examen de la proposition de maintien des articles 361 *à* 370 *du Code civil :*

Art. 361. Un amendement de la commission, sous-amendé par M. Rolin et consorts est adopté, p. 366. — Un second amendement de la commission est également adopté, p. 366. — L'article 361, ainsi amendé, est adopté, p. 366. — Articles 362 à 367. Maintenus, selon la proposition de la commission, p. 366. — Article 368. Adopté, dans la nouvelle rédaction proposée par la commission, p. 366. — Art. 370. Maintenu, selon la proposition de la commission, p. 366. — L'ensemble de l'article 2, nouveau, résultant du maintien de ces dispositions, est adopté, p. 366.

M. le président indique ensuite les modifications proposées par la commission et qualifiées de « propositions de resserrement » en vue de respecter la numérotation des articles du Code civil, p. 366. — Ces modifications sont adoptées, p. 366.

M. le président fait remarquer que le texte qui vient d'être adopté par le Sénat se compose : 1° du texte de la Chambre, amendé; 2° de dispositions, également amendées, du Code civil, et que ce texte doit être renvoyé à la commission en vue de la seconde lecture et de la mise au point du texte définitif, p. 366. — Le Sénat marque son accord. Le projet est renvoyé à la commission.

Vote en seconde lecture.

La commission n'ayant formulé aucune observation, les articles amendés au premier vote sont définitivement adoptés tels qu'ils ont été admis en première lecture, p. 397.

Droit civil. ADOPTION *(suite)*

M. le président donne lecture du texte de l'article 1er, comprenant les dispositions remplaçant les articles 343 à 350 du Code civil, de l'article 2 nouveau (art. 361 à 370), ainsi que des modifications apportées aux articles 361 et 368, p. 397 à 400.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 111 membres présents, p. 400 (15 juin 1939). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

ENFANTS NATURELS.

Proposition de loi portant modification des dispositions du Code civil relatives aux enfants naturels.

Doc. — N° 33. Rapport de M. Disière sur la recevabilité.
N° 38. Proposition de M. Rolin.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 146 (17 mai 1939).

PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES.

Hypothèque sur bateaux. — Projet de loi relatif à la limitation du taux d'amortissement des créances garanties par une hypothèque sur un bateau.

Ann. — V. pour le projet transmis par la Chambre des représentants et le rapport de M. Van Hoestenberghe, les nos 238 et 241 des *Documents du Sénat,* session ordinaire 1937-1938.

Pas de discussion générale.

M. Van Eyndonck, auteur d'un amendement à l'article 1er étant absent, le Sénat décide de remettre l'examen des articles à la séance de l'après-midi, p. 677.

Discussion des articles.

Art. 1er. M. le président indique un amendement de M. Van Eyndonck, p. 690. — Sont entendus : MM. Van Hoestenberghe, rapp. (qui rappelle son rapport, déposé le 12 juillet 1938, et défend le projet); Van Eyndonck (qui s'étonne qu'un projet urgent soit resté aussi longtemps en souffrance et que son amendement n'ait pas encore été pris en considération par la commission; demande le renvoi du projet à la commission ou, si le ministre insiste, que son amendement soit également soumis au vote); Vanderpoorten, m. t. p. r. c. (qui s'oppose à l'amendement et insiste pour le vote du projet du gouvernement), p. 690, 691. — La discussion sur l'article est close. — L'amendement est mis aux voix par assis et levé : l'épreuve est douteuse; l'épreuve est reprise et, le résultat étant encore douteux, il est procédé au vote par appel nominal. L'amendement de M. Van Eyndonck est repoussé par 72 voix contre 68, p. 691. — L'article 1er est adopté, p. 691.

Art. 2. Adopté sans observations, p. 691.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 115 membres présents, p. 726 (6 juillet 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Droit pénal.

DONS D'UNE ORGANISATION ÉTRANGÈRE EN VUE D'UNE PROPAGANDE ANTIBELGE.

Projet de loi complétant le titre Ier du livre II du Code pénal.

Doc. — N° 106. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 117. Rapport de M. Temmerman.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 30 juin 1939, p. 588. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.
Dépôt du rapport par M. Temmerman, p. 605 (4 juillet 1939).

Discussion générale.

M. Borginon propose, vu l'heure tardive, d'ajourner le débat, p. 702.

Discussion sur la proposition d'ajournement. Sont entendus : MM. Janson, m. j. (qui insiste pour la discussion immédiate); Van Dieren (qui appuie la motion d'ajournement); Temmerman, rapp. (qui combat l'ajournement); Rolin (qui s'oppose à l'ajournement); Deumens (qui insiste en faveur de l'ajournement), p. 702, 703. — M. Van Dieren demande l'appel nominal sur l'ajournement, p. 703. — L'ajournement est repoussé par 120 voix contre 15, p. 703.

Reprise de la discussion générale.

M. le président rappelle le texte d'un amendement de M. Borginon, p. 704.

Discours de MM. le baron Nothomb (qui regrette le remplacement du texte du gouvernement par le texte de la Chambre, déclare être favorable à l'amendement et annonce qu'il votera le projet en regrettant qu'il ne soit pas meilleur); Borginon (qui fait la critique du projet dans son texte actuel, regrette que la Chambre l'ait voté, demande des éclaircissements et s'oppose au vote de lois destinées à atteindre un seul groupe et dont l'application sera laissée à l'appréciation subjective de la magistrature), p. 704 à 707.

Discours de M. Janson, m. j., qui défend le projet, répond à M. Borginon et déclare que le projet n'atteindra aucune entreprise d'ordre intellectuel, économique ou artistique, mais vise uniquement ceux qui, avec l'argent de l'étranger, interviennent dans notre politique intérieure, p. 707.

De nombreux membres proposent la clôture et celle-ci étant prononcée, la discussion générale est close, p. 707.

Discussion de l'article unique.

Est entendu : M. Van Dieren, qui commente les observations faites dans son discours par M. Borginon, p. 708.

A la suite d'une interruption de M. De Wilde, de violentes protestations s'élèvent des bancs nationalistes-flamands et la séance est suspendue, p. 708.

La séance est reprise; M. le président fait diverses observations, annonce que M. De Wilde retire les paroles qu'il a prononcées et qui n'étaient pas parvenues jusqu'au bureau, et que d'autre part, le chef du groupe nationaliste-flamand regrettait la vivacité avec laquelle ses amis avaient réagi; insiste afin que l'on s'abstienne d'interrompre et de créer ainsi des incidents, p. 708.

Reprise de la discussion de l'article unique.

M. Van Dieren reprend son discours, déclare redouter que cette loi ne puisse servir à combattre la propagande politique de son parti, et déclare que, si le projet n'est pas destiné à contrecarrer leurs efforts en vue de la réforme fédéraliste de l'Etat, la plupart de ses objections tombent, p. 708, 709. — M. le président demande si les amendements du groupe nationaliste sont retirés; M. Van Dieren déclare retirer ses amendements, mais laisse à M. Borginon le soin de décider au sujet de son propre amendement, p. 709. — M. Borginon maintient son amendement, p. 709. — Sont encore entendus : MM. Boon (qui estime la loi inefficace, mais déclare qu'il la votera avec l'espoir de la voir renforcée); Temmerman, rapp. (qui combat l'amendement de M. Borginon et demande au Sénat de voter le texte de la Chambre); Rolin (qui émet des considérations interprétatives du projet); Borginon (qui déclare ne pouvoir se rallier à l'interprétation indiquée par M. Rolin), p. 709 à 711. — M. Borginon précise la portée de son amendement, p. 711. — L'amendement de M. Borginon est repoussé par assis et levé, p. 711. — L'article unique est adopté, p. 711.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 102 voix et 11 abstentions, p. 727 (6 juillet 1939). — Se sont abstenus : MM. Debeuckelaere, De Lille, Deumens, D'Haese, Finné, Goemans, Leuridan, Vandenbulcke, Van Dieren, Verstraete et Borginon, p. 727. — Le projet est soumis à la sanction royale.

JEUX DU HASARD, APPAREILS AUTOMATIQUES, ETC.

Projet de loi complétant l'article 557, 9°, du Code pénal. — V. Jeux et paris.

TITRES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : PROTECTION.

Ingénieurs diplômés par les instituts agronomiques. — Projet de loi modifiant, en ce qui concerne les ingénieurs diplômés par les instituts agronomiques, l'article 1er de la loi du 11 septembre 1933 sur la protection des titres d'enseignement supérieur.

Doc. — N° 51. Projet du gouvernement.
N° 851. Rapport de M. Matagne.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Duesberg, m. i., p. 202 (31 mai 1939). — Le projet est renvoyé à la commission de l'instruction publique, p. 202.
Dépôt du rapport par M. Matagne, p. 411 (21 juin 1939).
Pas de discussion générale.
L'article unique est adopté sans observations, p. 432.
L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 135 membres présents, p. 474 (28 juin 1939). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Droit public.

CONSEIL D'ÉTAT.

Projet de loi portant création d'un Conseil d'Etat.

Doc. — N° 80. Rapport de M. Van Remoortel.
N° 109. Amendements du gouvernement au texte présenté par les commissions réunies de l'intérieur et de la justice.

Droit public. CONSEIL D'ÉTAT. *Projet de loi portant création d'un Conseil d'Etat (suite)*

Ann. — A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. Van Dieren insiste afin que le rapport soit déposé et distribué sans plus de retard, p. 94. — M. Van Remoortel, rapp., fait remarquer que son rapport est prêt et pourra incessamment être examiné par la commission compétente, p. 94.

Dépôt du rapport par M. Van Remoortel, p. 386 (15 juin 1939).

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, le 14 juin, M. Borginon signale l'urgence de ce projet, p. 373.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, le 27 juin, M. le président rappelle l'urgence du projet et estime que la discussion pourra être épuisée en deux jours, p. 441. — M. Devèze, m. i., déclare que le gouvernement sera à la disposition du Sénat, les 4 et 5 juillet, pour l'examen de ce projet, p. 442.

M. le président propose d'aborder l'examen de ce projet le mardi suivant, 4 juillet, p. 588. — Assentiment du Sénat.

Au moment d'ouvrir la discussion générale, M. le président propose de prendre comme base du débat le texte adopté par les commissions de l'intérieur et de la justice, plutôt que le projet adopté par la Chambre, p. 590. — Assentiment du Sénat.

Discussion générale.

Discours de MM. André (qui développe les motifs pour lesquels il approuve le projet et en indique les avantages); chevalier Dessain (qui rend hommage aux commissions et au rapporteur et indique les avantages du projet pour les communes); Ronse (qui examine le texte nouveau élaboré par les commissions du Sénat, défend un amendement qu'il présente à l'article 15 et fait diverses observations au sujet de la portée de cet article); Buisseret (qui rencontre certains arguments développés par M. Ronse et déclare ne pas être d'accord; estime que les pouvoirs du Conseil d'Etat devraient être plus étendus que ne le prévoit le texte de la commission, notamment en ce qui concerne la question de l'indemnité pour droits civils lésés ou autres dommages, mais reconnaît cependant la supériorité de ce texte sur celui adopté par la Chambre); Temmerman (qui tient à féliciter le rapporteur de son intéressant travail, aborde la question des pouvoirs à attribuer au Conseil d'Etat, spécialement en ce qui est relatif au contentieux d'indemnité et examine les deux thèses qui s'affrontent en cette matière; parle ensuite de l'éventualité de la création d'un barreau spécial et de la communication, au Conseil, de certains dossiers administratifs), p. 590 à 598. — Observations de M. Van Remoortel, rapp., p. 596. — Observations de M. Devèze, m. i., au sujet du contentieux d'indemnité, p. 598.

Discours de M. Orban, qui déclare ne pouvoir se rallier aux amendements présentés par M. Ronse, puis traite trois points spéciaux : la compétence qui sera accordée au Conseil d'Etat, le critère de cette compétence et enfin la question du barreau spécial du conseil, p. 600 à 603.

Discours de M. Van Remoortel, rapp., qui estime que le parlement doit régler avec plus de hardiesse la question du Conseil d'Etat, notamment en admettant le contentieux d'annulation des actes administratifs illégaux; critique le texte adopté par la Chambre des représentants, fait l'historique de la réforme proposée, commente et défend le texte élaboré par les commissions, souligne l'urgente nécessité de la création d'un Conseil d'Etat, traite spécialement les questions relatives à la section d'administration du Conseil d'Etat, au contentieux d'annulation, à l'organisation du Conseil et estime qu'il sera particulièrement utile pour les militaires et anciens militaires ainsi qu'à la colonie, p. 605 à 612. — Observations de MM. Temmerman et Devèze, m. i., p. 607, 611.

Discours de M. Devèze, m. i., qui rend hommage au rapporteur, définit la tâche qui incombera au Conseil d'Etat, ainsi que sa compétence, défend les amendements du gouvernement, déclare n'être pas d'accord avec la commission en ce qui concerne la compétence juridictionnelle en matière d'indemnités, estime que le Sénat va trop loin, tout en reconnaissant que le texte devra être renvoyé, amendé, à la Chambre, appuie un amendement de M. Rolin, puis donne son avis en ce qui concerne l'emploi des langues et l'amendement déposé par le gouvernement à ce sujet ainsi que sur la question du barreau spécial, p. 612 à 615. — Observations de M. Van Remoortel, rapp., p. 615.

Observations de MM. Devèze, m. i., le président, Rolin en ce qui concerne la suite du débat, le vote en seconde lecture et le vote sur l'ensemble du projet, p. 616.

Reprise de la discussion générale.

Discours de MM. Crokaert (qui approuve la création d'un conseil d'Etat et estime qu'il y a lieu de lui accorder la plénitude de juridiction contentieuse, remercie tous ceux qui ont collaboré à l'élaboration du texte de la commission, estime que le contentieux d'indemnité s'impose et défend son point de vue; parle ensuite de la compétence du Conseil d'Etat en ce qui concerne la colonie), Rolin (qui émet des considérations d'ordre général et remercie le gouvernement d'avoir accepté l'amendement qu'il présente au sujet du régime linguistique du Conseil d'Etat et défend cet amendement, puis

Droit public. CONSEIL D'ÉTAT. *Projet de loi portant création d'un Conseil d'Etat (suite)*

signale certaines difficultés que peut soulever le problème de la compétence d'annulation et suggère une modification de texte à l'alinéa 2 de l'article 9), p. 616 à 620. — Observations de MM. Van Remoortel, rapp. (notamment au sujet de la compétence du Conseil d'Etat en matière coloniale), Devèze, m. i., Godding, p. 617, 618.

M. le président demande si l'amendement annoncé par M. Rolin est appuyé et M. Rolin déclare qu'il portera la signature de M. Rombaut et la sienne, p. 620.

La suite des débats est remise à la séance du lendemain matin, p. 620.

Discussion des articles.

Art. 1er. Discours de MM. Noël (qui déclare n'avoir pas ses apaisements au sujet de la section de législation et de la compétence qui lui sera accordée, puis annonce que son groupe ne votera pas le projet); Coulonvaux (qui rappelle que M. Rolin a représenté un amendement qu'il avait lui-même introduit devant la commission et qui avait été rejeté; estime que le Conseil d'Etat sera, en quelque sorte, un quatrième pouvoir, expose la manière dont il envisage sa compétence et son action, puis émet une série de considérations concernant l'article 9 et son interprétation, ainsi que l'amendement présenté par M. Rolin et estime qu'il y a lieu de chercher un texte transactionnel), p. 624 à 628. — Observations de MM. Van Remoortel, rapp. (qui s'oppose à l'amendement de M. Rolin à l'article 9 et précise la portée de l'alinéa 2 de cet article), Legrand (au sujet du contentieux d'indemnité), Devèze, m. i. (qui combat l'octroi immédiat du pouvoir juridictionnel au Conseil d'Etat en matière d'indemnité, puis parle de la composition de cet organisme), p. 626 à 628. — M. Van Remoortel, rapp., demande à pouvoir répondre immédiatement au discours de M. Coulonvaux; M. Devèze, m. i., appuie cette demande, p. 628. — Discours de M. Van Remoortel, rapp., qui précise certains points de son rapport en ce qui concerne le Conseil d'Etat-juridiction administrative; définit le rôle de cet organisme, puis aborde le problème de l'indemnité; combat le texte proposé par M. Rolin, rappelle une suggestion qu'il a déjà faite, sans succès, auprès de la commission, tendant à ajouter deux paragraphes à l'article 7 en vue d'étendre le pouvoir royal et de permettre ainsi d'obliger les provinces et les communes à se soumettre aux suggestions du Conseil d'Etat, p. 628 à 630. — Discours de M. Devèze, m. i., qui manifeste sa ferme volonté d'aboutir, demande un texte qu'il puisse défendre devant la Chambre et indique la position du gouvernement en ce qui concerne la compétence et le contentieux administratif; déclare que la solution préconisée par le rapporteur a sa sympathie et qu'il déposerait un amendement dans ce sens si l'assemblée marquait son accord, p. 630. —Discours de M. Pholien, qui déclare vouloir apporter une contribution à l'interprétation de l'activité juridictionnelle du Conseil d'Etat au titre de contentieux d'indemnité et développe notamment des commentaires au sujet des articles 7 et 9, puis manifeste sa préférence pour le système des avis motivés, p. 630 à 632. — Observations de M. Devèze, m. i., qui précise la portée de l'amendement du gouvernement à l'article 9 et déclare qu'il est prêt à défendre le surplus devant la Chambre, p. 632. — Discours de M. Borginon, qui traite la question au point de vue linguistique, puis estime que le conflit réside spécialement dans l'attribution de la compétence en vue d'accorder des indemnités, indique son point de vue en cette matière et annonce le vote affirmatif de son groupe, p. 634, 635. — La discussion sur l'article 1er est close. — M. Godding motive et défend un amendement qu'il présente à cet article, p. 635. — M. Van Remoortel, rapp., appuie l'amendement, p. 635. — L'amendement de M. Godding est adopté, p. 635. — L'article 1er, ainsi amendé, est adopté, p. 635.

Art. 2. M. le président indique les amendements présentés par M. Godding, p. 636. — Discussion : M. Godding, défend et motive ses amendements; M. Van Remoortel, rapp., les combat; M. Devèze, m. i., les appuie; M. Carton de Tournai approuve les amendements de M. Godding et combat les arguments du rapporteur, p. 636, 637. — M. Van Remoortel, rapp., maintient et motive son opposition; M. Godding défend à nouveau ses amendements; M. Ronse appuie ces amendements; M. Crokaert estime qu'il faut s'en tenir au texte de la commission, p. 638, 639. — Les amendements de M. Godding sont mis aux voix et ne sont pas adoptés, p. 639. — L'article 2 est adopté, p. 639.

Art. 3. M. Godding déclare retirer un amendement qu'il avait présenté, p. 639. — L'article 3 est adopté, p. 639.

Art. 4 et 5. Adoptés sans observations, p. 639.

Art. 6. M. le président indique un amendement de M. Ronse, p. 640. — M. Ronse se demande s'il ne serait pas préférable de renvoyer texte et amendements à la commission, puis défend son amendement tendant à maintenir le texte de la Chambre, sauf le 6°, et déclare que, si cet amendement est rejeté, il retirera tous les autres, p. 640. — M. Van Remoortel, rapp., combat l'amendement, p. 640, 641. — L'amendement n'est pas adopté et l'article 6 est adopté, p. 641.

Droit public. CONSEIL D'ÉTAT. *Projet de loi portant création d'un Conseil d'Etat (suite)*

Art. 7. M. le président rappelle que les amendements de M. Ronse, tendant à rétablir le texte de la Chambre pour les articles 7 à 14 sont retirés, puis indique l'amendement présenté par M. Godding, p. 641. — M. Godding précise la portée de son amendement; M. Devèze, m. i., ne s'y oppose pas, mais l'estime inutile, p. 641. — M. Van Remoortel, rapp., propose d'accepter l'amendement, bien qu'il l'estime superfétatoire, p. 641. — L'amendement de M. Godding est adopté, p. 641. — L'article 7, ainsi amendé, est adopté, p. 641.

Art. 8. Adopté sans observations, p. 641.

Art. 9. Sont entendus : MM. Orban (qui rappelle que les commissions réunies avaient rédigé un texte transactionnel, admettant le principe de la juridiction autonome, texte qui avait rallié de nombreux suffrages; s'étonne de l'attitude du ministre à ce sujet, fait appel au Sénat pour qu'il accepte *ne varietur* le texte de la commission, estimant que le Conseil d'Etat doit posséder un pouvoir juridictionnel autonome, précise sa conception de ce point de droit administratif et estime que le gouvernement ne peut être juge et partie dans un état juridique); Devèze, m. i. (qui résume les raisons de droit et d'opportunité pour lesquelles il combat le § 2 de l'article 9 et demande que l'on n'insiste pas), p. 642. — M. le président donne lecture des amendements présentés : 1° par M. Rolin, qui propose un nouveau texte pour l'alinéa 2; 2° du gouvernement, tendant à supprimer l'alinéa 2, p. 642. — L'amendement du gouvernement est mis aux voix et n'est pas adopté, p. 642. — Amendement de Rolin : M. Van Remoortel, rapp., estime que cet amendement est devenu sans objet par suite du rejet de l'amendement du gouvernement; M. le président déclare que tant que l'auteur de l'amendement ne le retire pas, il y a lieu de voter, p. 643. — L'amendement, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté, p. 643. — L'article 9 est adopté, p. 643.

Art. 10. M. le président indique un amendement de M. Godding : adjonction d'un alinéa 5. M. Godding défend son amendement; M. Van Remoortel, rapp., se rallie à l'amendement, p. 643. — L'amendement, mis aux voix par assis et levé, est adopté, p. 643. — L'article 10, ainsi amendé, est adopté, p. 643.

Art. 11. Adopté sans observations, p. 643.

Art. 12. M. le président donne lecture d'un amendement du gouvernement; M. Van Remoortel se rallie à l'amendement, puis signale une lacune légale que le gouvernement devrait combler, p. 643. — Observation de M. Devèze, m. i., p. 643. — L'amendement du gouvernement est adopté et l'article, ainsi amendé, est adopté, p. 644.

Art. 13. M. le président donne lecture de la nouvelle rédaction proposée par le gouvernement, p. 644. — Le texte est adopté et l'article, ainsi amendé, est adopté, p. 644.

Art. 14. M. le président indique un amendement de MM. Temmerman et Hanquet, p. 644. — MM. Devèze, m. i., et Van Remoortel, rapp., marquent leur accord, p. 644. — Observations de MM. Van Dieren et Devèze, m. i., p. 644. — L'amendement de MM. Temmerman et Hanquet est adopté et l'article 14, ainsi amendé, est adopté, p. 644.

Art. 15 à 25. Adoptés sans observations, p. 644, 645.

Art. 26. M. le président indique le texte proposé par amendement par le gouvernement pour l'alinéa 2, p. 645. — M. Van Remoortel, rapp., marque l'accord de la commission; M. Devèze, m. i., déclare s'être déjà expliqué au sujet de l'amendement, p. 645. — L'amendement est adopté et l'article, ainsi amendé, est adopté, p. 645.

Art. 27, 28 et 29. Adoptés sans observations, p. 646.

Art. 30. M. le président indique un amendement de M. Godding : adjonction d'un alinéa 2, p. 646. — MM. Van Remoortel, rapp, et Devèze, m. i., marquent leur accord, p. 646. — L'amendement de M. Godding est adopté, p. 646. — M. le président donne lecture d'un amendement du gouvernement : suppression des mots « s'il n'est Belge par naissance ou par la grande naturalisation », p. 646. — M. Van Remoortel, rapp., se déclare d'accord et fait remarquer qu'il s'applique également aux articles 31 et 32, p. 646. — L'amendement du gouvernement est également adopté et l'article, ainsi amendé, est adopté, p. 646.

Art. 31. M. le président indique un amendement de M. Godding : adjonction d'un alinéa 2, et rappelle que l'amendement du gouvernement, à l'article 30, s'indique également ici, p. 646. — M. Van Remoortel, rapp., marque l'accord de la commission, p. 646. — Les deux amendements sont successivement mis aux voix et sont adoptés, p. 646. — L'article, ainsi amendé, est adopté, p. 646.

Art. 32. Un amendement du gouvernement, pareil à celui présenté aux articles 30 et 31, est mis aux voix et adopté, p. 647. — L'article, ainsi amendé, est adopté, p. 647.

Art. 33 à 38. Adoptés sans observations, p. 647, 648.

Art. 39. M. le président indique un amendement de MM. Coulonvaux et Godding, tendant à remplacer par un nouveau texte, dont il donne lecture, le texte du projet de la Chambre et concernant la composition du Conseil d'Etat, p. 648. — M. Devèze, m. i., motive son opposition à l'amendement, p. 648. — M. Coulonvaux défend et maintient son amendement, p. 648, 649. — Observations de MM. Devèze, m. i., Jos. De Clercq, p. 648, 649. — Discussion. Sont entendus : MM. G. Cools (qui estime qu'il faut laisser au gouvernement le choix le plus large parmi les candidats), Carton de Tournai (qui estime qu'il faut des garanties et indique celles qu'il estime les plus sûres); Temmerman (qui présente, avec le baron Moyersoen et cons. un sous-amendement, dont il donne lecture); Van Remoortel, rapp. (qui appuie l'amendement de M. Coulonvaux, mais combat le sous-amendement Temmerman); vicomte Simonis (qui se rallie à l'amendement de MM. Coulonvaux et Godding, mais en critique la forme); Coulonvaux (qui précise la portée de l'amendement); Godding (qui répond aux orateurs qui ont critiqué l'amendement), p. 649, 650. — M. le président annonce un sous-amendement présenté par M. Cools et tendant à porter à quatre le nombre de candidats présentés par le Sénat, p. 650. — M. Van Dieren déclare que l'amendement est appuyé par son groupe, p. 650. — Discours de M. Van Dieren, qui motive l'adhésion de son groupe à l'amendement de M. Coulonvaux, p. 650. — Observations de MM. le baron Moyersoen, Van Remoortel, rapp., Temmerman, p. 651. — M. le président annonce que, en vertu du règlement, il met aux voix, en premier lieu, le sous-amendement le plus radical, qui est celui de M. Temmerman et cet amendement n'est pas adopté, p. 651. — Le sous-amendement de M. G. Cools concernant le nombre de candidats est mis aux voix; M. Vinck déclare être adversaire du nombre 4, mais partisan du nombre 2, p. 651. — Le sous-amendement de M. Cools est adopté par assis et levé, p. 651. — Amendement de MM. Coulonvaux et Godding : M. le président indique une modification de pure forme, p. 651. — Ce texte est adopté par assis et levé, p. 651. — M. le président fait remarquer que l'amendement se rapporte à l'article 39 du texte de la Chambre, mais à l'article 34 du texte des commissions réunies et estime que le Sénat sera d'accord, l'article 34 étant déjà voté, pour y apporter la modification nécessaire, p. 651. — Observations de MM. G. Cools et Vinck, p. 651. — Le Sénat marque son accord et l'article 34, ainsi amendé, est adopté, p. 651. — L'article 39 du texte des commissions réunies est adopté, p. 651.

Art. 40 à 43. Adoptés sans observations, p. 651, 652.

Art. 44. M. le président indique un amendement de M. Rolin; M. Van Remoortel, rapp., marque l'accord de la commission et du gouvernement, p. 652. — L'amendement est adopté et l'article, ainsi amendé, est adopté, p. 652.

Art. 45 à 47. Adoptés sans observations, p. 652, 653.

Art. 48. M. le président donne lecture d'un alinéa 3 proposé par amendement par le gouvernement, p. 653. — M. Van Remoortel, rapp., marque l'accord de la commission, p. 653. — L'amendement est adopté et l'article, ainsi amendé, est adopté, p. 653.

Art. 49 à 58. Adoptés sans observations, p. 653, 654.

Art. 59. M. le président indique une nouvelle rédaction proposée par le gouvernement, p. 655. — M. Van Remoortel, rapp., déclare être d'accord, à condition que l'amendement forme l'alinéa 1er de l'article; M. Devèze, m. i., se déclare d'accord, p. 655. — L'amendement est adopté, par assis et levé, p. 655. — L'article, ainsi amendé, est adopté, p. 655.

Art. 60 à 63. Adoptés sans observations, p. 655.

Art. 64. M. le président indique un amendement du gouvernement, p. 655. — M. Devèze, m. i., précise la portée de l'amendement, p. 655. — M. Van Remoortel, rapp., estime que le texte de la commission est préférable, et M. Devèze, m. i., déclare ne pas insister, p. 655. — L'amendement du gouvernement est retiré et l'article 64 est adopté, p. 655.

Art. 65. M. Van Remoortel, rapp., marque son accord sur un amendement présenté par le gouvernement, p. 656. — L'amendement est adopté et l'article, ainsi amendé, est adopté, p. 656.

M. le président déclare que, selon le règlement, les articles amendés devraient être renvoyés à la commission compétente pour nouvel examen, mais estime que, aucune modification essentielle n'ayant été apportée au texte des commissions réunies, le Sénat sera d'accord pour considérer les articles amendés comme définitivement adoptés, p. 656. — Le Sénat se déclare d'accord.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 119 voix et 4 abstentions, p. 656 (5 juillet 1939). — Se sont abstenus : MM. Noël, Ronse, Tindler et Heyndels, p. 656. — Le projet est renvoyé à la Chambre des représentants.

M. le président tient à exprimer sa satisfaction au sujet de la manière dont se sont déroulés les débats sur ce projet et à remercier le rapporteur, le président de la commission M. Vinck, et tous ceux qui sont intervenus dans les débats en vue d'aboutir le plus rapidement possible, p. 656.

Droits des citoyens rappelés sous les armes. — V. Armée : Milice : Citoyens rappelés.

Droits de succession. — V. Impôts : Impôts indirects.

Ducroire. — V. Commerce et industrie.

Durée des cours. — V. Enseignement : Enseignement primaire.

Durée des séances. — V. Chambres législatives-Sénat : Règlement.

E

Ecoles. — V. Enseignement.

Elections législatives. — V. Lois électorales.

Employés (vieillesse et décès). — V. Assurances sociales : Employés.

Enfance.

PROTECTION DE L'ENFANCE.

Projet de loi modifiant la loi du 15 mai 1912 sur la protection de de l'enfance.

Doc. — N° 92. Rapport complémentaire de M. Rolin.

Ann. — Rapporteur : M. Rolin.

Discussion générale.

A la demande de M. Rolin, rapp., M. Janson, m. j., déclare accepter les conclusions de la commission, p. 673. — La discussion générale est close.

M. le président donne lecture du texte proposé par la commission, p. 674.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 674.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 115 membres présents, p. 726 (6 juillet 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Enfants naturels. — V. Droit civil.

Enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce. — V. Affaires étrangères : Propriété industrielle.

Enseignement.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Durée des cours et congés. — Projet de loi modifiant certaines dispositions des articles 5, 7 et 15 de la loi organique de l'enseignement primaire.

Doc. — N° 94. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 102. Rapport de M. Rombaut.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 28 juin 1939, p. 496. — Le projet est renvoyé à la commission de l'instruction publique, p. 496.

Rapporteur : M. Rombaut.

Discussion générale.

Sont entendus : MM. Rutten (qui marque l'accord de la droite sur le projet); Catteau (qui estime que le Sénat peut avoir ses apaisements quant aux effets du projet); Rombaut, rapp. (qui précise la portée du projet), p. 622. — La discussion générale est close.

L'article unique est adopté sans observations, p. 623.

M. le président fait remarquer que, par suite de ce vote, le Sénat se ralliera à l'avis de sa commission de l'instruction publique, qui estime que les projets : *a*) fixant le nombre de jours pendant lesquels les écoles primaires doivent être ouvertes; *b*) relatif aux dates des vacances, peuvent être considérés comme non avenus, p. 623. — Assentiment du Sénat.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 116 voix contre 2 et 2 abstentions, p. 657 (5 juillet 1939). — Se sont abstenus : MM. Van Cauwenbergh et le chevalier Dessain, p. 657. — Le projet est soumis à la sanction royale.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Titres d'enseignement supérieur : Protection. — V. Droit pénal : Titres, etc.

Enseignement (*suite*)

LANGUES.

Non-application des lois linguistiques dans l'agglomération bruxelloise. — V. Interpellations, aux noms de MM. Finné et D'Haese.

PROLONGATION DE LA SCOLARITÉ.

Projet de loi maintenant, dans certains cas, l'obligation de la scolarité jusqu'à l'âge de 16 ans.

Doc. — N° 103. Rapport de M. Rombaut.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 28 juin 1939, p. 496. — Le projet est renvoyé à la commission de l'instruction publique, p. 496.

Rapporteur : M. Rombaut.

Discussion générale.

Le R. P. Rutten déclare que la commission est d'accord, p. 623. — La discussion générale est close.

L'article unique est adopté sans observations, p. 623.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 120 membres présents, p. 657 (5 juillet 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Entreprises belgo-coloniales : Impôts spéciaux en faveur de la colonie. — V. Colonies : Impôts sur les revenus, etc.

Entreprises néerlandaises de prêts hypothécaires. — V. Affaires étrangères : Pays-Bas.

Equilibre budgétaire. — V. Budgets.

Experts comptables : réglementation de la profession. — V. Professions.

Experts des viandes : autorisation d'exercer d'autres fonctions communales. — V. Communes : Loi communale.

F

Faits de grèves. — V. Amnistie.

Finances.

BUDGETS. — V. la rubrique spéciale.

FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE.

Compte des opérations du Fonds d'amortissement de la dette publique pour l'année 1937.

Ann. — Transmis par le premier président de la Cour des comptes, p. 98.

IMPÔTS. — V. la rubrique spéciale.

POUVOIRS SPÉCIAUX EN VUE DE RÉALISER L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES. — V. Budgets : Equilibre budgétaire.

Fiscalité provinciale et communale. — V. Impôts.

Fonds d'amortissement de la dette publique. — V. Finances.

Fonds national de garantie de la réparation des dégâts houillers. — V. Mines.

G

Gare du Nord, à Bruxelles : mise en adjudication de la construction. — V. Interpellations, au nom de MM. de la Barre d'Erquelinnes et cons.

Gens de maison. — V. Travail : Contrat de louage des domestiques.

Guerre.

COMBATTANTS. — Voir : 1° plus loin : Œuvre nationale des anciens combattants, déportés, etc. — 2° Armée : Chevrons de front. — 3° Amnistie : Militaires.

Guerre (*suite*)

ŒUVRE NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS, DÉPORTÉS ET PRISONNIERS POLITIQUES.

Projet de loi complétant l'article 1er de la loi du 15 mars 1938 créant l'Œuvre nationale des Anciens Combattants, Déportés et prisonniers politiques de la guerre 1914-1918.

Doc. — N° 97. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 100. Rapport de M. Yernaux.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 29 juin 1939, p. 540. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.

M. Devèze, m. i., demande que ce projet soit porté à l'ordre du jour du mardi matin, p. 541.

Rapporteur : M. Yernaux.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 590.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 134 membres présents, p. 604 (4 juillet 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

ŒUVRE NATIONALE DES ORPHELINS DE LA GUERRE.

Proposition de loi modifiant les lois des 15 juin 1919 et 16 avril 1929 instituant l'Œuvre nationale des Orphelins de la guerre.

Doc. — N° 17. Rapport de M. Hanquet sur la recevabilité. N° 37. Proposition de M. F. Demets.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 146 (17 mai 1939).

Motion d'ordre de M. F. Demets, qui demande que le rapport soit déposé sans délai, p. 162.

Nouvelle motion d'ordre de M. Demets, qui demande que la commission de la justice soit dessaisie de ce projet, au profit de la commission de la santé publique, p. 303. — Assentiment du Sénat.

H

Habitations et logements à bon marché.

BILAN ET RAPPORT.

Bilan de la Société nationale des habitations et logements à bon marché et rapport du conseil d'administration, faisant connaître la situation des affaires pour l'exercice social 1938.

Ann. — Transmis par M. le ministre des finances, p. 128.

Herstal : limites séparatives. — V. Communes : Territoire : Liége.

Hypothèque sur bateau. — V. 1° Droit civil : Privilèges et hypothèques. — 2° Affaires étrangères : Pays-Bas.

I

Immunité parlementaire. — V. Chambres législatives-Sénat : Poursuites.

Impôts.

DOUANES ET ACCISES.

Tarif des douanes. — Projet de loi relatif au tarif des douanes.

Doc. — N° 113. Rapport de M. Mullie.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 28 juin 1939, p. 496. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Mullie, p. 616 (4 juillet 1939).

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 673.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 71 voix contre 43, p. 725 (6 juillet 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

FISCALITÉ PROVINCIALE ET COMMUNALE.

Contribution foncière des biens industriels. — Projet de loi modifiant, pour 1939, certaines dispositions qui intéressent la fiscalité provinciale et communale.

Doc. — N° 115. Rapport de M. Temmerman.

Impôts. FISCALITÉ PROVINCIALE ET COMMUNALE (*suite*)

Ann. — Tra...mis par la Chambre des représentants, le 29 juin 1939, p. 540. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Temmerman, p. 605 (4 juillet 1939).

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 673.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 103 voix contre 12, p. 726 (6 juillet 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

IMPÔTS DIRECTS.

Contribution foncière. — Projet de loi tendant à modifier l'arrêté royal du 11 août 1935, en vue d'une remise temporaire de la contribution foncière.

Doc. — N° 93. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 112. Rapport de M. le chevalier David.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 28 juin 1939, p. 496. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Rapporteur : M. le chevalier David.

Discussion générale.

Discours de MM. Deumens (qui approuve le projet, mais demande que des instructions soient données en vue de permettre d'appliquer l'exonération, puis se rallie à l'amendement de M. Harmegnies); Verstraete (qui estime que les avantages ne sont pas judicieusement répartis entre les communes), Harmegnies (qui approuve le projet, puis défend son amendement), Gutt, m. f. (qui combat l'amendement de M. Harmegnies et répond aux observations présentées), L. Bernard (qui combat les arguments du ministre et appuie l'amendement Harmegnies), le baron Moyersoen (qui appuie le point de vue du ministre et combat l'amendement Harmegnies), p. 669 à 671. — Observations de M. Harmegnies, p. 670, 671. — Sont encore entendus : MM. Harmegnies (qui précise la portée de son amendement et combat les arguments des adversaires de cet amendement), Gutt, m. f. (qui déclare qu'un projet gouvernemental était préparé, mais n'avait pas encore été déposé), p. 671. — La discussion générale est close.

Discussion des articles.

Art. 1er. Adopté sans observations, p. 671.

Art. 2. M. le président indique l'amendement de MM. Harmegnies et consorts. M. le baron Moyersoen demande la remise du vote à la séance de l'après-midi, p. 672. — Observations de M. le président, qui indique les raisons pour lesquelles il prie M. Harmegnies de ne pas insister pour le vote par appel nominal, p. 672. — L'amendement, mis aux voix par assis et levé, est adopté, p. 672. — L'article, ainsi amendé, est adopté, p. 672.

Vote en seconde lecture.

Art. 2. Discours de MM. le baron Moyersoen (qui combat à nouveau l'amendement Harmegnies et attire l'attention sur le retard que le vote de cet amendement ferait subir au projet); Harmegnies (qui insiste sur son amendement), Gutt, m. f. (qui développe les motifs qui s'opposent à l'adoption de l'amendement), Deumens (qui appuie l'amendement), L. Bernard (qui demande que ceux qui n'ont pas bénéficié de l'exonération à laquelle ils avaient droit soient exemptés de l'impôt foncier pendant cinq ans), p. 692, 693. — Est encore entendu : M. Harmegnies, qui combat les arguments du ministre des finances, p. 693. — L'article 2 amendé est remis aux voix par appel nominal et est rejeté par 72 voix contre 68, p. 693. — L'article 2 primitif est définitivement adopté, p. 693.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 115 membres présents, p. 726. — Le projet est soumis à la sanction royale.

IMPOTS INDIRECTS.

Droits de succession. — Projet de loi modifiant la loi du 4 août 1930 portant généralisation des allocations familiales en faveur des travailleurs salariés, ainsi que le Code des droits de succession. — V. Travail : Allocations familiales.

REVENUS.

Entreprises belgo-coloniales. Projet de loi majorant de 25 centimes additionnels extraordinaires, au profit exclusif de la colonie, la taxe mobilière prévue par la loi du 21 juin 1927 relative à l'impôt sur les revenus des entreprises belgo-coloniales. — V. Colonies : Impôt sur les revenus.

Incidents. — V. Chambres législatives-Sénat.

Incompatibilité entre les fonctions de bourgmestre ou de conseiller communal et celles d'expert des viandes. — V. Communes : Loi communale.

Indemnité aux familles des militaires rappelés sous les drapeaux. — V. Armée : Milice.

Indemnité ne couvrant pas de charges réelles : réduction. — V. Traitements.

Infirmiers et infirmières. — V. Professions.

Infractions diverses : amnistie. — V. Amnistie.

Ingénieurs diplômés par les instituts agronomiques : protection du titre. — V. Droit pénal : Titres d'enseignement supérieur.

Institut national des experts comptables. — V. Professions : Experts comptables.

Institut national de radiodiffusion. — V. Radiotélégraphie.

Instruction criminelle.

POURVOIS EN CASSATION.

Projet de loi portant modification des articles 373 et 374 du Code d'instruction criminelle relatifs aux délais pour les pourvois en cassation.

V. pour le projet et le rapport de M. Delvaux les *Documents* nos 17 et 53 du Sénat, session ordinaire 1938-1939.

Ann. — Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 411.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 107 membres présents, p. 427 (21 juin 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Interpellations.

Borginon.

Ann. — Adressée à M. le ministre de la justice par M. Borginon sur la politique de nominations suivie par son département, les considérations partisanes qui l'ont trop souvent inspirée et plus spécialement l'incompatibilité entre de nombreuses nominations de magistrats en pays flamand et dans l'arrondissement de Bruxelles et l'esprit de la loi sur l'emploi des langues en matière judiciaire. Demande d'interpellation, p. 114.

M. le président annonce que la discussion de l'interpellation est fixée au jeudi 1er juin, à 16 heures, p. 165. — Observations de M. Noël, qui estime que l'interpellation aurait pu être jointe au budget de la justice, p. 165.

M. le président annonce que M. Borginon s'est mis d'accord avec le ministre compétent pour traiter les points visés par son interpellation pendant l'examen du budget de la justice et que, par conséquent, cette interpellation disparaît de l'ordre du jour, p. 201.

Clesse.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'intérieur par M. Clesse sur la désignation du bourgmestre de la commune de Lavacherie (Luxembourg). Demande d'interpellation, p. 261.

M. Clesse développe son interpellation, p. 442 à 444.

M. Devèze, m. i., répond à l'interpellation, p. 444 à 446.

Motion d'ordre de M. Roland, qui proteste contre les interruptions faites au discours de M. Clesse et contre les remarques désobligeantes faites dans une certaine tribune, p. 446. — M. le président estime que ceci ne constitue pas une motion d'ordre, p. 446.

Reprise de la discussion de l'interpellation. Discours de M. le baron Nothomb, p. 446. — M. Clesse répond au discours du ministre, p. 446, 447. — Observations de M. Devèze, m. d. n., p. 446. — L'interpellation est close.

de la Barre d'Erquelinnes, Boël et *R. Bernard.*

Ann. — Adressée à M. le ministre des communications, à M. le ministre des travaux publics et de la résorption du chômage, par MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes, le baron Boël et R. Bernard, sur la mise en adjudication de la construction de la nouvelle gare du Nord, à Bruxelles, et l'emploi, pour cette construction, d'une trop grande quantité de pierres étrangères, au moment où les carrières belges connaissent la crise la plus grave de leur histoire, ce qui paraît en contradiction avec la politique du gouvernement de favoriser les produits belges. Demande d'interpellation, p. 296.

Interpellations (*suite*)

Motion d'ordre de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, qui demande que cette interpellation soit fixée à l'ordre du jour du mardi 27 juin, à 16 heures, p. 427. — Assentiment du Sénat.

M. le comte de la Barre d'Erquelinnes développe l'interpellation, p. 447 à 449. — M. Marck, m. c., répond à l'interpellation, p. 449. — Discours de MM. Goblet, Vinck, p. 449, 450. — Observations de MM. Marck., m. c., le comte de la Barre d'Erquelinnes, p. 450. — Discours de M. Vanderpoorten, m. t. p. r. c., qui répond, en ce qui le concerne, à l'interpellation, p. 450, 451. — Observations de M. de la Barre d'Erquelinnes, p. 451.

M. le président donne lecture de l'ordre du jour présenté par MM. Van Overbergh, Beauduin, Goblet et le comte de la Barre d'Erquelinnes en conclusion de l'interpellation et déclare qu'il sera procédé le lendemain après-midi au vote sur cet ordre du jour, p. 451. — Avec l'assentiment du Sénat, M. R. Bernard motive le vote affirmatif qu'il émettra sur l'ordre du jour de MM. Van Overbergh et consorts, p. 473. — L'ordre du jour de MM. Van Overbergh et consorts est adopté par assis et levé, p. 474.

Deumens.

Ann. — Adressée à M. le ministre des travaux publics par M. Deumens en ce qui concerne la rupture de digues au canal Albert. Demande d'interpellation, p. 431. — M. le président annonce que l'urgence est demandée. L'urgence n'est pas adoptée, p. 437.

Voir pour plus de détails, la rubrique : Catastrophes et accidents : Rupture d'une digue du canal Albert, et la déclaration du ministre des t. p. à ce sujet, p. 435 à 437, ainsi que le discours de M. Deumens dans le budget extraordinaire, p. 529 à 531.

D'Haese. — V. Finné et D'Haese.

Doutrepont.

Ann. — Adressée à M. le ministre des finances, par M. Doutrepont, au sujet : 1° de la lettre adressée à M. le commissaire royal aux pensions lui annonçant que le gouvernement se rallie à sa proposition d'établir une caisse autonome des pensions des veuves des agents de l'Etat; 2° de la décision du gouvernement d'établir pour le budget de 1940 la retenue sur les rémunérations sur la base de 9 p. c.; 3° de la communication faite par M. le ministre des finances à la presse de prélever 9 p. c. des traitements du personnel de l'Etat à partir du 1er juillet prochain; 4° des engagements pris par le gouvernement envers le personnel de l'Etat admis dans l'administration avant 1936. Demande d'interpellation, p. 411, — M. le président annonce que M. Doutrepont demande l'urgence, p. 411. — La discussion de cette interpellation est jointe à la discussion générale du budget des recettes et dépenses extraordinaires, p. 471.

M. Doutrepont développe son interpellation pendant la discussion du budget extraordinaire, p. 500 à 503.

Pendant son discours, dans la discussion du budget extraordinaire, M. Gutt, m. f., répond à l'interpellation, p. 523 à 526. — M. Doutrepont relève différents points de cette réponse, déclare n'être pas d'accord avec le ministre et invite le Sénat à voter l'ordre du jour qu'il présente, p. 526, 527.

M. le président annonce que MM. Moyersoen et F. Demets présentent l'ordre du jour pur et simple, p. 529.

Vote sur les ordres du jour : M. Doutrepont demande l'appel nominal, p. 558.

M. le président indique les ordres du jour en présence : celui de MM. Doutrepont et Ronvaux et l'ordre du jour pur et simple présenté par MM. le baron Moyersoen et F. Demets et rappelle que le dernier a la priorité, p. 558.

M. Vigneron motive son vote affirmatif sur l'ordre du jour de M. Doutrepont; M. Rutten motive le vote affirmatif qu'il émettra, avec plusieurs de ses amis, sur l'ordre du jour pur et simple; M. F. Demets déclare que le groupe libéral votera l'ordre du jour pur et simple; M. Bossuyt motive le vote affirmatif que son groupe émettra, sous réserves, sur l'ordre du jour pur et simple, p. 558, 559. — L'ordre du jour pur et simple est adopté par 72 voix contre 63 et 3 abstentions, p. 559. — Se sont abstenus : MM. Brunet, Doutrepont et Mignolet, p. 559.

Finné et *D'Haese.*

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'instruction publique par MM. Finné et D'Haese : 1° sur la non-application de la loi du 14 juillet 1932 sur l'emploi de la langue néerlandaise dans l'enseignement, par les administrations communales de l'agglomération bruxelloise; 2° la dénationalisation systématique de nombreux enfants en âge d'école et de la jeunesse flamande des communes flamandes limitrophes, qui sont attirés dans les écoles de Bruxelles par les échevins de l'instruction et y sont placés à dessein dans les classes

Interpellations (*suite*)

d'expression française; 3° l'attitude passive du département qui, depuis sept ans, n'a pas osé prendre de sanctions contre les délinquants. Demande d'interpellation, p. 106.
Observations de MM. Van Dieren, Harmegnies et le président au sujet de la fixation, p. 106. — M. Van Dieren insiste en vue de la mise à l'ordre du jour, p. 114. — M. le président déclare qu'il attend la décision du département intéressé, p. 114.
Motion d'ordre de M. Van Dieren, qui insiste pour la mise à l'ordre du jour, p. 162. — M. Finné appuie les observations de M. Van Dieren; p. 162.
A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, l'interpellation est portée à l'ordre du jour du mercredi 31 mai, p. 165.
M. le président propose d'interrompre la discussion du budget de l'agriculture afin d'aborder cette interpellation à 16 heures, comme le Sénat en a décidé, p. 201. — Observations de MM. De Boodt et le baron Moyersoen (qui proposent de remettre l'interpellation à la séance du lendemain matin), Borginon et Finné (qui s'élèvent contre toute modification à l'ordre du jour), p. 201. — Le Sénat décide de poursuivre l'examen du budget, p. 201.
Motion d'ordre de M. Finné, qui demande à quel moment l'interpellation pourra être abordée, p. 201. — M. le président déclare qu'il est probable qu'une interpellation de M. Borginon, fixée au lendemain, disparaîtrait de l'ordre du jour, ce qui permettrait d'y porter celle de M. Finné, p. 201, 202. — M. Duesberg, m. i. p., se déclare d'accord, p. 202. — Observations de MM. Olyff et le président, p. 202.
M. Finné développe l'interpellation, p. 219 à 222.
Discours de M. Catteau, p. 222 à 224.
Rappel au règlement de M. Borginon, qui propose, vu le peu de membres encore présents et le Sénat ayant décidé de lever la séance à 5 heures, de remettre la suite du débat à une séance ultérieure, p. 224. — Observations de M. le président, qui rappelle la nécessité d'examiner les budgets, p. 224. — M. Borginon propose la remise au mercredi suivant à 14 heures; M. Olyff demande la fixation à une séance du matin; M. Rolin propose de reprendre l'interpellation le mercredi, à 4 heures, p. 224. — La proposition de M. Borginon tendant à la remise au mercredi à 14 heures est repoussée par assis et levé; la proposition de M. Rolin tendant à la remise au mercredi, à 16 heures, est adoptée par assis et levé, p. 224.
Motion d'ordre de M. Van Dieren, qui rappelle que l'heure de reprendre le débat est arrivée, p. 282. — M. le président déclare qu'il va être repris, p. 282.
M. D'Haese développe l'interpellation, p. 284 à 286.
Discours de MM. Loumaye, Goemans, H. Vos, De Bruyne, p. 286 à 290. — Observations de M. le président au sujet des nombreuses interruptions, p. 287, 290.
M. le président propose de donner la parole au ministre, puis à M. Borginon (qui désire répondre au ministre), à M. Boon, pour motiver son vote sur l'ordre du jour, p. 290. — Observations de M. Jos. De Clercq, p. 290.
Discours de M. Duesberg, m. i. p., qui répond à l'interpellation, p. 291, 292.
Discours de MM. Borginon, Boon, p. 292, 293.
M. le président donne lecture de l'ordre du jour présenté par MM. Finné et D'Haese en conclusion de l'interpellation et rappelle que le vote sur cet ordre du jour aura lieu le lendemain, à 15 heures, p. 293.
M. De Bruyne conteste une affirmation produite la veille dans son discours par le ministre de l'instruction publique, p. 298.
Vote sur l'ordre du jour : M. le président en donne une nouvelle lecture, p. 321. — MM. Vos, J. De Clercq et Van Dieren motivent le vote affirmatif que plusieurs de leurs amis et eux-mêmes émettront; MM. Rutten et Catteau motivent le vote négatif de leur groupe, p. 321, 322.
L'ordre du jour de MM. Finné et D'Haese est rejeté par 78 voix contre 48 et 9 abstentions, p. 322. — Se sont abstenus : MM. Boon, Brunet, Diriken, Heyndels, Mignolet, Noël, Rombaut, Tincler et Vigneron, p. 322.

Finné et *Leuridan.*

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'agriculture, par MM. Finné et Leuridan, au sujet de la grève proclamée par les producteurs de lait et de beurre et déclanchée depuis le 26 courant, ainsi que des causes inévitables de cette grève. Demande d'interpellation, p. 454.
Motion d'ordre de M. Finné, qui insiste afin que le ministre fasse une déclaration au sujet de cette grève, p. 560. — M. le comte d'Aspremont Lynden, m. a., déclare être à la disposition du Sénat, p. 560. — M. le président estime préférable d'entendre l'interpellation après le vote du budget des affaires étrangères; M. Finné insiste afin que la discussion ait lieu le jour même, p. 560.
M. Finné développe son interpellation, p. 584, 584. — Observations de M. le comte d'Aspremont Lynden, m. a., p. 584, 585.
Discours de M. R. Desmedt, p. 585.
M. Leuridan développe à son tour l'interpellation, p. 585, 586.

Interpellations (*suite*)

M. le comte d'Aspremont Lynden, m. a., répond à l'interpellation, p. 586, 587.
M. le président donne lecture des ordres du jour présentés : 1° par MM. le baron Moyersoen et Godding (ordre du jour pur et simple); 2° par M. Finné (ordre du jour motivé) et déclare qu'il sera procédé au vote le mardi suivant, à 15 h., p. 587. — Observations de M. Van Dieren, p. 587. — M. le comte d'Aspremont Lynden, m. a., déclare que le gouvernement se rallie à l'ordre du jour pur et simple, p. 588.
Vote sur les ordres du jour : L'ordre du jour pur et simple présenté par MM. le baron Moyersoen et Godding est adopté par 72 voix contre 62 et 5 abstentions, p. 604. — Se sont abstenus : MM. Vinck, Vigneron, Criquelion, Laboulle et Leurquin, p. 604.

Heyndels.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'intérieur, par M. Heyndels, sur la nécessité d'interdire la manifestation que le V. N. V. organise à Gand, le dimanche 21 mai. Demande d'interpellation, p. 128.
M. le président annonce que M. Heyndels demande l'urgence et qu'une décision interviendra ultérieurement, p. 128.
M. le président déclare que le gouvernement accepte l'urgence; M. Devèze, m. i., confirme les paroles du président, sous réserve de l'adhésion du Sénat; M. Van Dieren s'oppose à l'urgence, p. 134. — Le Sénat marque son accord sur l'urgence, p. 134.
M. Heyndels développe son interpellation, p. 134. — M. Devèze, m. i., répond à l'interpellation, p. 134, 135. — Discours de MM. Borginon et Vergeylen, p. 135, 136. — M. Devèze, m. i., expose le point de vue du gouvernement, p. 136, 137. — Est encore entendu : M. Van Dieren, p. 137, 138. — L'interpellation est close.

Leuridan. — V. Finné et Leuridan.

Olyff.

Ann. — Adressée à M. le ministre des travaux publics par M. Olyff, sur la rupture de digues au Canal Albert. Demande d'interpellation, p. 433.
M. le président annonce que l'urgence est demandée. L'urgence n'est pas adoptée, p. 437. — Voir pour plus amples détails, la rubrique : Catastrophes et accidents : Rupture d'une digue de Canal Albert et la communication du gouvernement à ce sujet, p. 43 5à 437.
Pendant son discours dans la discussion du budget extraordinaire, M. Olyff déclare retirer son interpellation et faire confiance au ministre, p. 527.

Vanhonsebrouck.

Ann. — Adressée à M. le ministre des travaux publics par M. Vanhonsebrouck, concernant la rupture des digues du canal Albert. Demande d'interpellation, p. 431. — M. le président annonce que l'urgence est demandée. L'urgence n'est pas adoptée, p. 437. — Voir pour plus amples détails, la rubrique : Catastrophes et accidents : Rupture d'une digue au canal Albert et la communication du gouvernement à ce sujet, p. 435 à 437.

Invalides, veuves et orphelins de la guerre : octroi d'allocations familiales. — V. Travail : Allocations familiales.

J

Jeux et paris.

JEUX DE HASARD, APPAREILS AUTOMATIQUES, ETC.

Projet de loi complétant l'article 557, 9°, *du Code pénal.*

Doc. — N° 124. Projet du gouvernement.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Janson, m. j., p. 634 (5 juillet 1939). — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

K

Kemzeke. — V. Communes : Territoire : Flandre orientale.

L

Lait et beurre : grève des producteurs. — V. Interpellations, au nom de MM. Finné et Leuridan.

Langues.

CONTRÔLE LINGUISTIQUE.

Rapport sur l'activité de la commission permanente du contrôle linguistique pendant l'année 1938.

Ann. — Transmis par M. le ministre de l'intérieur, p. 164.

Langues (*suite*)

EMPLOI DES LANGUES EN MATIÈRE JUDICIAIRE. — V. Organisation judiciaire : Langues.

NON-APPLICATION DES LOIS LINGUISTIQUES DANS L'AGGLOMÉRATION BRUXELLOISE. — V. Interpellations, au nom de MM. Finné et D'Haese.

Lavacherie : Désignation du bourgmestre. — V. Interpellations, au nom de M. Classe.

Levie, Michel.

Ann. — M. le président annonce au Sénat le décès de M. Michel Levie, ministre d'Etat, ancien ministre des finances, p. 32.

Liége : Limites séparatives. — V. Communes : Territoire.

Limites séparatives des communes. — V. Communes : Territoire.

Listes. — V. Chambres législatives-Sénat.

Listes électorales. — V. Lois électorales.

Lives : Limites séparatives. — V. Communes : Territoire : Namur.

Loi communale. — V. Communes.

Lois électorales.

ELECTIONS LÉGISLATIVES.

Listes : Confection. — Proposition de loi modifiant le régime électoral des élections législatives.

Doc. — N° 32. Rapport de M. le chevalier Dessain sur la recevabilité.
N° 42. Proposition de M. le baron Nothomb.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 146 (17 mai 1939).

LISTES ÉLECTORALES.

Revision : suppression en 1939. — *Projet de loi tendant à supprimer la revision des listes électorales en* 1939.

Doc. — N° 98. Rapport de M. Cools.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 29 juin 1939, p. 540. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.
Rapporteur : M. G. Cools.

Discussion générale.

M. Devèze, m. i., motive et défend le projet, p. 541. — La discussion générale est close.
L'article unique est adopté sans observations, p. 541.
Au moment du vote, M. Missiaen proteste contre les méthodes de travail imposées aux sénateurs, spécialement en ce qui concerne le projet, qui a été porté à l'ordre du jour a l'improviste, p. 559. — M. le président fait remarquer que la discussion a eu lieu à la séance du matin, p. 559. — L'ensemble du projet de loi est adopté par 120 voix contre 16, p. 560 (30 juin 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

VALIDATION DE POUVOIRS. — V. Chambres législatives-Sénat : *a*) Validation de pouvoirs; *b*) Sénateurs cooptés.

Lois linguistiques dans l'enseignement : Non-application dans l'agglomération bruxelloise. — V. Interpellations, aux noms de MM. Finné et D'Haese.

Luxembourg : Centenaire de l'indépendance du Grand-Duché. — V. Affaires étrangères : Luxembourg.

M

Magistrats : Nominations en pays flamand et dans l'agglomération de Bruxelles. — V. Interpellations, au nom de M. Borginon.

Magistrats de complément. — V. Organisation judiciaire : Personnel judiciaire.

Manifestation du V. N. V., à Gand, le 21 mai. — V. Interpellations, au nom de M. Heyndels.

Marine.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES SUR NAVIRES ET BATEAUX. — V. Affaires étrangères : Pays-Bas : Convention à ce sujet.

Marques de fabrique et de commerce : Convention internationale à ce sujet. — V. Affaires étrangères : Propriété industrielle.

Médecins vétérinaires. — V. Professions.

Métiers et négoces : Organisation professionnelle. — V. Professions.

Milice. — V. Armée.

Militaires. — V. 1° Armée. — 2° Amnistie. — 3° Guerre.

Militaires rappelés sous les drapeaux : Indemnités aux familles. — V. Armée : Milice.

Mines.

CHARBONNAGES DU LEVANT DE FLÉNU.

Ann. — Motion d'ordre de M. Bouilly, qui annonce qu'une assemblée des actionnaires de ce charbonnage a décidé la liquidation de la Société des Charbonnages du Levant et des Produits de Flénu et demande que le premier ministre fasse une déclaration au sujet de l'attitude du gouvernement à l'égard du problème que pose la fermeture de ce charbonnage, p. 658. — M. Pierlot, p. m., m. a. ét. c. e., déclare que le gouvernement poursuit l'étude de ce problème et s'efforce de trouver une solution d'ensemble durable, p. 658. L'incident est clos.

V. aussi : le budget extraordinaire pour 1939. Discussion des articles des tableaux : Article 84*bis* proposé par amendement par M. Bouilly, en vue d'accorder un subside à ce charbonnage, ainsi que la discussion générale du budget des affaires économiques et des classes moyennes pour 1939.

DÉGATS HOUILLERS.

Fonds national de garantie. — Projet de loi tendant à instituer un Fonds national de garantie de la réparation des dégâts houillers.

Doc. — N° 67. Texte adopté par le Sénat au premier vote.
Voir, pour le rapport de M. Van Belle, le *Document* n° 90 du Sénat, session ordinaire 1938-1939.

Ann. — Motion d'ordre de M. Van Belle, rapp., qui demande que la documentation relative à ce projet soit mise à la disposition des membres du Sénat et que le projet soit porté à l'ordre du jour du mardi suivant, p. 114.
A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, le 16 mai, M. Van Belle rappelle l'urgence de ce projet, p. 129.
Par une nouvelle motion d'ordre, M. Van Belle insiste pour que le projet figure à l'ordre du jour de la plus prochaine séance, p. 162.

Discussion générale.

Discours de MM. Van Belle, rapp. (qui expose l'économie du projet, ainsi que le point de vue de la commission au sujet des amendements présentés et invite le Sénat à voter le projet avec les amendements de la commission); Hanquet (qui combat le projet, estimant que des arrêtés royaux auraient pu régler les litiges et critique diverses dispositions de la loi en discussion; déclare qu'il ne votera pas le projet si les amendements qu'il présente avec MM. le comte de la Barre et De Smet ne sont pas adoptés); Guinotte (qui critique, du point de vue juridique, les dispositions du projet; déclare qu'il ne pourra le voter mais se rallie aux amendements de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes), p. 215 à 218.
Discours de MM. Tincler (qui attire l'attention sur le danger du remblayage dit « foudroyant », estime que l'on devrait résorber les terrils, signale certaines lacunes du projet, défend les amendements présentés par son groupe); Van Laerhoven (qui démontre la nécessité du projet en discussion, demande que la loi ait un effet rétroactif, estime que le minimum, pour la constitution du fonds de garantie, devrait être porté à un franc par tonne et approuve le rapport de M. Van Belle); Temmerman (qui fait remarquer que ce projet soulève des questions sociales, économiques et juridiques, examine les arguments développés pour et contre le projet, estime qu'il n'est pas au point et en propose le renvoi aux commissions réunies des affaires économiques et de la justice), p. 237 à 241. — Observations de M. Sap, m. a. éc. et c. m., p. 241.

Mines. DÉGATS HOUILLERS. *Fonds national de garantie (suite)*

Discours de MM. Rutten (qui combat les arguments apportés par M. Guinotte, contre le projet en discussion, et déclare n'être pas convaincu); Van Belle, rapp. (qui défend à nouveau le projet et répond aux observations faites par M. Guinotte, notamment aux critiques adressées par celui-ci à son rapport; déclare ne pas accepter le renvoi aux commissions, demande le vote des amendements auxquels le gouvernement et lui-même se sont ralliés, après quoi le projet pourrait retourner devant la commission des affaires économiques, ce qui permettrait au Sénat de passer au vote en seconde lecture le mardi suivant), p. 264 à 266. — Observations de MM. Sap, m. a. éc. et c. m. , le comte de la Barre d'Erquelinnes, le président, au sujet du vote sur les amendements et du renvoi à la commission, p. 266.

Discours de M. Guinotte, qui s'attache à réfuter les objections faites en ce qui concerne son point de vue; précise sa manière de voir et répond aux observations de MM. Temmerman, le R. P. Rutten et M. Van Belle, rapp, p. 266 à 268. — La discussion générale est close.

Discussion des articles.

Art. 1er. M. le président indique un amendement de MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes et cons. et un sous-amendement présenté par M. Van Belle, rapp., p. 268. — Sont entendus : MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes (qui défend son point de vue et déclare que le sous-amendement du rapporteur remplace l'amendement qu'il présente); Van Belle, rapp. (qui se déclare d'accord sur le texte de cet amendement), p. 268, 269. — Le sous-amendement de M. Van Belle, rapp., est adopté, p. 269. — L'article 1er, ainsi amendé, est adopté, p. 269.

Art. 2. M. le président indique des amendements de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes et consorts; de MM. Tincler et consorts; de M. Van Belle, rapp., p. 269. — M. Van Belle, rapp., fait remarquer que son amendement est la combinaison des deux amendements précédents, p. 269. — Observations de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, Sap, m. a. éc. et c. m. (qui se déclare d'accord sur l'amendement de la commission); Noël (qui déclare que MM. Tincler et consorts se rallient à l'amendement du rapporteur), p. 269. — L'amendement de la commission est adopté, p. 269. — L'article 2, ainsi amendé, est adopté, p. 269.

Art. 3. M. le président indique un amendement de MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes et consorts, au 1er alinéa, p. 270. — M. Van Belle, rapp., demande que le vote sur l'article soit reporté à la séance de l'après-midi, p. 270. — Sont entendus : MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes (qui défend l'amendement, puis répond aux arguments opposés par le ministre et le rapporteur à cet amendement); Sap. m. a. éc. et c. m. (qui déclare ne pouvoir accepter l'amendement et motive son opposition); P. De Smet (qui appuie l'amendement dont il est cosignataire); Van Belle, rapp. (qui combat l'amendement), p. 270, 271. — L'article est réservé. — Reprise de la discussion sur l'article 3 : L'amendement de M. de la Barre d'Erquelinnes est mis aux voix par assis et levé, mais, l'épreuve étant douteuse, il est procédé au vote par appel nominal. L'amendement est adopté par 74 voix contre 69, p. 280. — L'article 3, ainsi amendé, est adopté, p. 280.

Art. 4 et 5. Adoptés sans observations, p. 271.

Art. 6. M. le président donne lecture de la nouvelle rédaction proposée par MM. le comte de Barre d'Erquelinnes et consorts, puis indique un sous-amendement de M. Van Belle tendant à la suppression du 6e alinéa de ce nouveau texte, p. 271, 272. — M. le comte de la Barre d'Erquelinnes défend son amendement et combat le sous-amendement du rapporteur, p. 272. — Observations de MM. Sap, m. a. éc. et c. m.; le comte de la Barre d'Equelinnes, le baron Moyersoen au sujet du sous-amendement de la commission, p. 272. — Le sous-amendement tombe; l'amendement de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes est adopté et l'article, ainsi amendé, est adopté, p. 272.

Art. 7. M. le président indique un amendement de MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes et consorts, et un sous-amendement de la commission, p. 272. — L'amendement est adopté et l'article, ainsi amendé, est adopté, p. 272.

Art. 8. M. le président indique un amendement de MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes et consorts; cet amendement est adopté et l'article, ainsi amendé, est adopté, p. 273.

Art. 9. Adopté sans observations, p. 273.

Art. 10. Un amendement de MM. le comte de la Barre d'Erquelines et consorts est adopté. L'article, ainsi amendé, est adopté, p. 273.

Art. 11 et 12. Adoptés sans observations.

Art. 13. M. le président indique un amendement de MM. Tincler, Noël et Heyndels, et un amendement de MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes et consorts, p. 273. — M. Noël demande que son amendement soit soumis au vote l'après-midi; M. Van Belle, rapp., combat l'amendement de MM. Noël et consorts, mais accepte celui de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, p. 273. — L'article est réservé. — Reprise de l'examen de l'article. L'amendement de MM. Tincler et consorts, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté, p. 281. — L'amendement de MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes et consorts est adopté par assis et levé, p. 281. L'article 13, ainsi amendé, est adopté, p. 281.

Art. 14 et 15. Adoptés sans observations, p. 274.

Observations de MM. Van Belle, rapp., et Sap, m. a. éc. et c. m,. au sujet de la réunion de la commission avant le vote en seconde lecture, p. 274

Après le vote des articles qui avaient été réservés, le projet est renvoyé à la commission et le second vote est fixé au mardi suivant, p. 281.

Vote en seconde lecture.

Art. 1er. Observations de M. Van Belle, rapp., au sujet de l'article 3, p. 340. — L'article 1er est définitivement adopté, tel qu'il a été amendé au premier vote, p. 340.

Art. 2. Observations de M. Deumens, p. 340. — L'article 2 est définitivement adopté tel qu'il a été amendé en première lecture, p. 340.

Art. 3. M. le président indique un amendement de la commission au deuxième alinéa, p. 340. — L'article, ainsi modifié, est définitivement adopté, p. 341.

Art. 6. Définitivement adopté, tel qu'il a été amendé en première lecture, p. 341.

Art. 7. M. Deumens motive son vote négatif sur cet article, p. 341. — L'article est adopté tel qu'il a été amendé au premier vote, p. 341.

Art. 8, 10 et 13. Définitivement adoptés, tels qu'ils ont été amendés au premier vote, p. 341.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 120 voix contre 17 et 3 abstentions, p. 342 (13 juin 1939). — Se sont abstenus : MM. Roland, Ronse et Temmerman, p. 342. — Le projet est renvoyé à la Chambre des représentants.

Ministres et départements ministériels.

REMANIEMENT MINISTÉRIEL.

Copie des arrêtés royaux relatifs au récent remaniement ministériel.

Ann. — Transmis par M. le premier ministre, p. 32.

Mobilisés : Sauvegarde de leurs droits. — V. Armée : Milice : Citoyens rappelés sous les armes.

Motions d'ordre.

Boon.

Ann. — Proteste parce que sa proposition de loi relative à l'abrogation de la retenue sur les chevrons de front a été reléguée à la dernière place de l'ordre du jour de la dernière séance de la session, p. 674.

Borginon.

Ann. — Proteste contre le retard apporté à la publication du *Compte rendu analytique* flamand et demande que le personnel du service de traduction soit renforcé, de façon à permettre la distribution simultanée des deux éditions du *Compte rendu*, p. 563.

Bouilly.

Ann. — Annonce qu'une assemblée d'actionnaires a décidé la liquidation de la Société des Charbonnages du Levant et des Produits du Flénu, et demande que le premier ministre fasse une déclaration au sujet de l'attitude du gouvernement à l'égard de ce problème et des conséquences qui en découlent pour la population ouvrière, p. 658. — M. Pierlot, p. m., déclare que le gouvernement s'efforce de trouver une solution d'ensemble durable, p. 658.

De Bruyne.

Ann. — Fait une rectification, en ce qui concerne une affirmation donnée par le ministre de l'instruction publique, dans son discours de la veille, pendant la discussion de l'interpellation de MM. Finné et D'Haese, p. 298.

de la Barre d'Erquelinnes (comte).

Ann. — 1° Propose que la commission des P. T. T. désigne un rapporteur pour s'occuper de la partie du budget des communications relative à cet objet, le rapporteur désigné par la commission des transports n'ayant pour mission de s'occuper que de ce qui regarde les communications, p. 322. — M. le chevalier Dessain appuie cette motion, p. 322.

2° Demande qu'une interpellation, qu'il adresse à M. le ministre des travaux publics avec MM. Boël et R. Bernard, soit portée à l'ordre du jour du mardi 27 juin, à 16 heures, p. 427.

Motions d'ordre (*suite*)

3° Naturalisations : Indique les raisons pour lesquelles les listes devant servir au scrutin ne pourront être distribuées que le lendemain, jour du vote, et demande au Sénat d'admettre cette procédure, qui n'est pas conforme aux dispositions du règlement, p. 639.

Demets, F.

Ann. — Demande la mise à l'ordre du jour de la proposition de loi concernant l'Œuvre nationale des orphelins de la guerre, p. 162.

Par une nouvelle motion d'ordre, M. Demets demande que la commission de la justice soit dessaisie de ce projet au profit de la commission de la santé publique, p. 303.

Finné.

Ann. — Demande à quel moment une interpellation qu'il présente, avec M. D'Haese, pourra venir en discussion, p. 201.

Loumaye.

Ann. — Au cours de la discussion d'ensemble des budgets et projets intéressant la colonie, propose d'en disjoindre, pour le renvoyer à l'examen de la commission, le projet concernant la majoration de la taxe relative à l'impôt sur les revenus des sociétés belgo-coloniales et motive sa proposition, p. 245. — Voir pour le surplus : Budgets : Congo belge et Ruanda-Urundi : Budgets et projets coloniaux.

Moulin.

Ann. — Fait remarquer que son abstention sur l'amendement de M. Finné à l'article 33 du budget de l'agriculture n'a pas été actée par le bureau et motive son abstention, p. 214.

Moyersoen.

Ann. — Fait diverses suggestions en vue de permettre au Sénat de discuter comme il convient les budgets restant à examiner avant le 30 juin, p. 469.

Noël.

Ann. — Au sujet de l'incident qui s'est produit entre MM. le baron Nothomb et Tincler pendant la discussion de la proposition de loi concernant les volontaires pour l'Espagne : Proteste contre une insulte lancée par M. De Boodt à M. Tincler et estime qu'une sanction doit être prise, p. 431. — Observations de MM. De Boodt (qui déclare qu'il visait les recruteurs en général et non spécialement M. Tincler); le président (qui estime l'incident définitivement clos), p. 431.

Orban.

Ann. — Pendant la dernière séance de la session, propose de procéder immédiatement aux votes prévus, puis de suspendre la séance pour la reprendre à 20 h. 15, p. 703. — De l'opposition se manifestant, déclare ne pas insister, p. 704.

Roland.

Ann. — Proteste contre des interruptions faites au discours de M. Cleese, qui développe une interpellation, p. 446.

Van Belle.

Ann. — 1° Demande la mise à l'ordre du jour du projet relatif aux dégâts houillers, p. 114. — Insiste à nouveau sur l'urgence, p. 162.

2° S'étonne de ne pas voir porté à l'ordre du jour du 11 mai le projet concernant la rémunération aux familles de miliciens rappelés et demande qu'il figure à l'ordre du jour du mardi suivant, p. 119.

Van Dieren.

Ann. — 1° Insiste en vue de la mise à l'ordre du jour des interpellations introduites par le groupe nationaliste-flamand, p. 162.

Par une nouvelle motion d'ordre, fait remarquer que l'heure fixée pour la reprise de l'interpellation de MM. Finné et D'Haese est arrivée, p. 282.

2° Proteste contre la hâte apportée à réunir, le lendemain, la commission en vue de la revision du règlement; insiste pour que cette réunion soit ajournée à la semaine suivante, p. 178, 179. — Observations de MM. le président et Borginon, p. 178, 179.

3° Fait remarquer que la place assignée à l'opposition dans la salle du Sénat rend difficile aux membres de ce groupe de suivre les débats et d'entendre les paroles du président et demande que, après les vacances, des places plus rapprochées du centre de la salle des séances soient réservées à son groupe, p. 678. — M. le président déclare qu'il appuiera la demande de M. Van Dieren, p. 678.

N

Naturalisations.

DEMANDES TRANSMISES PAR LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Doc. — N° 121. Rapport de MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes et Godding.

PROJETS DE LOI.

Projets de loi tendant à accorder la grande naturalisation avec dispense du droit d'enregistrement; la naturalisation ordinaire, avec dispense du droit d'enregistrement; la naturalisation ordinaire.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 30 juin 1939, p. 588. — Les projets sont renvoyés à la commission des naturalisations.

M. le comte de la Barre d'Erquelinnes dépose le rapport sur ces projets de loi et proteste, au nom de la commission, contre la hâte imposée par la Chambre au Sénat pour le vote de ces projets, lui interdisant ainsi un examen approfondi des dossiers, p. 615. — M. le baron Moyersoen propose d'ajourner à novembre l'examen de ces demandes, p. 615. — Observations de MM. Godding (qui se déclare d'accord en principe avec le comte de la Barre d'Erquelinnes, mais estime qu'il ne faut pas faire pâtir les intéressés des lenteurs de la Chambre); Borginon, Flagey (qui combattent l'ajournement); le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp. (qui demande que, moyennant les réserves qu'il a énoncées, le Sénat se prononce sur les demandes de naturalisation); le président (qui propose de fixer au jeudi la prise en considération et le vote), p. 615, 616. — La proposition du président est admise, p. 616.

Motion d'ordre de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp., qui indique les raisons pour lesquelles les listes prescrites par l'article 67 du règlement ne pourront être distribuées en temps opportun et prie le Sénat d'accepter que les listes devant servir au scrutin soient distribuées le lendemain matin, laissant ainsi le temps nécessaire pour préparer le vote, qui aurait lieu l'après-midi, p. 639. — M. le président, tout en faisant remarquer que cette demande n'est pas réglementaire, prie cependant le Sénat d'y souscrire, p. 639. — Adhésion du Sénat.

M. le président indique la procédure à suivre pour la prise en considération des demandes de naturalisation et indique les noms des scrutateurs, p. 688. — M. Godding demande à émettre quelques observations, p. 688. — M. le président déclare que l'usage ne permet pas de discussion à ce sujet, p. 688. — Observation de M. Tirou, p. 688.

M. le président indique les résultats du scrutin, p. 715 à 725. — Les demandes qui n'ont pas été prises en considération figurent à la page 725.

M. le président donne lecture de l'article unique de chacun des projets de loi accordant la naturalisation, p. 727.

L'ensemble des projets de loi est adopté par 91 voix contre 8, p. 728 (6 juillet 1939). — Les projets sont soumis à la sanction royale.

Négoces : Organisation professionnelle. — V. Professions : Métiers et négoces.

Nominations de magistrats en pays flamand et dans l'arrondissement de Bruxelles. — V. Interpellations, au nom de M. Borginon.

O

Œuvre nationale des Anciens combattants, Déportés et Prisonniers politiques. — V. Guerre.

Œuvre nationale des Orphelins de la guerre. — V. Guerre.

Office national du placement et du chômage. — V. Chômage et résorption du chômage : Contribution des employeurs.

Ordre des infirmiers et infirmières : Création. — V. Professions : Infirmiers et infirmières.

Ordre des médecins vétérinaires. — Professions : Médecins vétérinaires.

Organisation judiciaire.

AGENTS D'AFFAIRES.

Proposition de loi complétant la loi du 18 juin 1869 sur l'organisation judiciaire.

Doc. — N° 89. Proposition de M. Pholien.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 431 (27 juin 1939).

LANGUES.

Proposition de loi modifiant l'article 43 de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire.

Doc. — N° 33. Rapport de M. Jos. De Clercq sur la recevabilité.
N° 39. Proposition de M. Rolin.
N° 91. Rapport de M. Van Roosbroeck.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 146 (17 mai 1939).
Rapporteur : M. Van Roosbroeck.

Discussion générale.

Discours de MM. Van Roosbroeck, rapp. (qui précise la portée du projet en discussion et le défend); De Bruyne (qui motive son hostilité à la proposition de loi et demande l'ajournement de la discussion); Rolin (qui s'oppose à l'ajournement); Borginon (qui estime qu'il n'y a pas urgence et annonce qu'il demandera l'appel nominal sur l'ajournement); Van Overbergh (qui propose de remettre le vote sur l'ajournement à la séance de l'après-midi et prie ses collègues de s'y rallier); Janson, m. j. (qui se déclare partisan de l'ajournement); le président (qui met en garde contre le danger d'un appel nominal à ce moment), p. 675, 676. — Observations de M. Rolin qui se rallie à la proposition d'ajournement, p. 676. — La motion d'ajournement est adoptée, p. 676.

V. aussi : Interpellations, au nom de M. Borginon.

Prorogation des dispositions transitoires. — Projet de loi tendant à proroger, pour une nouvelle période, certaines des dispositions transitoires contenues dans la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire.

Doc. — N° 116. Rapport de M. Rombaut.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 juin 1939, p. 411 — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.
Dépôt du rapport par M. Rombaut, p. 605 (4 juillet 1939).

Discussion générale.

Sont entendus : MM. Deumens (qui déclare que son groupe ne votera pas le projet, la loi n'étant pas appliquée); Rombaut, rapp. (qui reconnaît qu'un règlement définitif est désirable, mais prie M. Deumens de voter le projet provisoire), p. 623. — La discussion générale est close.

L'article unique est adopté sans observations, p. 623.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 111 voix et 11 abstentions, p. 658 (5 juillet 1939). — Se sont abstenus : MM. Goemans, Lysens (Jozef), Vandenbulcke, Van Dieren, Verstraete, Borginon, Debeuckelaere, De Lille, Deumens, D'Haese et Finné, p. 658. — Le projet est soumis à la sanction royale.

PERSONNEL JUDICIAIRE.

Magistrats de complément. — Projet de loi autorisant le Roi à nommer à des places de magistrats de complément.

Doc. — N° 122. Projet de M. Disière.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 30 juin 1939, p. 588. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.
Rapporteur : M. Disière.
M. Janson, m. j., demande que ce projet, auquel la commission est défavorable, soit porté à l'ordre du jour et que le rapport soit déposé sans délai, p. 637. — Observations de M. Disière, rapp., et le président au sujet du dépôt du rapport, p. 637. — M. Disière, rapp., annonce qu'il déposera le lendemain le rapport, simple procès-verbal de la réunion de la commission et des décisions prises, p. 637.
Dépôt du rapport par M. Disière, p. 639 (5 juillet 1939).

Discussion générale.

Observations de M. Borginon au sujet de l'opportunité du débat, p. 676. — M. le président fait remarquer que le Sénat a décidé la veille la mise à l'ordre du jour de ce projet, p. 676. — M. Janson m. j., attire l'attention sur l'urgence du projet; M. le président estime qu'il serait préférable de remettre le débat à la séance de l'après-midi et le Sénat marque son

Organisation judiciaire. PERSONNEL JUDICIAIRE. *Magistrats de complément (suite)*

accord, p. 676. — Observations de MM. Van Dieren et Borginon, p. 676, 677. — La discussion est fixée à l'ordre du jour de l'après-midi, 15 heures, p. 677.

Reprise de la discussion générale.

Discours de MM. Janson, m. j. (qui insiste afin que le Sénat vote le projet adopté par la Chambre et ne suive pas l'avis hostile de la commission); Orban (qui appuie les arguments du ministre en faveur du vote du projet); Disière, rapp. (qui défend le point de vue de la commission tendant à remettre l'examen du projet à la rentrée parlementaire, pour plus amples délibérations); Borginon (qui appuie le point de vue de la commission et annonce un amendement prorogeant la loi existante jusqu'à la fin de l'année en cours); Rolin (qui combat le projet et appuie l'ajournement), p. 681 à 684.

M. le président estime que le Sénat doit voter sur les conclusions du rapport et que l'adoption de ces conclusions entraînerait automatiquement l'ajournement du projet, p. 685.

Discours de M. Janson, m. j., qui défend à nouveau le projet et signale les inconvénients qui résulteraient du rejet ou de l'ajournement, p. 685. — Sont encore entendus : MM. Temmerman (qui approuve le projet, estime que le rapport contient une erreur et demande au Sénat de voter le texte adopté par la Chambre); Disière, rapp. (qui combat les arguments du ministre); Janson, m. j. (qui répond à un argument de M. Disière); Rolin (qui insiste en faveur de l'ajournement); Crokaert (qui défend le projet et en demande le vote immédiat), p. 685 à 687. — Observations de M. J. Devos, p. 686. — La discussion générale est close.

Les conclusions du rapport tendant à l'ajournement sont mises aux voix par assis et levé, p. 687. — L'épreuve est douteuse; elle est reprise et semble comporter deux suffrages en faveur du rejet, p. 687. — M. le président estime, des erreurs étant possibles, qu'il est préférable de procéder à l'appel nominal.

La proposition d'ajournement est rejetée par 72 voix contre 67, p. 687.

Discussion de l'article unique.

M. le président donne lecture d'un amendement de M. Borginon tendant à remplacer la date du 31 décembre 1941 par celle du 31 décembre 1939, et d'un amendement de M. Van Dieren, de même portée, p. 688. — M. Van Dieren retire son amendement, p. 688. — M. Rolin appuie l'amendement de M. Borginon, p. 688. — Cet amendement, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté, p. 688. — L'article unique est adopté, p. 688.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 71 voix contre 43, p. 725 (6 juillet 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

PRUD'HOMMES.

Proposition de loi revisant la loi du 9 juillet 1926 sur les Conseils de prud'hommes.

Doc. — N° 21. Rapport de M. Houben sur la recevabilité.
N° 26. Proposition de M. Van Roosbroeck.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission du travail et de la prévoyance sociale, p. 114 (11 mai 1939).

Organisation professionnelle des métiers et négoces. — V. Professions : Métiers et négoces.

Orphelins de la guerre. — V. Guerre : Œuvre nationale des orphelins de la guerre.

Ouverture de la session. — V. Chambres législatives-Sénat.

Ouvriers. — V. : 1° Travail. — 2° Assurances sociales. — 3° Chômage.

P

Paiement des salaires. — V. Travail : Salaires.

Paris. — V. Jeux et paris.

Pays-Bas. — V. Affaires étrangères.

Pensions.

CAISSE AUTONOME DES VEUVES ET ORPHELINS DU PERSONNEL DE L'ÉTAT. — V. Interpellations, au nom de M. Doutrepont.

VIEILLESSE ET DÉCÈS PRÉMATURÉ. — V. Assurances sociales.

Péril aérien : Défense du territoire. — V. Budgets : Défense, etc.

Personnel de l'Etat : retenue sur les traitements. — V. Interpellations, au nom de M. Doutrepont.

Personnel judiciaire. — V. Organisation judiciaire.

Places attribuées dans l'hémicycle aux groupes de l'opposition. — V. Motions d'ordre, au nom de M. Van Dieren.

Police du roulage. — V. Roulage.

Politique du gouvernement.

CABINET PRÉSIDÉ PAR M. PIERLOT.

Déclaration du gouvernement, formé le 22 février 1939, et remanié par arrêtés royaux des 16 et 18 avril.

Ann. — M. Devèze, m. i., commence la lecture de cette déclaration, p. 32.

Observations de M. Van Dieren, qui fait remarquer que ce point n'est pas à l'ordre du jour, p. 32, 33. — M. le président fait observer à M. Van Dieren qu'un ministre a toujours le droit de prendre la parole, p. 32, 33. — Observations de MM. Devèze, m. i. (qui fait remarquer que la lecture de la déclaration du gouvernement est un acte de déférence envers le Sénat); Van Belle et Van Eyndonck (qui protestent contre toute modification à l'ordre du jour); le président (qui déclare qu'aucune discussion de la déclaration ministérielle n'aura lieu ce jour-là), p. 33.

M. Devèze, m. i., reprend la lecture de la déclaration gouvernementale, indique le triple but que le gouvernement compte poursuivre : sauvegarde de l'indépendance du pays, réforme du régime constitutionnel, redressement de la situation économique et financière; indique, dans ses grandes lignes, le programme que le gouvernement s'est tracé, demande aux Chambres leur collaboration bienveillante et le vote des pouvoirs spéciaux nécessaires dans les circonstances graves de l'heure présente, p. 33, 34. — M. Devèze, m. i., donne lecture du texte néerlandais de la déclaration gouvernementale, p. 34, 35.

Poursuites à charge de membres du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat.

Pourvois en cassation. — V. Instruction criminelle.

Pouvoirs spéciaux. — V. Budgets : Equilibre budgétaire.

Président du Sénat.

M. Lalemand, président doyen d'âge, déclare ouverte la session extraordinaire 1939, p. 3.

Commission permanente de vérification des pouvoirs : Annonce que le nombre de candidats présentés étant égal au nombre de mandats à conférer, il estime pouvoir considérer comme élus les membres dont il indique les noms, p. 3.

Sénateurs cooptés : élection. A la fin de la séance du 18 avril, M. Lalemand, doyen d'âge, indique au Sénat la procédure à suivre pour l'élection des sénateurs cooptés, fait diverses propositions et estime que l'élection des sénateurs cooptés pourrait être fixée au mardi 25 avril, à 15 heures, p. 22, 23. — Fait des observations au sujet de la procédure qui va être suivie pour le scrutin, p. 25.

M. Gillon est proclamé président du Sénat, p. 29.

MM. Vinck, Leyniers et Mullie sont proclamés, par acclamations, respectivement premier, deuxième et troisième vice-président du Sénat, p. 30.

M. Gillon prononce un discours en prenant possession du fauteuil de la présidence, p. 30, 31.

Annonce au Sénat le décès de MM. Lanier et Van Ormelingen, anciens sénateurs, ainsi que de M. Michel Levie, ministre d'Etat, ancien ministre des finances, p. 32.

Centenaire de l'indépendance du grand-duché de Luxembourg : Au nom du Sénat, exprime les vœux qu'il forme pour le bonheur d'un peuple ami de la Belgique, p. 32.

Déclaration du gouvernement présidé par M. Pierlot : M. Van Dieren faisant remarquer, au moment où M. Devèze, m. i., commence à donner lecture de cette déclaration, que ce point ne figure pas à l'ordre du jour, fait observer à M. Van Dieren qu'un ministre à toujours le droit de prendre la parole et que du reste la déclaration ne sera pas discutée ce jour-là, p. 32, 33.

Projet de loi attribuant au Roi certains pouvoirs en vue de réaliser l'assainissement et l'équilibre des finances publiques, de créer des conditions plus favorables au développement de l'économie nationale et de pourvoir à d'autres nécessités urgentes. Rappelle qu'il y a lieu de procéder à la constitution

Président du Sénat (*suite*)

de la commission spéciale de 22 membres, qui sera chargée de l'examen de ce projet dès qu'il sera transmis par la Chambre et propose de procéder le lendemain, au cours d'une session du matin, à la nonomination de cette commission, pour laquelle 23 candidatures sont présentées, p. 35. — Constate que le Sénat est unanime pour procéder immédiatement à la désignation des membres de la commission, en indique la composition et estime que la commission pourra se réunir dès le lendemain en vue d'examiner éventuellement le projet, p. 36. — Discussion générale. Observations au sujet de la suite du débat, p. 46. — Annonce que plusieurs orateurs ont renoncé à la parole et demande à l'opposition de faire un effort dans ce sens, p. 47. — Propose de suspendre la séance à 19 heures pour la reprendre à 20 h. 30 m., p. 63. — M. Van Dieren proposant de tenir une séance du matin le lendemain, estime que cela ne conviendra pas au Sénat, renouvelle sa proposition, puis se rallie à la proposition de M. Van Belle tendant à reprendre la séance à 20 heures, p. 63, 64. — Durant le discours de M. Van Dieren, le prie à plusieurs reprises d'abréger, invite l'assemblée au calme et déclare que si le calme ne se rétablit pas, il suspendra la séance, p. 76 à 78. — Discussion des articles. Art. 1er. Se voit obligé de rappeler M. Van Dieren à l'ordre et, celui-ci estimant le rappel à l'ordre non motivé, consulte l'assemblée à ce sujet, p. 86.

Commissions permanentes : Rappelle les attributions des quatorze commissions permanentes, dont les membres sont à désigner; annonce que 23 candidatures sont présentées, alors que ces commissions ne se composent que de 22 membres chacune et propose de fixer le scrutin au mardi suivant, p. 35. — Rappelle la procédure réglementaire pour la nomination des membres des commissions permanentes, p. 93, 94. — Indique au Sénat les noms des candidats de la liste n° 4, qui n'ont pas été élus dans les différentes commissions, p. 94.

Fixation de l'ordre du jour : A la fin de la séance du 2 mai, propose de laisser au bureau le soin de convoquer les commissions et le décider du moment le plus opportun de réunir à nouveau le Sénat en séance publique, p. 94.

Durée des séances : Pendant la séance du 10 mai, propose d'appliquer l'article 17 du règlement en vue de décider que le Sénat siégera dorénavant, sauf mesures différentes exigées par l'urgence des travaux, de 2 à 5 heures de l'après-midi, p. 98.

Interpellation de MM. Finné et D'Haese au sujet d'abus en matière d'application des lois linguistiques, dans l'enseignement, en ce qui concerne l'agglomération bruxelloise. Observations au sujet de la fixation du débat, p. 106. — M. Van Dieren insistant pour la mise à l'ordre du jour, déclare qu'il attend la décision du département intéressé, p. 114. — Plusieurs membres proposant de remettre cette interpellation afin de poursuivre l'examen du budget de l'agriculture, fait remarquer que le Sénat avait décidé d'entendre l'interpellation à 16 heures, p. 201. — La reprise de la discussion du budget étant décidée et M. Finné demandant, par motion d'ordre, quand son interpellation sera abordée, annonce qu'une interpellation de M. Borginon, fixée au lendemain, vient à disparaître et qu'ainsi il sera possible d'inscrire l'interpellation de M. Finné le lendemain, à 16 heures, p. 201. — M. Borginon faisant un rappel au règlement pour rappeler que l'heure habituelle de lever la séance est arrivée, fait diverses observations et rappelle la nécessité de poursuivre sans délai la discussion des budgets, p. 224. — Reprise de la discussion de l'interpellation. Observations au sujet des trop nombreuses interruptions, p. 287, 290. — Propose de donner la parole au ministre, puis à M. Borginon, qui désire répondre au ministre, et à M. Boon, pour motiver son vote sur l'ordre du jour, p. 290.

Fixation de l'ordre du jour : Indique les différents objets qui figurent à l'ordre du jour du lendemain 17 mai; estime que, par suite de la visite officielle de la Reine des Pays-Bas, le Sénat ne pourra siéger la semaine suivante, puis indique les budgets et projets restant à examiner avant que le Sénat ne se sépare, vraisemblablement le 15 juin, p. 128, 129.

Budget des travaux publics et de la résorption du chômage pour 1939. Discussion générale. Observations au sujet de la suite du débat, p. 144.

Fixation de l'ordre du jour : Au début de la séance du 30 mai, rappelle les différents objets restant à discuter, fait diverses propositions au sujet des travaux du Sénat pendant les prochaines séances, annonce que l'interpellation de M. Borginon est fixée au jeudi, puis estime que le projet relatif au Conseil d'Etat pourrait être épuisé en trois séances, ce qui permettrait de se séparer vers le 25 juin, p. 165. — A la suite d'observations de M. Noël, qui estime que l'interpellation de M. Borginon pourrait être jointe au budget de la justice, déclare que c'est le ministre qui a fixé la date de l'interpellation, p. 165.

Budgets et projets de loi relatifs à la colonie. A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, le 30 mai, propose d'ouvrir le débat sur ces projets le mardi suivant, à 10 heures du matin, et de terminer la discussion ce même jour si possible, le ministre des colonies devant partir incessamment pour les

Président du Sénat (*suite*)

Etats-Unis, p. 165. — Rappelle la décision prise, p. 208. — Au début de la séance du mardi, 6 juin, annonce que le bureau a été obligé de modifier l'ordre du jour, les projets n'étant pas encore votés par la Chambre; déclare que, à la demande expresse du gouvernement, le débat a été fixé à 16 heures ce même jour, mais proteste contre la hâte imposée au Sénat pour l'examen de projets de cette importance et déclare qu'il s'opposera dans l'avenir à toute procédure de ce genre, p. 326, 237. — Au moment où ces projets viennent en ordre utile, engage M. le ministre des colonies à prendre connaissance, avant son départ si possible, de la protestation élevée par le Sénat contre la procédure qui lui est imposée par les circonstances et insiste sur le fait que cette méthode de travail ne peut être qu'une exception, p. 242. — Discussion générale d'ensemble. Observations : Invite les orateurs à condenser leurs observations, p. 251.

Proposition de modification du règlement du Sénat : M. Van Dieren proposant, par motion d'ordre, de remettre à la semaine suivante la réunion de la commission chargée d'examiner cette proposition, fait remarquer qu'il a proposé à M. Van Dieren de remettre au surlendemain la réunion prévue pour le lendemain; que l'opposition pourra librement discuter la question, tant en commission qu'en séance publique et, après des observations de MM. Van Dieren et Borginon, déclare que la réunion aura lieu le surlendemain, jeudi, à 10 heures, p. 179, 180. — Au moment où la discussion générale va s'ouvrir en séance publique, M. le président Gillon estime préférable de ne pas présider les débats et cède le fauteuil à M. Vinck, vice-président, pour remplir ses fonctions, p. 693. — M. Vinck ouvre la discussion et estime être l'interprète du Sénat en estimant que M. Gillon pousse trop loin le scrupule et en rendant hommage à son impartialité, p. 694. — Discussion des articles. Art. 25. A la suite d'un amendement proposé par M. Van Dieren, fait remarquer que le texte en discussion a été longuement étudié par la commission, donne quelques explications, prie M. Van Dieren de ne pas insister et estime que l'interprétation qu'il indique doit donner satisfaction, p. 695. — Art. 32. Indique les motifs pour lesquels il n'est pas possible, pour les membres du Sénat, d'être autorisés à adresser des questions aux ministres pendant les vacances parlementaires, p. 697. — Art. 56*bis* nouveau proposé par la commission. Discussion : Estime que l'article 22 donne satisfaction à M. Deumens, p. 698. — Art. 61. A la suite d'une modification proposée quant au choix des rapporteurs, estime dangereux de s'immiscer dans le travail des commissions, p. 700. — Félicite le Sénat pour la manière dont s'est déroulé le débat et déclare que le nouveau règlement entrera en vigueur dès la prochaine session, p. 701.

Budget de l'agriculture pour 1939. Discussion générale. Regrette que les interventions aient été aussi nombreuses et aussi longues, estime qu'une séance du matin s'imposera le lendemain, 1er juin, rappelle que des amendements ont été déposés et qu'il sera peut-être nécessaire de procéder à des votes au cours de cette séance du matin; insiste pour que les sénateurs qui avaient posé des questions au ministre soient présents lorsque celui-ci leur répondra, p. 201.

Fixation de l'ordre du jour : Pendant la séance du 31 mai, regrette que les discours prononcés à l'occasion du budget de l'agriculture aient été aussi longs et nombreux, estime qu'une séance du matin devra être tenue le lendemain et, à la suite d'observations de M. Olyff, fait remarquer qu'aucune décision ferme n'a été prise en ce qui concerne la consécration d'une matinée aux interpellations, chaque semaine, p. 201, 202.

Procédure parlementaire : Annonce que le bureau s'est vu obligé de modifier l'ordre du jour, la Chambre n'ayant encore pu voter les projets coloniaux dont le gouvernement demande l'examen de toute urgence, regrette que le Sénat se trouve obligé d'examiner en hâte des projets de cette importance, proteste contre la procédure qui lui est imposée par les circonstances et déclare expressément qu'elle ne peut en aucun cas constituer un précédent, p. 236, 237. — M. le baron Moyersoen protestant contre le fait que les réunions de commissions ont lieu pendant les heures des séances publiques, déclare que, personnellement, il le regrette, mais que les membres de ces commissions sont généralement partisans du statu quo, p. 237.

Projet de loi instituant un fonds national de garantie de la réparation des dégâts houillers. Discussion générale. Observations au sujet du vote sur les amendements et de la suite du débat, p. 266.

Budget des affaires économiques et des classes moyennes pour 1939. Discussion générale. Observations, p. 320.

Fixation de l'ordre du jour : Fait des observations au sujet de la suite du débat sur les budgets relatifs à la défense antiaérienne et estime que, vu l'état d'avancement des travaux du Sénat, il ne sera pas nécessaire de siéger la semaine suivante, p. 372. — Répond aux questions posées, en ce qui concerne les objets figurant encore à l'ordre du jour, et

Président du Sénat (*suite*)

estime qu'en l'espace de deux semaines, il sera possible de discuter les budgets encore à transmettre par la Chambre et le projet concernant le Conseil d'Etat, p. 372, 373.

Proposition de loi d'amnistie en faveur des engagés volontaires dans les armées espagnoles. Discussion générale. Prie M. Tincler de s'en tenir strictement à l'objet en discussion, p. 415. — Prie les orateurs de condenser leurs observations, p. 417. — Incident entre MM. le baron Nothomb et Tincler, concernant la question du recrutement pour l'Espagne. Observations, p. 418. — Annonce que M. Tincler demande à intervenir par fait personnel au sujet des accusations portées contre lui par M. le baron Nothomb, p. 420. — Demande à M. le baron Nothomb s'il maintient ses paroles et celui-ci les maintenant, lui fait remarquer que le règlement ne les autorise pas et qu'il se voit obligé de le rappeler à l'ordre, p. 420 à 422. — Motion d'ordre de M. Noël, qui proteste contre une insulte lancée par M. De Boodt à M. Tincler au cours de l'incident et insiste pour qu'elle soit retirée. Fait diverses observations et estime l'incident définitivement clos, p. 431.

Proposition de loi d'amnistie pour faits de grève. Discussion des articles. Art. 1er. Estime que le sous-amendement de M. Rolin n'est pas recevable, sortant du cadre de l'objet en discussion, mais qu'on peut accepter l'amendement de M. Boon, p. 425, 426. — MM. Rolin et le baron Moyersoen estimant également non recevable un amendement présenté par M. Borginon, déclare partager cet avis, mais avoir voulu faire preuve de tolérance, p. 426. — Observations au sujet de la proposition de M. Van Dieren tendant à renvoyer à la commission toutes les propositions concernant l'amnistie, p. 426.

Rupture d'une digue du canal Albert. Après une communication du gouvernement à ce sujet, rappelle que trois demandes d'interpellation sont déposées à ce sujet, qu'il est interdit de discuter une communication du gouvernement, mais que les interpellateurs peuvent se mettre d'accord avec le ministre compétent pour développer leurs interpellations, p. 436.

Fixation de l'ordre du jour : Au cours de la séance du 27 juin, indique au Sénat les différents objets urgents qui figurent à l'ordre du jour, fait remarquer que les budgets doivent être votés avant le 30 juin, à minuit, les crédits provisoires venant à expirer à ce moment et fait des propositions en vue de hâter les travaux de l'assemblée, p. 441. — Insiste afin que le Sénat fasse l'effort nécessaire, les budgets pouvant être discutés avec plus d'ampleur au mois de novembre, p. 442.

Fixation de l'ordre du jour. Pendant la séance du 28 juin, appuie une motion du baron Moyersoen tendant à ce que la discussion du budget des communications soit poursuivie sans désemparer pour se terminer le jour même afin que le Sénat dispose de deux jours entiers pour discuter les deux budgets restant à voter, fait remarquer que le Sénat doit voter ces budgets avant le 30 courant, les crédits provisoires venant à expiration; demande aux orateurs de condenser leurs observations et fait diverses propositions au sujet de la procédure à suivre pour la bonne marche du travail, p. 470. — A la suite d'observations de M. Van Belle, déclare qu'il est probable que le Sénat devra siéger encore la semaine suivante, mais insiste afin que les groupes renforcent leur discipline et que les orateurs soient plus concis, p. 470, 471.

Projet de loi relatif aux comptes de prévision de la régie des télégraphes et téléphones pour 1939. L'article unique de ce projet ayant été rejeté la veille, l'opposition se trouvant en nombre supérieur à la majorité, propose de reprendre le vote et ajoute que la manœuvre de l'opposition était légitime, fait remarquer que la prolongation de séance avait été décidée par l'assemblée et qu'il eût été utile que les membres ne quittassent pas prématurément la séance, p. 512. — Met aux voix, par assis et levé, l'article unique du projet et, l'épreuve étant douteuse, propose de passer à la contre-épreuve, p. 512. — M. le baron Moyersoen ayant demandé l'appel nominal et protestant, par rappel au règlement, parce qu'il n'y a pas été procédé, fait remarquer qu'un appel nominal ne peut être demandé qu'avant tout vote et que, lorsqu'il a été procédé une première fois au vote par assis et levé, la contre-épreuve est de droit et qu'il ne peut être procédé au vote par appel nominal que lorsque cette seconde épreuve est également douteuse, p. 512.

Budget extraordinaire pour 1939. Discussion générale. Demande avec instance qu'on s'abstienne d'interrompre les orateurs afin que la discussion puisse se terminer dans les délais prévus normalement, p. 509.

Budget des communications pour 1939 et projet relatif à la régie de T. T. Ces projets venant d'être votés par la Chambre et M. Pierlot, p. m., demandant l'urgence, fait remarquer qu'il n'y a pas lieu de renvoi en commission, ces projets ayant été rejetés par suite de l'absence d'un grand nombre de membres de la majorité, mais ayant été discutés de façon approfondie, p. 561. — Discussion au sujet de l'examen et du vote. Observations, p. 561, 562.

Président du Sénat (*suite*)

Projet de loi créant un Conseil d'Etat. Au moment d'ouvrir la discussion générale, propose de prendre comme base du débat, le texte élaboré par les commissions réunies de l'intérieur et de la justice, plutôt que le projet adopté par la Chambre, p. 500. — Observations au sujet de la suite de la discussion du projet, ainsi qu'au sujet du vote éventuel en seconde lecture et sur l'ensemble, p. 616. — Discussion des articles. Art. 9. M. Van Remoortel, rapp., estimant qu'un amendement de M. Rolin vient à tomber, déclare que, tant que l'auteur de l'amendement ne le retire pas, cet amendement doit être soumis au vote, p. 643. — Art. 39. Après l'adoption d'un amendement de MM. Coulonvaux et Godding, fait remarquer que cet amendement se rapporte à l'article 39 du texte de la Chambre, mais en réalité à l'article 34 du texte de la commission et estime que le Sénat sera d'accord pour faire la modification nécessaire à cet article, déjà voté, p. 651. — Le vote des articles étant terminé, fait remarquer que les articles amendés devraient être renvoyés à la commission, mais estime que, aucune modification essentielle n'ayant été apportée au projet de la commission, ces articles pourraient être considérés comme définitivement adoptés, p. 656. — Exprime sa satisfaction au sujet de la manière dont les débats se sont déroulés et remercie le rapporteur, le président des commissions réunies, M. Vinck, ainsi que tous ceux qui sont intervenus dans la discussion en vue d'aboutir le plus rapidement possible, p. 656.

Projet de loi relatif à la remise temporaire de la contribution foncière. Discussion des articles. Art. 2. Indique les raisons pour lesquelles il invite M. Harmegnies de ne pas insister sur sa demande d'appel nominal sur son amendement, p. 672.

Projet de loi complétant le titre 1er du livre II du Code pénal. Discussion de l'article unique. A la suite d'une interruption de M. De Wilde, de violentes protestations s'élèvent des bancs nationalistes flamands, des injures sont échangées et, le tumulte croissant, suspend la séance, p. 708. — La séance étant reprise, déclare que, s'il avait entendu l'observation de M. De Wilde, il l'aurait rappelé à l'ordre, annonce que, de part et d'autre, des regrets ont été exprimés au sujet de l'incident, et insiste afin qu'on s'abstienne d'interrompre et de créer ainsi des incidents, p. 708.

A la fin de la dernière séance de la session, les chefs des différents groupes du Sénat l'ayant remercié pour la manière dont il avait présidé les débats, déclare avoir suivi l'exemple de ses prédécesseurs; remercie à son tour les membres de l'assemblée, ainsi que les différents services du Sénat, mis à rude épreuve pendant la session qui se termine, p. 728.

Prêts hypothécaires sur navires et bateaux. — V. 1° Affaires étrangères : Pays-Bas. — 2° Droit civil : Privilèges et hypothèques.

Prisonniers politiques de la guerre 1914-1918. — V. Guerre : Œuvre nationale des anciens combattants, déportés et prisonniers politiques.

Privilèges et hypothèques. — V. Droit civil.

Professions.

DOMESTIQUES. — V. Travail : Contrat de louage des domestiques.

EXPERTS-COMPTABLES.

Proposition de loi portant création d'un Institut national des experts-comptables agréés et réglementant l'exercice de la profession d'expert-comptable.

Doc. — N° 18. Rapport de M. Matagne sur la recevabilité.
N° 23. Proposition de M. F. Demets.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de l'instruction publique, p. 114 (11 mai 1939).

INFIRMIER OU INFIRMIÈRE.

Proposition de loi réglementant la profession d'infirmier ou d'infirmière et créant l'Ordre des infirmiers et des infirmières.

Doc. — N° 126. Proposition de Mme Spaak.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la santé publique, p. 600 (6 juillet 1939).

INGÉNIEURS DIPLOMÉS PAR LES INSTITUTS AGRONOMIQUES. — V. Droit pénal : Titres d'enseignement supérieur : Protection.

MÉDECINS VÉTÉRINAIRES.

Proposition de loi créant l'Ordre des médecins vétérinaires.

Doc. — N° 127. Proposition de M. Sobry.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la santé publique, p. 660 (6 juillet 1939).

Professions (*suite*)

MÉTIERS ET NÉGOCES.

Proposition de loi sur l'organisation professionnelle des métiers et négoces.

Doc. — N° 19. Rapport de M. Houben sur la recevabilité.
N° 24. Proposition de M. van Ackere.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission des affaires économiques, p. 114 (11 mai 1939).

VOYAGEURS DE COMMERCE.

Carte d'identité professionnelle. — Proposition de loi portant création d'une carte d'identité professionnelle pour les voyageurs de commerce.

Doc. — N° 47. Rapport de M. Servais sur la recevabilité.
N° 52. Proposition de M. Mertens.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission du travail et de la prévoyance sociale, p. 182 (31 mai 1939).

Projets de décrets. — V. Colonies : Décrets.

Prolongation de la scolarité. — V. Enseignement.

Propagande antibelge. — V. Droit pénal : Dons d'une organisation étrangère.

Propriété industrielle : Convention internationale à ce sujet. — V. Affaires étrangères.

Propriété terrienne.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE LA PETITE PROPRIÉTÉ TERRIENNE.

Bilan et rapport du conseil d'administration de la Société nationale de la petite propriété terrienne, pour l'exercice social 1938.

Ann. — Transmis par M. le ministre des finances, p. 296.

Protection contre l'alcoolisme. — V. Alcool.

Protection de l'enfance. — V. Enfance.

Provinces.

FISCALITÉ PROVINCIALE. — V. Impôts : Fiscalité provinciale et communale.

Prud'hommes. — V. Organisation judiciaire.

Q

Questeurs du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat : Questeurs.

R

Radiotélégraphie et radiotéléphonie.

INSTITUT NATIONAL DE RADIODIFFUSION.

Voir aussi : Budgets : Communications.

Conseil de gestion.

Ann. — M. le président annonce qu'il y lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre du conseil de gestion de l'I. N. R. pour achever le mandat de M. Rey, élu membre de la Chambre des représentants et démissionnaire de ses fonctions à l'I. N. R., p. 32.

M. le président rappelle qu'il y a lieu de procéder au scrutin, p. 195. — M. F. Demets annonce que le parti libéral propose la candidature de M. Dupriez, p. 195.

Résultat du scrutin : M. Dupriez est élu membre du conseil de gestion de l'I. N. R., p. 195.

Comptes et rapport annuel. — Comptes, observations du comité de surveillance et rapport annuel approuvés par le conseil de gestion de l'Institut national de radiodiffusion.

Ann. — Transmis par M. le ministre des communications, p. 552.

Rappels à l'ordre et rappels au règlement. — V. Chambres législatives-Sénat : Incidents.

Régie des télégraphes et téléphones. — V. Télégraphes et téléphones.

Régime de l'alcool. — V. Alcool.

Règlement du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat.

Régularisations, virements, transferts. — V. Budgets : Crédits supplémentaires.

Rémunérations. — V. Traitements.

Rémunération aux familles des militaires rappelés sus les drapeaux. — V. Armée : Milice.

Responsabilité en matière d'accidents de roulage. — V. Roulage.

Retenue sur certaines indemnités. — V. Traitements : Indemnités, etc.

Revenus des entreprises belgo-coloniales : impôt extraordinaire. — V. Colonies : Impôt sur le revenu, etc.

Revision des listes électorales. — V. Lois électorales : Listes électorales.

Roulage.

RESPONSABILITÉ CIVILE ET ASSURANCE OBLIGATOIRE.

Projet de loi relatif à la responsabilité en matière d'accidents de roulage et à l'assurance obligatoire des titulaires de plaques d'immatriculation de véhicules automoteurs.

Doc. — N° 125. Projet du gouvernement.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Janson, m. j., p. 634 (5 juillet 1939). — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

VÉHICULES SUR RAILS.

Projet de loi étendant aux véhicules circulant sur rails, certaines prescription de l'arrêté royal du 1er février 1934 sur la police de roulage et de la circulation.

Doc. — N° 73. Rapport de M. Hans.

Ann. — Rapporteur : M. Hans.

Pas de discussion générale.

M. le président annonce que la commission propose le rejet du projet de loi, p. 412. — M. Marck, m. c., se déclare d'accord sur la proposition, p. 412.

L'article 1er est mis aux voix par assis et levé et n'est pas adopté, ce qui entraîne le rejet du projet, p. 412.

Ruanda-Urundi. — V. Budgets : *a*) Congo belge et Ruanda-Urundi; *b*) Crédits supplémentaires.

Rupture d'une digue au canal Albert. — V. 1° Catastrophes et accidents. — 2° Interpellations au nom de : *a*) M. Deumens; *b*) M. Olyff; *c*) M. Vanhonsebrouck.

S

Salaires des ouvriers. — V. Travail.

Salariés. — V. 1° Travail : Allocations familiales. — 2° Assurances sociales : Vieillesse et décès.

Secrétaire du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat : Bureau définitif.

Sint-Pauwels. — V. Communes : Territoire : Flandre orientale.

Société nationale des chemins de fer belges. — V. Transports.

T

Tarif des douanes. — V. Impôts : Douanes et accises.

Taxe militaire. — V. Armée : Milice.

Taxe mobilière frappant les entreprises belgo-coloniales : majoration. — V. Colonies : Impôt sur les revenus, etc.

Télégraphes et téléphones.

RÉGIE.

Bilan et compte des profits et pertes de la régie des télégraphes et des téléphones pour l'exercice 1938.

Ann. — Transmis par M. le ministre des communications, p. 164.

Comptes de prévision. — Projet de loi relatif aux comptes de prévision de la régie des télégraphes et des téléphones pour l'exercice 1939.

Doc. — N° 84. Rapport de M. Gabriel.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 juin 1939, p. 410. — Le projet est renvoyé à la commission des P. T. T.

Rapporteur : M. Gabriel.

V. pour la discussion générale de ce projet de loi, la discussion d'ensemble sur le budget des communications et sur ce projet.

L'article unique est mis aux voix par assis et levé et n'est pas adopté, p. 494. — Observation de M. Van Dieren, p. 494. — M. le président déclare qu'il sera procédé au second vote, sur cet article, le lendemain, p. 494.

Au moment où le vote sur cet article va être repris, M. le président rappelle l'incident dela veille, où l'opposition a demandé le vote sur l'article unique, alors que quelques membres seulement se trouvaient encore en séance; fait remarquer que cette manœuvre était légitime et prouve que lorsque l'assemblée a décidé une prolongation de séance, il est opportun que les membres restent à leur banc pour les votes éventuels, p. 512.

Vote en seconde lecture de l'article unique.

M. Van Dieren justifie l'attitude prise la veille par son groupe, p. 512. — Observations de M. Olyff, qui fait remarquer que ce groupe se composait de quatre membres, p. 512.

L'article unique est remis aux voix par assis et levé, p. 512. — L'épreuve est douteuse et M. le baron Moyersoen demande le vote par appel nominal, p. 512. — L'article, remis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté, p. 512.

M. le baron Moyersoen fait un rappel au règlement, estimant qu'il y avait lieu de procéder à l'appel nominal comme il l'avait réclamé, p. 512. — M. Van Roosbroeck estime que le vote est régulier et cite les dispositions du règlement sur la matière, p. 512. — M. le président fait remarquer que la demande d'appel nominal ne peut être admise que si la contre-épreuve, par assis et levé, est douteuse; que, en cette circonstance, la procédure a été absolument réglementaire, la contre-épreuve ayant conclu au rejet de l'article, ce qui entraîne le rejet du projet de loi, p. 512.

M. Pierlot, p. m., annonce que ce projet, représenté à la Chambre, a été voté par cette assemblée et transmis au Sénat; M. Pierlot demande l'urgence, p. 561. — M. le président appuie la motion de M. Pierlot, p. m., et fait remarquer que le renvoi en commission n'est pas indispensable, p. 561. — Discussion au sujet de l'examen et du vote de ce projet : Observations de MM. Borginon, Marck, m. t., Vinck, baron Moyersoen, Van Dieren, Pierlot, p. m., le président, p. 561, 562.

Pas de discussion générale.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 562.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 72 voix contre 52 et 12 abstentions, p. 562 (30 juin 1939). — Se sont abstenus : MM. Van Belle, Van Remoortel, Vinck, Brunet, Disière, Doutrepont, Gob, Jauniaux, Missiaen, Rolin, Rombaut et Mme Spaak, p. 563. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Territoire des communes. — V. Communes.

Titres d'enseignement supérieur : protection. — V. Droit pénal.

Traitements.

INDEMNITÉS NE COUVRANT PAS DES CHARGES RÉELLES.

Projet de loi portant de 10 *à* 15 *p. c. la retenue sur les indemnités qui ne couvrent pas des charges réelles.*

Doc. — N° 101. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 114. Rapport de M. Jos. De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 29 juin 1939, p. 540. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Traitements. INDEMNITÉS NE COUVRANT PAS DES CHARGES RÉELLES (*suite*)

Dépôt du rapport par M. Jos. De Clercq, p. 605 (4 juillet 1939).
Pas de discussion générale.
Les articles sont adoptés sans observations, p. 673.
L'ensemble du projet de loi est adopté par 71 voix contre 43, p. 725 (6 juillet 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

RETENUE DE 9 P. C. SUR LES TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE L'ETAT. — V. Interpellations, au nom de M. Doutrepont.

Transports.

CHEMINS DE FER (S. N.)

Bilan et comptes. — Bilan et compte des profits et pertes de la Société nationale des chemins de fer belges pour l'exercice 1938.

Ann. — Transmis par M. le ministre des communications, p. 411.

VÉHICULES AUTOMOTEURS. — V. Roulage.

Travail.

ALLOCATIONS FAMILIALES.

Invalides, veuves et orphelins de la guerre. — Projet de loi modifiant la loi du 4 août 1930 *portant généralisation des allocations familiales en faveur des travailleurs salariés, ainsi que le Code des droits de succession.*

Doc. — N° 105. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 119. Rapport de M^lle^ Baers.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 30 juin 1939, p. 588. — Le projet est renvoyé à la commission du travail et de la prévoyance sociale.
Dépôt du rapport par M^lle^ Baers, p. 605 (4 juillet 1939.)
Pas de discussion générale.
Les articles sont adoptés sans observations, p. 677.
M. Deumens s'informe si cet objet a été discuté et demande la parole, n'ayant pu discerner que le débat était ouvert, p. 677. — M. le président accorde exceptionnellement la parole à M. Deumens, p. 677. — Discours de M. Deumens, qui prie le rapporteur de déposer une nouvelle proposition de loi étendant encore les droits aux allocations familiales, p. 678. — M^lle^ Baers, rapp., répond aux observations de M. Deumens et estime qu'elles ne se rapportent pas au projet en discussion, p. 678. — La discussion est définitivement close.
L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 115 membres présents, p. 726 (6 juillet 1939). — Le projet est soumis à la sanction royale.

CITOYENS RAPPELÉS SOUS LES ARMES. — V. Armée : Milice.

CONTRAT DE LOUAGE DES DOMESTIQUES.

Proposition de loi réglant le contrat de louage de service des travailleurs domestiques.

Doc. — N° 128. Proposition de M^lle^ Baers.

Travail. CONTRAT DE LOUAGE DES DOMESTIQUES (*suite*)

Ann. — Dépôt, par M. le vicomte Simonis, du rapport sur la recevabilité, p. 673 (6 juillet 1939).
Prise en considération et renvoi à la commission du travail et de la prévoyance sociale, p. 681 (6 juillet 1939).

FAITS DE GRÈVE. — V. Amnistie.

MÉTIERS ET NÉGOCE. — V. Professions.

SALAIRES.

Réglementation du paiement. — Proposition de loi modifiant et complétant la loi du 16 *août* 1887 *portant réglementation des salaires des ouvriers.*

Doc. — N° 27. Rapport de M. Moulin sur la recevabilité.
N° 30. Proposition de M. Van Roosbroeck.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission du travail et de la prévoyance sociale, p. 129 (16 mai 1939).

PENSIONS DE VIEILLESSE. — V. Assurances sociales : Vieillesse et décès prématuré.

VIEILLESSE ET DÉCÈS PRÉMATURÉ. — V. Assurances sociales : *a*) Employés; *b*) Vieillesse et décès.

Travaux publics.

CANAL ALBERT : RUPTURE D'UNE DIGUE. — V. 1° Catastrophes et accidents; 2° Interpellations, au nom de M. Deumens, de M. Olyff et de M. Vanhonsebrouck.

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE GARE DU NORD, A BRUXELLES. — V. Interpellations, au nom de MM. de la Barre d'Erquelinnes et consorts.

V

Vacances scolaires. — V. Enseignement : Enseignement primaire : Durée des cours et congés.

Validation de pouvoirs. — V. Chambres législatives-Sénat : *a*) Validation de pouvoirs; *b*) Sénateurs cooptés.

Véhicules sur rails et véhicules automoteurs. — V. Roulage.

Vétérinaires. — V. Professions : Médecins vétérinaires.

Vice-présidents du Sénat. — V. Chambre législatives-Sénat : Bureau définitif.

Vieillesse et décès prématuré : pensions. — V. Assurances sociales : *a*) Vieillesse et décès; *b*) Employés.

Virements, régularisations, transferts. — V. Budgets : Crédits supplémentaires.

Voyageurs et représentants de commerce. — V. Professions.

FIN DE LA TABLE ALPHABETIQUE DES MATIERES.